

Jean-Claude SENSEMAT

Le Délit d'Entreprendre



Editions

Entreprendre

Robert Lafont

Tous les faits relatés dans cet ouvrage sont véridiques et certains sont validés par des attestations dans la forme et des sommations interpellatives ont été effectuées et de nombreux articles de presse corroborent les faits.

JEAN-CLAUDE SENSEMAT

LE DELIT D'ENTREPRENDRE

Du même auteur :

LA PATRONADE Editions Olivier Orban 1988

UN MOMENT DE GASCOGNE Editions La Gascogne 1997

À Martine
À Laurent

« Ne donnez jamais le pouvoir aux jaloux »
J-C. SENSEMAT

Table des Matières

Prologue	9
I. Le patron du Gers	25
II. La Corse continentale	37
III. À la merci des banquiers	61
IV. Juge et parti	73
V. Quand le juge s'en mêle	95
VI. La Fatwa des Banquiers	121
Glossaire	135
Index	139

Prologue

En cet après-midi du 22 juillet 1970, la chaleur était accablante, comme souvent dans le Gers, lorsque certaines journées d'été frôlent les 40°C. Mon père avait, sur mes multiples demandes, accepté de recevoir le représentant de la Société Damien, fabricant de postes de soudure. J'avais bien compris que, vendre exclusivement des clôtures électriques, des chargeurs de batterie et des batteries ne permettrait pas, à mes parents et à moi-même, de vivre décemment. Le chiffre d'affaires de la boutique, cent quatre-vingt dix mille francs – moins de trente mille euros annuels –, était en baisse, et la boutique vivait sur la seule renommée d'un slogan que mon père avait eu la riche idée de créer « La clôture MEDOR n'aboie pas, mais elle mord ! »

Monsieur Albessard, de la Société Damien, était enfin arrivé dans notre modeste boutique où Rintintin, mon gros et brave chien-loup était affalé la langue pendante sur le ciment rafraîchissant de notre petit bureau. La discussion commençait et j'expliquais à ce représentant, du haut de mes 19 ans que les paysans devraient un jour ou l'autre acheter du matériel d'atelier et de l'outillage, car les forgerons disparaîtraient très vite des campagnes de France. Sur ce, mon père nous interrompit : « Je me sens mal, je vais à la maison. »

Je continuais ma discussion lorsque, tout à coup, ma petite cousine Sylvie arriva en courant. Elle criait : « Tonton ! Tonton ! Le fusil ! » Une sale angoisse m'envahit. Mon père, souvent mélancolique, était soigné pour une dépression nerveuse qui n'en finissait pas. Il était hanté par la mort et nous parlait trop souvent de suicide. Je me mis à courir avec ma petite cousine, et le représentant qui ne réalisait sûrement pas, vers notre maison familiale. Seule, une courte allée séparait les deux bâtiments. Nous traversâmes la salle à manger et là, au pied de l'escalier, mon père était allongé, son fusil de chasse à ses côtés ; une tringle métallique de ma tente de camping lui avait servi de pousoir pour atteindre la gâchette ; la cible était le cœur. Je pris mon père dans les bras. Je ne sais s'il était déjà mort, mais j'ai ressenti ses derniers soubresauts, et je criais : « Papa ! Papa ! Je t'aime ! Ne meurs pas, non ce n'est pas possible ne me laisse pas seul ! » En me relevant, je vis sur la commode un mot manuscrit qui disait : « Je souffre trop, je n'en peux plus. Pardon. Je vous aime. » Pendant ce temps, les cris et appels des uns et des autres avaient été entendus, les pompiers étaient déjà là. Je cherchais ma mère qui était allée faire des courses en ville. Je la vis, sortant de sa voiture, voyant les pompiers devant la maison, ma mère se mettre à crier. Elle avait deviné l'issue fatale des souffrances que mon père nous exposait si régulièrement. Ma mère et moi partagions les mêmes angoisses. Souvent, quand nous rentrions, le soir venu, et que nous apercevions notre maison dans l'obscurité, nous avions la crainte que mon père n'ait fait une bêtise. Et là, c'était fait.

Après l'enterrement, responsable comme un fils unique, ma mère n'ayant jamais travaillé, je mis la blouse bleue pour recevoir les rares clients qui venaient à la boutique : « Mais tu sais, tu pourras aller travailler comme manœuvre chez Castel & Fromaget ! » L'usine voisine, de charpente métallique. Mon ambition dépassait de loin celle que me réservaient ces chers clients.

Seule, ma famille paternelle était présente en la personne de Simone, la sœur de mon père, institutrice de Lagardère – petit village du Gers – et Madeleine, mon autre tante restée sur la ferme familiale de La Sauvetat. Leur affection et leur aide furent précieuses, tout comme celle de Maria, fille d'immigrés espagnols et amie d'enfance, qui m'assista

dans les jours qui suivirent le drame ; ou encore de ces voisins, la famille Trémoulet, importants négociants en grains, dont le gendre, Jean Catusse, venant me voir avec son épouse, qui me dit : « Tu dois prendre contact avec le fournisseur de ton père, je vais dans les Landes, je vais te conduire dans leur usine d'Orthez. » Il alla jusqu'à me déléguer les services de son fidèle comptable Monsieur Fabing. Le concours de cet homme d'affaires fût très utile et rassurant, mais pour moi, le principal était l'outillage, l'atelier à la ferme.

Je fis venir les représentants de Black & Decker et leur achetais 25 meuleuses d'angle, et j'obtins 37,5% de remise. Je fis immédiatement une publicité dans la presse locale en affichant moins 10%. Toutes mes machines se vendirent dans la semaine car le discount n'existait pas. Les quincailliers me traitaient de « bradeur », pour ma part, je ne recherchais pas la noblesse dans le métier, mais la réussite que la rumeur locale me refusait déjà : « Celui-là, sans son père, il ne pourra rien faire, il n'a pas un seul diplôme. »

Mon carnet d'adresses gersoises était déjà important : pour satisfaire mon ambition, je faisais les foires expositions, élargissant ainsi ma zone d'achalandage. Les ventes étaient bonnes et cela avait l'avantage de me sortir de cette campagne trop étroite pour mon ambition. Je rencontrais sur les stands voisins des camelots, des posticheurs au jargon particulier : « Il y a du trêpe aujourd'hui ! » Traduction : « Il y a des clients aujourd'hui ! » J'apprenais les astuces de la vente comme dans un jeu que je mettais en pratique dans l'instant. Mes produits Black & Decker se vendaient bien et les quantités que je « dépotais », intriguaient la maison mère installée à Lyon. J'ai toujours eu, pour cette firme américaine, une grande admiration, car leur capacité à innover était remarquable. J'ai donc vu un jour débarquer le Directeur Commercial : la Direction Générale était étonnée par le montant de mes factures d'achats, mais ma jeunesse et mon dynamisme séduirent.

Dans le même temps, je décidais d'aller visiter mes fournisseurs pour obtenir de meilleures conditions : je voulais vendre en gros à ces grandes surfaces qui naissaient. D'ailleurs à Toulouse, il se construisait un Carrefour, le plus grand supermarché d'Europe, mais pour vendre à ces gens-là, il me fallait des prix encore plus compétitifs.

Arrivé à Lyon par le train, j'ai voulu louer une voiture. Impossible, je n'étais pas encore majeur ! Je pris donc une « Micheline » pour aller chez mon fournisseur de postes de soudure à Montceau-les-Mines, puis, au retour je fis une halte chez Black & Decker, à côté de Lyon. J'étais très impressionné par ces cadres français qui se donnaient des allures américaines. Les plus hauts dans la hiérarchie roulaient en BMW. Il y avait deux gammes dans le catalogue de Black & Decker, l'une pour le bricolage, et l'autre pour les industriels. Ils me demandaient de proposer aux supermarchés la gamme Bricolage sans exclusivité, mais m'interdisaient de vendre la gamme Industrielle à ces nouveaux discounteurs. En réalité, ils me firent comprendre qu'ils fermeraient les yeux sur les ventes qui seraient effectuées. Voilà comment, en quelques mois, je suis devenu le premier client pour la France de Black & Decker Division Industrielle.

La revente d'une marque, même connue, était pour moi trop réductrice, et soumise au bon vouloir de cette compagnie. Lié d'amitié aux cadres de chez Magra, un fournisseur d'outillage, importateur d'Union Soviétique, j'ai compris la mondialisation de l'économie, la nécessité d'avoir toujours et toujours des prix plus bas pour satisfaire ces nouveaux clients qu'était la grande distribution. Très rapidement, j'ai écrit aux Services Commerciaux des Ambassades des pays communistes et des pays en voie de développement et bien sûr de l'Inde. Chez Magra, on me disait que leurs prix étaient trop souvent attaqués par ces « indiens-là ». Les affaires marchaient bien, j'avais déjà recruté une secrétaire, un représentant et un magasinier, installés dans la boutique familiale entièrement reconstruite. Finie l'arrière-boutique en terre battue : la moquette avait fait son apparition dans mon bureau. Je demeurais surpris de la réaction de certains de mes amis qui affichaient le soir, au Café du Centre : l'amertume du fainéant. Leur jalousie face à mon évolution me touchait, car je travaillais dur et j'en étais fier. J'apportais toujours plus à ma petite ville de Fleurance en Gascogne. Les clients venaient de loin ; tout cela me paraissait bien pour la collectivité. Maurice Méssegny, célèbre guérisseur devenu phytothérapeute, était maire de Fleurance ma ville natale, dans laquelle j'étais installé à ce moment-là de ma vie. Je ne le connaissais

pas, mais une partie de son entourage, issue de la petite bourgeoisie locale, voyait d'un mauvais œil l'évolution de ce fils de boutiquier, qui réussissait mieux que leurs propres enfants.

Après avoir gagné un peu d'argent, j'ai décidé d'aller en Inde chercher des produits encore moins chers. Cette démarche allait me permettre de vendre davantage à la Grande Distribution, qui inaugurerait sans cesse de nouveaux points de vente. D'ailleurs moi-même, j'avais ouvert un supermarché d'outillage à Fleurance dans le Gers au bord de la RN 21 avec parking et musique, à l'enseigne « La Bourse de l'Outil » ; une vraie révolution pour un département agricole où la demande d'équipement était si forte. Je ne m'étais pas trompé sur ma stratégie. Ainsi, fort de ces succès, j'achetais un billet d'avion pour New Delhi en Inde.

Sur la route, il était difficile de se frayer un chemin, tant de vélos, de scooters, de chameaux, d'ânes, de charrettes et toutes sortes d'embarcations encombraient la voie. De la fenêtre arrière de la voiture, j'aperçus une fête foraine dans laquelle une grande roue dominait les baraques. Je me dressais sur mon siège ; je n'en croyais pas mes yeux, celle-ci était actionnée par deux frères indiens qui, de barreau en barreau, faisaient tourner cette attraction. Arrivé à l'usine, j'étais attendu par de nombreux salariés. Les secrétaires en sari m'enfilaient autour du cou de nombreux colliers de fleurs. Je fis le tour de l'usine avec mon interprète. Quelle surprise de voir une fonderie où les moules sont à même le sol : d'une louche coulait un liquide épais — de la fonte, les ouvriers accroupis forgeaient le métal en fusion. Dans un autre atelier, je m'approchais de ce jeune soudeur qui soudait à l'arc, sans masque. J'en fis la remarque au chef d'atelier présent aux côtés de cet ouvrier. Celui-ci me rétorqua qu'il était invulnérable et moins sensible que d'autres. Je m'insurgeais auprès de Rana, car cet homme deviendrait rapidement aveugle, lui rétorquant que son chef d'atelier était stupide. Nous regagnâmes les bureaux pour parler prix. Je savais déjà qu'il ne fallait pas « raisonner » à partir des prix que nous connaissions en France. Car, si un étai d'établi était vendu chez nous cent cinquante francs, ici il ne devait pas

dépasser trente francs. Pour la livraison, c'était une autre paire de manches : « No problem ! » Répétaient inlassablement nos interlocuteurs. Mais la réalité était tout autre, il fallait compter sur la mousson et bien d'autres arguments...

De retour dans le Gers, je m'organisais pour recevoir et vendre mes importations. Les ventes étaient réglées en trois coups de téléphone, la logistique était artisanale, mais efficace. Je louais différents dépôts aux alentours de Fleurance, mes besoins bancaires étaient grands car pour acheter à l'étranger, il est nécessaire d'ouvrir des lettres de crédit entre établissements bancaires. Mais là, j'ai eu l'adhésion d'un des jeunes cadres dynamiques du Crédit Agricole d'Auch, qui avait compris ma démarche et mon ambition. C'est comme cela, après maintes réunions bancaires auxquelles venaient se joindre timidement d'autres établissements bancaires que j'ai pu obtenir des encouragements suffisants pour satisfaire mon ambition d'importateur. Par la suite, je repris le chemin de l'Inde une dizaine de fois, accompagné de collaborateurs auxquels je montrais la voie, car mon ambition était de plus en plus grande. Je voulais les faire profiter de mon expérience pour former un groupe de sociétés à l'image de ces conglomérats américains qui régnaient sur plusieurs métiers. J'étais épris de lectures sur l'histoire d'ITT, dont le Président, Harold Geneen, dirigeait ses troupes de P.-d.g. d'une main de maître, tellement profitable pour l'ensemble de la collectivité.

Deux mois après mon premier voyage en Inde, je partais en Extrême-Orient : Taipei, Hong Kong, Bangkok. J'avais compris que si les voyages formaient la jeunesse, ils formaient également les chefs d'entreprises. À peine arrivé à Taipei, l'atmosphère était industrielle, j'étais assailli à l'hôtel par des industriels qui venaient me vanter leurs produits. Ils étaient informés par ces petites fiches que vous remplissez dans les avions « profession - secteur d'activités... » Le défilé était incessant ; ils faisaient la queue dans le couloir avec leurs échantillons, parfois si lourds qu'il leur fallait un chariot pour hisser leurs machines jusqu'à ma chambre du quinzième étage. C'est là que j'ai rencontré Maurice Ouang. Sa société se nommait « La Tour Eiffel ». Il parlait le français assez mal, mais il le parlait ! Nous nous sommes liés d'amitié ; j'ai passé un pacte avec lui : « Je connais les prix dont j'ai besoin, à toi de

les obtenir et tu grattes ce que tu peux derrière. » Je fis de Maurice Ouang mon agent taiwanais. Il était très connu dans le milieu des affaires, et était, de surcroît, célèbre dans les tripots car joueur invétéré de Ma-jong. Les soirées étaient rapidement chaudes, les filles aussi. Bien souvent, elles glissaient délicatement sous la table pour une fellation !

Taichung était la Mecque de l'outillage. Les usines des différentes zones industrielles ne fabriquaient que des produits qui, d'après moi, pourraient se vendre très facilement : perceuses à colonne, tourets à meuler, tours à bois, outillage à main. Les prix que j'obtenais me permettraient de vendre moins cher.

Arrivé à Hong Kong, je me sentais seul. La ville était brillante, plus riche, les Roll Royce se pressaient à l'aéroport. Les bus à impériale rappelaient que Hong Kong était une colonie britannique et les policiers revêtaient l'uniforme anglais. J'imaginai un grand décalage avec la Chine Rouge austère et rigoureuse. Je logeais dans un hôtel de Hong Kong side. Le premier soir de mon arrivée, quelqu'un frappa à ma porte. Deux hommes et une femme : « Vous êtes bien un homme d'affaires français ? Vous voulez importer de Chine populaire ? » Je répondis : « Oui, bien sûr ! » « Alors demain, nous viendrons vous chercher à 10 heures pour aller dans nos bureaux, nous vous expliquerons. » Il s'agissait de Gardes Rouges, agents de la Chine Communiste, chargés du recrutement pour le développement économique. Car, à l'époque de Mao, il fallait être invité pour obtenir ensuite un visa auprès de l'ambassade de Chine en France. J'étais un pionnier ; très peu de mes collègues importateurs avaient un tel laissez-passer. Quelques mois après, je retournais à Hong Kong pour aller en Chine Rouge.

Un petit train populaire me transporta jusqu'à la frontière, marquée par un petit pont que je dus traverser à pieds, traînant mes lourdes valises. De l'autre côté, la « Grande Chine », avec son immense population de plus d'un milliard d'individus, la musique avait changé. Les soldats étaient figés comme des hommes de cire, le train que j'empruntais était bondé, moins bruyant, les passagers, eux, plus silencieux. Seuls la musique militaire et les slogans de propagande étaient hurlés par des haut-parleurs placés dans chaque wagon. À l'arrivée, à Canton, une foule immense se pressait à la gare pour attendre les familles. J'avançais

vers ce mur humain qui s'ouvrait au fur et à mesure. Certains touchaient mon visage ou mes cheveux. La Chine était à cette époque très fermée, et bon nombre d'habitants n'avaient jamais vu un blanc. J'attendais avec mes valises sur cette grande place devant la gare, je ne savais quel bus prendre pour aller à mon hôtel, le « Dung Fan ». Un homme vint vers moi et me dit : « For you, this is this bus ! » Je réalisais soudain que dans ce pays, je ne pourrai jamais me perdre et que l'œil de Mao veillerait sur moi. L'ambiance était professionnelle en cette Foire de Canton. Très peu d'étrangers étaient présents, une petite centaine pour le monde entier. Nous étions deux par chambre, les portes sans clé et toujours ouvertes pendant la journée. Car en Chine Populaire, personne ne doit avoir quoi que ce soit à cacher. Chacun des lits était équipé de moustiquaires, parfois trouées, ce qui était le cas pour le mien. Les prix de l'outillage à main étaient encore moins chers que je ne l'imaginai, la qualité supérieure à celle achetée en Inde, et la rigueur affichée me laissait supposer des délais de livraison respectés. Tout cela, suspendu à la signature de longs contrats rédigés en cinq exemplaires et toujours signés de façon très protocolaire. Je pensais à mes banquiers auxquels je devais rendre compte pour mes ouvertures de lettres de crédit.

Pour mon retour vers la France je devais faire une escale à Bangkok où me rejoignait un frère de Rana – Jaggi – et un de ses amis Mister Annan, le chef de la police du Pendjab. Le lendemain matin, je visitais avec eux l'entreprise de négoce de machines outils de Suchard Vongvavvit. J'aperçus là, une jeune fille qui me souriait. J'échangeais quelques mots avec elle. Il n'y avait plus que nous au monde. Rana demanda au patron, qui était son client, si elle pouvait nous accompagner pour visiter la « Cité des Anges », Bangkok.

Elle s'appelait Sompong Valklaybhong. Je visitais donc Bangkok, le palais royal sur un petit nuage. J'étais sûrement en manque d'affection après toutes les épreuves que j'avais traversées. Pendant tout le reste du séjour, je ne quittais plus cette jeune femme espiègle, joyeuse mais aussi souvent mélancolique. Elle pleurait si facilement quand j'évoquais mon départ pour la France, la séparation à l'aéroport fut une vraie tragédie.

Sur le chemin du retour, la tristesse due à la séparation, je réfléchissais néanmoins aux gammes de produits, aux prix que j'allais pouvoir

proposer à mes clients. J'étais exalté à l'idée des marges que j'allais faire. Je ressentis alors ce que sûrement peu de monde a connu dans sa vie, la sensation de faire vraiment fortune. De retour dans le Gers, je recrutais représentants, vendeurs pour écouler cette marchandise si bien achetée ; je tentais de communiquer ma force de conviction à de jeunes gersois qui n'avaient jamais voyagé. Je parlais du principe que ce que je faisais, ils pouvaient le faire aussi.

Les affaires marchaient du « feu de dieu » ; je choisis de pousser bon nombre de mes collaborateurs, pour d'autres, les péripéties de la vie nous ont séparés, mais tous se sont accordés à reconnaître l'efficacité de « l'école » Jean-Claude Sensemat. Je créais différentes marques, Rhino pour l'outillage électrique et Cogex pour l'outillage à main. Mon principe : un entrepôt, des bureaux et un patron absolu. Un P.-d.g. qui, à mon image, devrait s'élever dans le monde des affaires. Parmi mes salariés déjà en poste à « La Bourse de l'outil », deux d'entre eux étaient déjà amis d'école et du service militaire. Le fils d'un boucher d'Eauze : le comptable, et le fils d'un agriculteur de Saint-Martin de Gogne, village gersois : le préposé de la vente des produits d'irrigation. Ces deux-là ne payaient pas de mine, mais étaient de vrais travailleurs. J'avais déjà, à mes côtés, depuis mes débuts, un petit comptable qui avait l'expérience du travail, de la comptabilité : il avait travaillé dans une entreprise de découpe de pierres de Lectoure, qu'il avait quitté subitement pour venir travailler chez moi. J'avais fixé une règle, je ne voulais plus le voir dans les bureaux après vingt heures : il travaillait comme un forcené.

Le premier dirigeant de la société Rhino était le fils cadet d'une famille de pieds-noirs que mes parents connaissaient. Nos pères étaient membres du même Rotary Club. Je l'ai embauché au sortir de l'école pour me seconder à la direction de la société Rhino et du marketing de mes autres activités. J'ai également été le premier client de son frère lorsqu'il ouvrit son propre cabinet d'Expertise Comptable. J'ai même utilisé, à grands frais, les services du père, alors promoteur immobilier dans ma ville. La séparation, quelques années plus tard, fût douloureuse, car les arguments employés étaient blessants et personnels. J'étais convaincu que mes achats facilitaient la vie de mes vendeurs, eux se croyaient très

forts, alors que le marché d'équipement d'atelier était en pleine explosion, chacun apportait bien évidemment sa pierre. Ce fut une bonne école pour ce collaborateur puisqu'il a bien réussi dans un autre métier de la distribution, celui des produits surgelés. Malgré tout je restais client du frère expert comptable. Quelques mois plus tard, moi le patron autodidacte, je fis appel, pour l'étiquette, à un camarade d'enfance qui avait décroché le diplôme d'ingénieur de l'école Centrale de Paris : l'organigramme de mon entreprise prenait ainsi de la valeur.

Après de poursuivre mon développement j'allais me ressourcer et m'approvisionner en Asie tous les trois mois, de l'Inde au Japon en passant par la Corée du sud, Taiwan, Hong Kong, la Chine, la Malaisie, et la Thaïlande où je retrouvais ma bien aimée. Mon travail en France devenant plus intense, je décidais de ramener Sompong dans mon Gers natal. Elle était d'accord et sa famille aussi. Un an après, je l'épousais. Quelques années plus tard, elle me donnait un fils, Laurent.

Je subissais en Inde les demandes incessantes de mon interprète Raja : « Patron, emmenez-moi avec vous en France ». Il me jurait fidélité, sa femme Desy ne parlait pas français, mais était volontaire au départ du mari. Les six enfants de la famille Raja me faisaient la fête quand j'arrivais en Inde et m'appelaient tous « Oncle ». Ils étaient mignons et débrouillards pour leur âge, j'ai donc ainsi fait grimper la courbe de l'immigration en France.

Franchir le rideau de fer à la fin des années 70 début 80 était une vraie performance. J'avais compris que pour faire la différence je devais me procurer des produits exclusifs. Mes clients, devenus importateurs, se rendaient en masse à la Foire de Canton en Chine. Moi, leur fournisseur, je voyageais au fond de l'avion en classe économique, tandis qu'eux se pavanaient en première classe. Les choses changeaient.

Je savais que les usines d'Europe de l'Est fabriquaient des outils et des machines parfois rustres, mais de très bonne qualité. Je travaillais avec quelques sociétés mixtes installées à Paris : franco-bulgares, polonaises, roumaines ou de la République Fédérale Allemande. Je réussis

à obtenir un visa pour une visite « guidée » en Bulgarie. Au départ d'Orly Sud, je m'installais dans un Tupolev rustique, mais bondé de passagers de toutes sortes, des résidants, des personnes âgées. Je remarquais ce voyageur : sur son bagage, il avait un autocollant de la CGT. Certains sièges étaient en vis-à-vis comme dans le métro. Arrivé à Sofia, une vieille dame m'attendait dans ce petit aéroport avec, suspendu à son bras, un petit sac à main noir. Je faisais la queue pour passer la douane. Mon contact bulgare fit un signe au douanier, celui-ci me fit passer devant les autres passagers qui ne bronchaient pas. Le lendemain matin, on me conduisait dans l'immeuble de la société d'État Electroimpex. Je négociais l'achat de moteurs électriques, mais surtout, je voulais acheter de l'électroportatif, car assurément les Pays de l'Est devaient fabriquer pour leurs besoins des machines qui, une fois modifiées, feraient l'affaire de la clientèle française. Le message était passé, ils ont décidé de m'amener visiter une usine à Lovech dans les Balkans. Après une journée de route dans les montagnes, nous croisions des colonnes humaines de Tziganes ou bien parfois, dans le paysage, s'affichaient curieusement de grands panneaux à la gloire de l'Union Soviétique. Arrivé à l'usine d'électroportatif, j'ai vite vu que ces machines étaient parfaitement adaptées aux normes de l'Ouest, et pour cause : le savoir-faire était celui d'AEG. Les meuleuses d'angle étaient parfaites, j'ai négocié un très bon prix qui me réjouissait. De retour à Sofia, je signais un contrat d'exclusivité avec le directeur d'Electroimpex qui, quelques années plus tard, est devenu ministre du Commerce Extérieur de Bulgarie.

De retour en France, j'attendais la marchandise avec impatience car mes commerciaux, tellement « talentueux », avaient tout vendu et l'on commençait déjà à dire dans le Gers : « Il a de bons collaborateurs ! » Les camions arrivaient au compte-goutte, dans le même temps je reçus la visite d'agents de la DST (Défense de la Sécurité du Territoire). Ils me demandèrent, ainsi qu'à mes collaborateurs, de leurs signaler la visite de chacun de nos visiteurs communistes, car j'apprenais que les chauffeurs des camions bulgares étaient des agents de renseignements et que leurs camions étaient bourrés d'électronique et de radars pointés sur Toulouse. Connaître les mouvements aériens militaires

de Francazal était sûrement très instructif pour le Bloc de l'Est. Plus tard, à la Foire de Leipzig, en République Fédérale Allemande (RFA), traversant la grande place de l'Université, j'étais suivi et aussitôt subitement photographié par un faux touriste. Ce maladroit agent secret me fit prendre conscience à quel point l'Est et l'Ouest s'observaient. Mais malgré tout, les affaires étaient bonnes, et je me forgeais une exclusivité d'achats que l'on ne pouvait pas obtenir avec les Chinois. Je développais l'emploi dans le Gers et je nourrissais ainsi mon ambition de développement et d'aménagement du territoire pour mon département natal. Mais déjà, on se moquait de moi, on me traitait de mégalomane.

Je visitais la Roumanie de Ceaucescu, pays désolé, carencé de nourriture de toutes sortes. Je fis connaissance avec mes futurs fournisseurs. La stratégie était de leur donner un produit de Chine ou d'ailleurs qu'ils copiaient dans leurs usines d'Etat, et le tout, à moindre coût. Mes interlocuteurs étaient étrangement rompus au commerce international, l'un d'entre eux me demandait de leur envoyer des condensateurs différents de ceux utilisés pour les tourets à meuler Rhino, fabriqués là-bas. Quelques semaines plus tard, l'agent de la DST, dont j'étais devenu le « client », pour employer le jargon consacré, est venu me rendre visite. Il sortit de sa poche une photo d'identité jaunie, dont la découpe à l'ancienne était dentelée. C'était mon interlocuteur roumain ! Le fonctionnaire de police était satisfait car ses informations, recoupées, lui donnaient la position de cet agent de la Securitate : « Tout cela va intéresser l'OTAN » me dit-il. Je fis encore de nombreux voyages à l'Est : en Yougoslavie, en République de Macédoine, toujours en quête de machines et d'accessoires où le décalage de prix me permettait de servir mon ambition. Les hommes d'affaires de l'Est se pressaient, toujours plus nombreux, pour venir visiter mes installations gersoises.

Ma fascination pour l'Albanie a toujours été grande, car c'était un des pays au monde le plus fermé, avec la Corée du Nord. J'ai donc contacté l'Ambassade d'Albanie à Paris et ai été reçu par des camarades de la République Populaire. L'atmosphère, à l'intérieur de ce bâtiment était aussi lourde que les tentures suspendues aux fenêtres. Leurs tissus étaient d'un velours prune foncé par la poussière et le manque de

lumière. Figés, ils semblaient trop peser. La nonchalance des fonctionnaires ajoutait à l'ambiance. Je finissais par obtenir le visa, un des diplomates de l'ambassade demanda qu'on lui fasse passer un exemplaire du magazine « Lui » dans lequel Madame Le Pen s'était dévêtue !

Il n'y avait pas de vol direct pour Tirana : il était nécessaire de passer par Zurich ou par un pays du Bloc de l'Est. Seul un petit avion pouvait se poser sur ce petit aéroport que je comparais à celui d'Auch dans le Gers. Immobilisés en bout de piste, nous ne pouvions descendre : le douanier rentra dans l'avion, pour que nous lui présentions nos passeports. L'inspection terminée, on récupérait les bagages à la main pour affronter les douanes une deuxième fois. Si le voyageur avait avec lui un magazine comme Paris Match, les pages de publicité sur lesquelles on apercevait des mannequins à peine dénudés étaient déchirées et confisquées. La vision de ce pays était extraordinaire, je me sentais propulsé dans mes lectures de bandes dessinées de « Tintin » ; je retrouvais l'environnement du « Sceptre d'Ottokar » ; pas une voiture, des femmes sur des charrettes, le fichu sur la tête, roulaient lentement sur la route poussiéreuse, d'autres poursuivaient leur chemin à pied... Et, partout où le regard se posait, on pouvait voir des casemates, sorte de blockhaus. La paranoïa de ce régime dont on parlait à l'Ouest, était visible à mes propres yeux. Mon contact albanais parlait parfaitement français d'ailleurs, Enver Hoxha, le guide suprême du pays avait fait des études en France, à Montpellier. J'étais logé au Tirana Hôtel, seul lieu possible pour un étranger. Je dominais la place centrale de la capitale, quel spectacle ! Pas une voiture, tout le monde à pied ! Je prenais conscience du moment privilégié que je vivais, j'étais un témoin de l'Histoire ; peu de personnes ont vu un tel spectacle dans leurs vies.

Pour parler affaires, il fallait se rendre, à pied bien sûr, au bâtiment du « Protocole ». Je suis allé plusieurs fois dans ce bâtiment, accompagné de collaborateurs que je voulais convaincre d'acheter dans ce pays. Il me semblait que, même à prix égal avec les pays asiatiques, nous nous forgerions une exclusivité de production. Ce pays, qui avait besoin de tout, n'était tout compte fait pas si loin de nos entrepôts ! Les négociations étaient difficiles. Notre cible était l'outillage à main, notamment des masses et des serpes dont le manche était entouré de lanières de cuir.

Lors de discussions de prix, l'écart avec les prix du marché était inconcevable, alors la patience me manquait et d'un poing énergique, je tapais sur la table en haussant le ton et en disant que : « Ces marchandages étaient décalés et interminables ! » Le responsable du ministère de l'Industrie, en face de moi me dit : « Monsieur, ici il n'y a pas de dictat, vous offensez la République Populaire d'Albanie et d'ailleurs, nous vous avons acheté une centrale électrique ! » Nous nous sommes tus, car ce n'était pas à moi, mais à la France, qu'ils avaient acheté la centrale électrique. Ils ne faisaient pas de différence entre les achats aux entreprises privées que j'étais et celles à l'État français, que je représentais à leurs yeux. Nous trouvâmes un consensus en quittant le bâtiment du Protocole. Nous repartîmes à pieds, alors que le directeur de l'Industrie Electrique du pays, qui dirigeait plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers, partait, lui, à vélo.

Quelques années plus tard, quand je relatais l'incident à un officiel albanais, il me dit que mon collaborateur et moi avions échappés de peu à la prison pour avoir osé s'exprimer ainsi. J'étais un des rares Français à parler affaires avec ce pays. C'est à ce titre que le gouvernement français, qui préparait un voyage officiel, dont la délégation était conduite par Didier Bariani, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, me demanda d'y participer. Il y avait quatre groupes, celui des affaires étrangères, des journalistes, des entreprises et des artistes, avec nous Marie-Paule Belle et Pierre Bachelet. La caravelle du GLAM était attendue en grande pompe. De mon hublot, j'apercevais le tapis rouge avec, au bout, les officiels en costume, coiffés de Borsalinos. Ils attendaient. Le cortège officiel de voitures et de bus filait bon train sur ces petites routes, guidé par le gyrophare de la voiture de police. Les discussions économiques avaient lieu au ministère du même nom. Le ministre fit asseoir ses invités et me demanda de prendre place à ses côtés car, bien sûr, ma figure était plus connue que d'autres. Et tant pis, s'il s'agissait d'une multinationale : « Mais qui est-ce ? » s'interrogeaient quelques-uns. Nos artistes ont donné un superbe spectacle, plus que mémorable, pour les privilégiés qui assistèrent à la soirée ; à cette époque, le pays n'autorisait pas la propriété de téléviseur. Il était expliqué au peuple, que leur pays était un des plus avancés au Monde et que ce qui était dif-

fusé par la télévision occidentale n'était que de la propagande réalisée en studio. Le dernier soir, un dîner était donné à la Résidence de France par notre ambassadeur, Monsieur Marcelin et son épouse. Il y avait deux tables : l'une comprenait les ministres et les « officiels » des deux pays, l'autre, une sélection de la délégation : trois journalistes, trois chefs d'entreprises, trois artistes. « Mesdames, Messieurs, je vous prie de vous lever, nous allons boire en l'honneur de l'amitié entre nos deux pays ! Vive l'Albanie, Vive la France ! » déclara, Didier Bariani notre ministre, d'une voix puissante et solennelle. En pleine nuit, à la fin du repas, nous avons directement regagné l'avion officiel dont le décollage était prévu vers une heure trente du matin.

Après la chute du Mur de Berlin, ce pays était devenu ouvert à toutes les influences, le charismatique cardiologue Salit Bérichat était devenu Président de la République d'Albanie. Pour ma part, je n'importais plus de marteaux et de faucilles de ce pays, mais vendais de l'outillage et des machines à un importateur albanais qui, sous le Communisme pur et dur, était Juge. À Paris, au MBC, – Maxim's Business Club dont je suis membre – un voyage promotionnel était en préparation pour Pierre Cardin. C'est depuis le célèbre Restaurant Maxim's Rue Royale, dont Pierre Cardin est propriétaire, que nous avons pris un bus pour Bruxelles. Nous étions seulement une dizaine d'hommes du Club sous l'égide de Jean Poniatowski et une seule femme, ma compagne Martine. Le détour par la Belgique était causé par une grève des contrôleurs aériens français. À Tirana, les rues étaient encombrées de voitures crasseuses ; la circulation s'effectuait dans un grand nuage de poussière. Les temps changeaient, l'élection de Miss Albanie était au programme, Pierre Cardin allait présider cet évènement retransmis en direct par les télévisions locales et même par la RAI. Mais auparavant, on nous a fait savoir que le Président de la République d'Albanie allait nous recevoir à dîner. Nous arrivâmes au Palais Présidentiel, dans la pénombre, en minibus. Là, dans l'obscurité, des hommes armés de mitraillettes déambulaient autour de notre véhicule. Nous nous dirigeons, les uns derrière les autres, vers la porte d'entrée où deux soldats au garde à vous encadraient la porte. À l'intérieur, la lumière était ténébreuse, dans une grande pièce ordinaire, un buffet était

dressé. Ces lieux étaient chargés d'histoire, les règlements de comptes ministériels se faisaient à coup de revolvers dans ces pièces où nous allions dîner. La rumeur disait bien que dans le jardin, derrière nos fenêtres, étaient enterrés des opposants au régime communiste. Des gardes du corps et policiers étaient armés jusqu'aux dents, leurs pistolets dépassaient de leurs costumes, nous attendions, autour de Pierre Cardin, l'arrivée du Président. Personne ne touchait à rien, le signal n'était pas donné. Tout à coup, de façon théâtrale, le Président Salit Bérichat fit son apparition. Bel homme, grand, au profil grec, il s'exprimait dans un excellent français légèrement rocailleux. De culture francophone, il fit même référence à notre littérature citant nos auteurs et philosophes. Pierre Cardin était visiblement heureux de cette rencontre. Les gardes se repliaient sur le buffet, le Président, Pierre Cardin, Jean Poniatoŭski et quelques-uns d'entre nous, avons pris place dans une autre pièce.

Comme convenu, le lendemain soir se déroulait l'élection de Miss Albanie. Toute la capitale vivait cet événement et la presse locale en avait fait sa Une. Que de belles filles fort bien charpentées, les cheveux longs, tellement volontaires, elles voulaient toutes être la Miss. La nuit fut longue pour mes amis, j'étais le seul à être venu avec ma compagne. Avant de repartir, j'ai fait en sorte que mon client rencontre Pierre Cardin : la photo fut prise devant un restaurant de Dures, belle station balnéaire, où des blockhaus, vestiges indéracinables du passé, étaient plantés en nombre derrière la plage.

I Le patron du Gers

J'étais un patron enthousiaste, heureux de pouvoir construire un Groupe important dans mon département natal, fort de mes expériences et de mon relationnel. Il semblait que rien ne pouvait m'arrêter. Les radios locales naissaient, j'étais de toutes les émissions. Michel Sarremejan – rédacteur en Chef gersois de la Dépêche du Midi – relatait honnêtement mon développement. Tout à fait naturellement, j'étais membre de l'Union Patronale du Gers. André Daguin, alors patron de l'Hôtel de France d'Auch, cuisinier de renom, présidait la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers. Au fur et à mesure de mon développement, une tension, plus qu'une approbation, se faisait ressentir. Le traitement de mes collègues, chefs d'entreprises, n'était fait que d'injustices. À la Chambre de Commerce et d'Industrie, ils me plaçaient souvent au fond de la salle, minimisant tout de moi, et faisant la promotion de leurs amis pour des faits anodins.

Quoi qu'il en soit, fidèle à mon ambition, je développais mon Groupe avec une passion communicative. Mes collaborateurs, que j'avais sortis des quatre coins de la campagne gersoise, étaient devenus les Présidents directeurs généraux

de mes filiales. Je les faisais voyager en Asie, dans les pays de l'Est, pour certains ils n'étaient jamais sortis du département. J'étais un pousseur d'hommes, un humaniste en action, fier de faire évoluer les collaborateurs de ma région, comme j'avais su le faire pour moi-même.

À cette époque, le Président du Conseil Général du Gers était Jean-Pierre Joseph, socialiste proche de Michel Rocard. La bataille faisait rage entre les services de la Chambre de Commerce, dont André Daguin était Président, et le Conseil Général. Mon amitié, en qualité de patron avec le Président Joseph, agaçait la CCI, d'autant que j'occupais le poste de vice-Président de l'Union Patronale Gersoise. J'avais publiquement soutenu un chef d'entreprise qui faisait la grève de la faim alors que la ligne de conduite de l'U.P.G. était, au contraire, de l'ignorer. Je fus donc convoqué à l'Hôtel de France pour être jugé par mes pairs. Le petit salon était sombre, je me fis sérieusement sermonner. Je sortis alors de ma poche un impressionnant pistolet à bouchon que j'avais acheté dans un magasin de farces et attrapes. « Tout cela ne peut plus durer, il va falloir en découdre par un duel ! » dis-je. Mes juges étaient sous la table au premier coup de pétard et j'aperçus un rictus chez certains. La suite fut plutôt minable, l'effet escompté était, quant à lui, réussi ! Je ne pouvais que répondre par l'humour à ces Messieurs qui se prenaient tellement au sérieux. Résultat : j'ai été viré de la Vice-présidence de l'U.P.G et suis resté simple membre. Cela allait me coûter cher dans le futur.

Je ne pouvais m'empêcher de bâtir, pour l'intérêt commun, afin d'apporter toujours davantage à la collectivité locale. Puisque je ne pouvais peser sur l'Union Patronale des petits patrons gersois, alors j'allais m'occuper d'une solidarité qui serait utile aux enfants.

Le sort des enfants déshérités que je voyais vagabonder dans un dénuement complet lors de mes fréquents voyages dans le Tiers Monde, et notamment en Inde, m'avait ému. J'ai

pris contact avec l'UNICEF à Paris dont le secrétaire Général m'a immédiatement demandé de créer un Comité : le Gers était un des rares départements à ne pas en avoir. Je fus le Président Fondateur du Comité gersois. J'organisais pour cette cause plusieurs manifestations allant jusqu'à monter des bancs pour quêter et vendre dans des lieux publics des cartes et objets de l'UNICEF. J'essayais d'y attirer désespérément des collaborateurs. Ma fierté est que, sous ma Présidence, le Comité Gers UNICEF n'a eu que des recettes et aucune charge, car je les finançais personnellement. Plus tard, plusieurs Présidents se sont succédés à la tête de ce comité gersois, mais les chiffres ou les actions menées n'ont pas été suffisantes pour le maintenir en vie. La direction parisienne dut fermer le comité départemental en 2001, en citant en exemple son bon fonctionnement sous ma présidence.

À la Chambre de Commerce (CCI) d'Auch, il fallait me rabaisser, et « ces amis » et leurs réseaux me mettaient en concurrence avec un marchand de vélos en gros d'Auch. Le rapport était de un à cinq, et tout le monde, dans le microcosme gersois, s'accordait pour faire de ce chef d'entreprise, certes méritant, un concurrent permanent. Les journalistes de Sud-Ouest qui réalisaient les pages économiques avec la CCI, et aussi des envieux, jouaient avec les images et les sous-entendus injustes qui attisaient la rancune. Cela frisait souvent le ridicule.

Quand j'ai acheté la marque Achille Zavatta, certains journalistes locaux occultaient l'événement. Ils parlaient sans cesse du terrain où stationnait le Cirque Achille Zavatta au seul fait qu'il avait été acheté, dans le même temps, par le commerçant en cycles et accessoires auscitains. À l'exemple de cette anecdote, « les amis » de la CCI avaient organisé la soirée des « d'Artagnans d'or », un prix pour récompenser les entrepreneurs et, bien sûr, le commerçant vélocipédiste recevait fièrement le premier grand trophée local ! Ce n'est que quelques années plus tard que l'on « m'honora » de cette

distinction faite de plâtre, peinte au pinceau en marron foncé. Naturellement, on me la fit remettre, pour ajouter à la satisfaction d'un bon nombre de locaux, par mon confrère préféré spécialisé dans le cycle ! Normal, il employait 20 salariés, pour ma part, déjà plusieurs centaines travaillaient dans mon Groupe ! Mon entourage et moi-même n'étions pas jaloux, mais consternés par cette injustice systématique, tellement mesquine et toujours orchestrée par les mêmes cercles de la CCI d'Auch et de l'Union Patronale du Gers.

Le Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées était jumelé avec le Chichuan, importante province de Chine Populaire. C'est dans ce cadre que le Gers fut amené à en faire de même avec un département de la région chinoise. Une délégation fut formée, je représentais l'Économie, j'acceptais ce voyage, d'autant que j'étais le plus sinologue du département. Je travaillais avec ce pays depuis de nombreuses années. Arrivés en Chine dans le Wanxian, département du Chichuan dont la population dépassait les cinquante cinq millions d'habitants, nous étions attendus comme des chefs d'États. Les voitures officielles stoppèrent. Quand nous en sommes descendus, des milliers de personnes nous attendaient, massées sur le trottoir. Ils agitaient des drapeaux chinois et Français en criant « yo hi ! Yo hi ! » Signifiant « Amitiés ! » Nous descendîmes l'avenue derrière le Président du Conseil Général du Gers, digne et fier. Il y eut les discours solennels retransmis par toutes les télévisions, la suite du voyage était du même ordre. Lorsque nous sommes rentrés dans le Gers, le Président de la CCI d'Auch m'a demandé de faire un compte rendu de notre voyage à la Chambre de Commerce, ce que je fis, dans une froide ambiance empreinte de jalousie. J'allais le payer décidément très cher !

Je faisais tout pour ne pas me laisser enfermer dans cette petite départementale, le Gers, département agricole n'était sûrement pas habitué à l'industrie ; je me faisais sans cesse ce raisonnement. J'allais souvent à Paris rencontrer

d'autres chefs d'entreprises, je faisais connaissance avec beaucoup de monde. J'ai même employé les services d'une attachée de presse, qui m'ouvrit de nombreuses portes, notamment journalistiques. Je devins membre du Maxim's Business Club ; depuis quelques années déjà, j'anoblissais mes importations par le système de la compensation. J'étais adhérent d'ACECO, Organisme d'État chargé d'organiser les échanges entre entreprises. Je me liais d'amitié avec Jacques Cresson qui dirigeait à l'époque une filiale pour les compensations du Groupe Peugeot. Nous étions amis malgré la différence d'âge ; il vint dans le Gers faire un exposé au Château de Saint-Cricq. Nous avons voyagé ensemble en Chine, à Canton et même à Taiwan pour le compte de Peugeot. Nous ne ne passions tout de même pas tout à fait incognito, car Edith Cresson, son épouse, était déjà ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur. Nous ne coupions pas au dîner officiel chez le représentant de la France à Taipei. Notre « ambassadeur » voulait marquer le coup. Jacques Cresson fut, par la suite, Président d'ACECO succédant à François Missoffe, légendaire ministre du général de Gaulle et père de Françoise de Pannafieu. Il m'est arrivé, à plusieurs reprises, de déjeuner avec ces deux personnages au siège du Centre français du Commerce Extérieur. Jacques Cresson fut, pour moi, un compagnon de route attentif et amical. Jusqu'au bout de sa maladie, il resta attentif à mes succès et à mes déboires, il partagea tout.

Mon groupe progressait et se structurait. Il se composait d'une société holding appelée « société mère » que je présidais, les autres sociétés étaient des filiales qui avaient chacune un métier, une spécialité bien particulière. La société Rhino était spécialisée dans l'outillage électroportatif : cette marque, que j'avais créée dans les années 75, était devenue très célèbre car, distribuée, entre autre, par la grande distribution, elle était souvent mise en avant dans la publicité ou en tête de gondoles des hypermarchés. La société Cogex était

une structure importante et spécialisée dans la distribution d'outillage à main. Ses entrepôts étaient des plus importants d'Europe dans cette spécialité. Puis, la profitable société Pelletier spécialisée dans l'accessoire automobile et la société Turbofée qui distribuait du petit ménage qui est ensuite devenue spécialiste de foires à thèmes pour la grande distribution. Une multitude de sociétés civiles et immobilières se rajoutaient à l'organigramme, le Groupe Sensemat pour assurer son développement avait créé un Groupement d'Intérêts Économique (GIE), une façon de s'adresser aux banques en position de force afin de pouvoir acheter l'argent par plus gros paquets pour obtenir de meilleurs taux. Un GIE administratif fut créé pour fédérer toute l'administration, l'informatique, les services généraux et ressources humaines de toutes les sociétés du Groupe. Mes collègues, Présidents directeurs généraux de chacune des filiales, géraient de façon indépendante leurs métiers spécifiques.

Mon développement économique nécessitait de l'espace pour loger ma marchandise. Le bâtiment de la Seita à Auch était une friche industrielle, le préfet de l'époque, Jean-Michel Bérard, avait chargé la CCI de vendre ce bâtiment, laissé vacant depuis de nombreuses années. Ses douze mille mètres carrés de dépôts et ses quatre cents mètres carrés de bureaux faisaient l'affaire. Et voilà que subitement, le Conseil Général se mit en travers de ma route. Ils décidaient d'y loger les pompiers et les archives départementales ! La guerre des clans allait à nouveau faire rage : d'un côté, les socialistes du Conseil Général qui agissaient par l'intermédiaire de Michel Rocard, et de l'autre, le Préfet Bérard – dont l'épouse Marie-Hélène était Conseiller de Jacques Chirac, alors Premier ministre. De ses bureaux de Matignon, Marie-Hélène Bérard m'organisa une rencontre avec le Président de la SEITA, Bertrand de Galley, énarque tout comme elle, et de surcroît de la même promotion. Le Président du Tribunal de Commerce du Gers de l'époque s'était aussi immiscé dans

cette affaire ; il était également Président des Pipiers de France. Il avait ses entrées à la Seita, je lui promis de l'insérer au capital de la Société Civile Immobilière du Centre Économique du Garros – nom du bâtiment ainsi rebaptisé – ce que je fis une fois l'affaire bouclée. Il y eut une inauguration à laquelle toutes les autorités départementales étaient présentes et Jean-Pierre Joseph, alors député et Président du Conseil Général, lut un message de félicitations que m'adressait Michel Rocard. La visite des entrepôts s'imposait étant donné l'importance de mon Groupe que certains ne voulaient toujours pas reconnaître. La soirée se terminait avec panache au Château de Saint-Cricq où la troupe des Baladins en Agenais donnait un spectacle mémorable aux nombreux invités.

J'étais de toutes les émissions de radios nationales traitant de l'économie ou des *succes stories*. Je suis passé de nombreuses fois sur France Inter, dans l'émission de Didier Ades et Dominique Dambert « La rue des entrepreneurs ». J'ai fait aussi plusieurs émissions de télévision en direct live dont « Le Club de l'Enjeu » avec le talentueux Emmanuel de la Taille. Les journalistes de « Capital » sont venus me filmer dans le Gers... absolument toute la presse écrite relayait mes agissements économiques, sauf FR3 Toulouse, sous influence du cercle des amis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers. Pourtant, pour l'un des journalistes qui fréquentait les mêmes Cercles, j'étais un exemple à suivre : « Parti de rien, cet entrepreneur du fond de la campagne, faisait œuvre d'aménagement du territoire. » Le préfet Bérard faisait des démarches pour me faire nommer dans l'Ordre National du Mérite. La première fois que l'on m'a parlé de décoration, je suis allé consulter le Larousse pour connaître l'importance du Mérite National. Je fus donc nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à 37 ans. J'étais très heureux de cette distinction et le Préfet Bérard faisait tout pour que la paternité de cette décoration revienne à

André Daguin, je fis donc du Président de la CCI mon parrain de décoration. Tout cela engendra ainsi d'énormes jalousies de bon nombre de personnes visant les honneurs. Et dans le Gers, ils sont légions !

Le marché de l'outillage était devenu un marché émergeant, mon groupe grossissait, nous étions devenus une entreprise de référence pour la grande distribution. Les dirigeants de mes filiales s'installaient dans leurs fauteuils de Présidents-directeurs généraux. La promotion interne fonctionnait à plein.

À Taiwan, après avoir été représenté par mon ami Maurice Ouang, j'avais développé, dès 1978, un bureau d'achats important pour acheter dans toute l'Asie. Nous faisons une trentaine de foires-expositions à travers le Monde, nous permettant d'exporter vingt pour cent de notre chiffre d'affaires dans soixante-dix pays.

Les résultats étaient au rendez-vous, les crédits bancaires et le soutien des banques, sans faille.

J'étais pour eux un « faiseur d'argent ». Je faisais distribuer un treizième mois aux salariés, même quand la convention collective ne l'exigeait pas ; les cadres avaient des salaires au-dessus de la norme. Ma société devenait la plus importante entreprise privée du Gers. J'étais un des plus gros contribuables du département et mal à l'aise face à l'administration de la répression des fraudes dont la clientèle industrielle se résumait, à quelque chose près, à mes seules filiales.

Et les amendes pleuvaient. Une année, nous avions importé des tue-insectes, munis d'une sorte de néon bleu. Sous un prétexte de normes, nous avons été taxés d'une amende de plus d'un million de francs, alors que tous nos confrères, pour le même produit, ne furent pas le moins du monde inquiétés. De tels agissements se répétaient de façon chronique, tous les deux ans. Avec le recul, je me demande s'il ne s'agissait pas là d'un « super impôt jalousie » décrété par une certaine classe locale de la fonction publique !

Pour ma part, il était temps de me faire construire une résidence me permettant de recevoir les clients, mon relationnel, un nouvel outil promotionnel. J'ai acheté à Fleurance « Le Moulin de Périssé » sur une colline. Un superbe parc aux essences rares et plusieurs fois centenaires. La maison du meunier fut entièrement reconstruite et devint une immense demeure tout de marbre, au style hollywoodien et au confort californien : piscines intérieure et extérieure, sauna, deux salons, de vastes pièces pour les réceptions et dîners ; le moulin était aménagé en appartement pour y loger les invités. À l'exemple de ces *Garden parties* auxquelles j'avais participé en Inde, tous les ans à la fin de l'été, juste avant la rentrée de septembre, j'organisais une soirée à laquelle se pressait le « tout le Gers ». Ma femme et moi recevions plus de trois cents personnes. Je me souviens de l'année où j'étais en négociation à Agen, pour acheter les locaux de la Ruche Méridionale, l'arrivée du charismatique Jean-François Poncet, également ancien ministre des Affaires Étrangères et Président du Conseil Général du Lot-et-Garonne. Les invités discutaient sans retenue lorsque Jean François-Poncet et son épouse apparurent, la tonalité chutait brutalement quelques secondes ; des personnalités de toute la région étaient présentes, show business, ambassadeurs, politiques.

Très peu me rendaient l'invitation, pas même quelques fleurs pour ma femme. C'était un bon moment pour déceler la malaise entre mes collaborateurs et l'entreprise. Je me souviens de la femme du P.-d.g. de ma filiale Cogex, me serrant la main en tournant la tête à l'opposé, il m'avait été rapporté qu'elle disait : « Je ne savais pas que mon mari valait autant ! » Le salaire de celui-ci approchait déjà les cinquante mille francs par mois soit plus de sept mille six cents euros. Le P.-d.g. de la société Rhino venait à cette soirée annuelle sans son épouse, ce signe ne trompait pas. Celui-ci avait noué de solides relations solitaires avec nos fournisseurs chinois dont il se servit plus tard.

Les préfets et quelques autres hauts fonctionnaires qui n'étaient que de passage dans le Gers, furent d'un bon soutien pour mon action économique, car ils étaient témoins du traitement injuste que certains me faisaient subir localement. Ces gens-là étaient éduqués et me recevaient toujours très aimablement avec ma compagne. Il en était de même avec la communauté des nouveaux gersois qui venaient pour les vacances ou bien ces nouveaux résidents qui avaient connu une vie différente, loin de la province. Claude Posternak, patron de société de publicité, ancien P.-d.g du « Nouvel Économiste », proche de nombreux hommes politiques, me fit rencontrer chez lui, à Neguebouk, Martine Aubry, alors ministre. J'ai également noué de solides amitiés avec Marie-Françoise et Bernard Dupré, installés dans un magnifique château du XVII^{ème} siècle près de Vic-Fezensac. Bernard est l'oncle de Françoise de Panafieu et membre par alliance de la famille Wendel dont Ernest-Antoine Sellière est le charismatique patron du MEDEF, personnalités que j'ai côtoyées à différentes occasions. Il en a été de même pour Jacques Chirac à qui j'ai été présenté et avec lequel j'ai déjeuné à Toulouse en compagnie de quelques Pieds Noirs qu'il était venu rencontrer.

À une époque de ma carrière, j'ai éprouvé aussi le besoin d'écrire, de dévoiler mon savoir-faire. C'est ainsi que je publiais « La Patronade ». Cet ouvrage eut rapidement un succès d'estime. Il y eut plusieurs articles favorables dans la presse nationale, « France-Soir » fit une page entière sur ma publication sous le titre « Parti de rien, PDG aujourd'hui », en Belgique le magazine « Trends » consacrait une page à mon livre, chez moi, le premier janvier en guise de bonne année, un journaliste toulousain que je n'avais jamais rencontré fit une méchante critique, il écrivait de mon titre « *qu'il avait des odeurs de remuèle de pantalonnade à l'Italienne* » tout cela sous le couvert de Fernand Cousteaux – rédacteur en Chef de la « Dépêche du Midi », à Toulouse – qui était, à cette époque inséparable

d'André Daguin, Président de la Chambre de Commerce du Gers et Chef de l'Hôtel de France. Fernand Cousteau était connu pour son bon coup de fourchette ! Dans le même temps, Michel Déon de l'Académie française m'écrivait pour me féliciter car : « Une langue ne doit pas être statique mais ses néologismes doivent être correctement formés... Votre idée est intéressante... » Et d'écrire que l'Académie Française, quand elle serait à la lettre P, pourrait étudier le nom de la Patronade.

II

La Corse continentale

Il est bien connu que le Gers est formé de clans de toutes sortes. Il y a celui de la résistance – qui perd de son influence avec le temps –, celui des partis politiques, celui de la franc-maçonnerie – très présente en Gascogne –, terre radicale où presque toutes les loges sont représentées. Cinq cents maçons influent sur cent soixante-dix mille habitants. Souvent les alliances n'ont rien à voir avec les appartenances politiques ou philosophiques, car une famille de droite pourra soutenir une autre de gauche tout simplement parce que leurs enfants se fréquentent, puis il y a de fortes personnalités qui drainent différents intérêts derrière elles. Un vrai casse tête pour les nouveaux préfets ou hauts fonctionnaires qui débarquent. Savoir qui est qui, pourquoi celui-ci avec ceux-là !

Maurice Méssegué a marqué Fleurance, dont il fut élu maire à plusieurs reprises. Ce célèbre phytothérapeute, auteur du *best seller* « Des hommes et des plantes », de par son relationnel, fit installer à Fleurance une usine du Groupe Grunding par Max Grunding lui même. Il l'avait soigné auparavant et lui aurait redonné, dit-on, toute sa virilité. Quelques années après, l'usine dut fermer car, la production de télévi-

seurs destinée à l'Iran était stoppée. La succession de manifestations, qui émanait d'une incompréhension de ces femmes d'agriculteurs, transformées en ouvrières, était rédhibitoire pour la Direction de Grunding. Une partie de l'usine fut transformée en usine de production de foie gras. Lors de sa liquidation, je me mis d'accord avec Gérard Bourgoïn, à l'époque roi du poulet en France, pour lui acheter les machines. J'achetais également les murs pour y installer le siège social de mon Groupe.

Ma relation avec Maurice Méssegué était difficile, j'ai l'âge de ses fils avec lesquels j'étais ami. Tout son entourage le pressait pour lui dire que mon ascension économique me servirait de tremplin pour faire de la politique et faire une liste contre lui aux municipales. Il était ami avec Claude Erignac, préfet du Gers à l'époque.

À Fleurance, je souhaitais m'agrandir, j'avais un problème de plan d'occupation des sols et le maire, Maurice Méssegué, ne me facilitait pas les choses. Cela se régla difficilement pour moi à la Préfecture. J'étais jeune, le préfet Claude Erignac m'impressionnait, d'une rigueur très protestante. Lors de son départ du Gers, il m'invita et fut tout de même courtois avec moi. Il y eut une phase de réconciliation avec Maurice Méssegué, il m'invita dans son château de Bazillac près d'Auch avec quelques autres personnes. J'ai eu une période relationnelle forte avec cet homme, nous nous téléphonions tous les jours, ce qui déplaisait fortement à une bonne partie de son entourage.

Maurice Méssegué aimait surprendre, choquer : une fois au Périssé, mon domicile fleurantin, ma compagne lui servit du champagne, il lui demanda du Perrier pour le couper ; une autre fois, à Mougins où il résidait, il nous invita dans un célèbre restaurant : après avoir commandé un grand bourgogne millésimé au sommelier, sous le regard consterné de ce dernier, il le coupa d'eau ; de temps à autres, il buvait le vin pur dans le verre de sa compagne...

Puis ma relation avec Maurice Méssegué s'éteignit aussi brutalement qu'elle s'était installée.

Quand, en 1990, j'ai racheté la célèbre et mythique marque horlogère Lip, toutes les télévisions, toutes les radios en firent leur Une. Même France Inter avait ouvert son journal de 19 heures avec cette information. Un vrai coup de tonnerre dans le microcosme gersois, je pesais au point de changer quelques donnes politiques. « Où va-t-il s'arrêter ? » s'interrogeaient certains. Mes affaires, largement bénéficiaires, me permettaient de réinvestir dans l'outil de travail, mais aussi de me diversifier dans l'horlogerie. Moi, l'enfant du pays, j'allais faire profiter mon département de cette marque légendaire. Le Président du Conseil Général, et député, prit immédiatement contact avec moi. J'avais un bâtiment à Lectoure, commune dans laquelle celui-ci était également conseiller Général. Il voulait y installer un « Musée du Temps Public », tout cela aurait été synergique pour la collectivité. À Paris, chez Maxim's, mon attachée de presse organisait une conférence suivie d'un cocktail dînatoire où beaucoup de personnalités en vogue se pressaient : Paul Loup Sulitzer, dont les ventes de livres étaient « au top », Jacques Cresson, mon ami, l'Ambassadeur Chiou Jong Nan représentant de Taïwan en France et Jacqueline son épouse, des présentateurs TV, Fred Lip avec lequel je m'étais lié d'amitié sincère, sa fille Muriel et une multitude d'autres.

J'étais très heureux de la présence de Fred Lip et de sa fille. J'avais beaucoup d'estime pour cet homme qui fut un grand industriel de l'horlogerie mondiale. C'est sous son égide que la société Lip à Besançon inventa le quartz ; il eut jusqu'à mille quatre cents salariés. Lorsque j'ai repris Lip, il m'a semblé naturel d'aller me présenter, même si économiquement il n'avait plus rien à voir avec la société, ni même la marque. J'ai trouvé là un homme très attachant et une grande amitié est née. Bien souvent, quand j'allais à Paris, je l'emmenais déjeuner tantôt avec son épouse, tantôt avec sa fille

dans de grands restaurants Maxim's, Lipp, la Tour d'Argent ; il revivait. Je me faisais un devoir de faire plaisir à cet homme qui avait connu toutes les souffrances de la guerre, puis les souffrances sociales dont on ne parle jamais pour un patron, et ensuite la spoliation. Il mourut de vieillesse un an après le décès de sa fidèle et complice épouse, la rejoignant ainsi. Quelques temps après, lors d'une réception parisienne, je croisais Henri Weill. Après qu'il m'eut identifié, il me dit en me regardant fixement : « Vous êtes donc celui qui a su redonner du bonheur à l'âme de Fred Lip dans ses dernières années ! » Ces mots m'ont bouleversé car j'aimais cet homme, génial industriel et tellement humain. Je regrettais qu'il ne puisse assister à l'échange que j'ai eu avec le Président Bill Clinton à qui j'ai fait remettre la réédition de la montre Lip que portait le Général de Gaulle. Le président des Etats-Unis me remercia par courrier : j'étais devenu l'horloger du Président Clinton. Ce fut un événement, même pour *Newsweek*, qui y consacra un article.

Ma vie a toujours été faite de contrastes. Dans le même temps dans le Gers, j'avais dans mon entourage un « ami », Jean-Jacques, fils d'un marchand de meubles. Il était amusant et son sourire communicatif me distrait. Un médecin de ses amis nous fit savoir que Maurice Méségué voulait vendre son entreprise « Les Herbes Sauvages ». Cette société m'intéressait, mais je savais, compte tenu du caractère du « Maître des plantes », qu'il n'accepterait jamais que je lui succède. D'autant qu'il avait évincé ses fils en nommant un joueur de rugby local, « fils spirituel » pour le savoir-faire en matière de phytothérapie. Le « Jean-Jacques » était très accroché à ce projet. Je reçus une lettre anonyme me demandant d'appeler un numéro de téléphone. Une voix de femme me répondit. Je fixais un rendez-vous, devant le Tribunal d'Auch. Je vis arriver une jeune femme, et reconnu une des pâtisseries du coin de la place de Fleurance, je la fis monter dans ma voiture. Elle me dit alors : « Jean-Jacques est allié avec une banque,

qui est également l'une des vôtres, ainsi qu'à un des cadres des "Herbes Sauvages". Il vous déteste et m'a chargée de devenir votre amie, pour que je les informe de vos intentions, ils vous craignent ! »

En rentrant à la maison, je téléphonais aussitôt à l'adjudant de Gendarmerie de Fleurance, il me demanda de la faire témoigner, ce qu'elle accepta, et le tout fut consigné à la Gendarmerie. Un beau matin, le fourgon de Gendarmerie alla chercher le Jean-Jacques, il fut entendu par le procureur Guy E. qui classa l'affaire.

C'était sans compter sur les élections, la majorité du Conseil Général changea, un nouveau président fut élu en la personne d'Yves Rispat, de vingt ans mon aîné. Ce proche du RPR était le président de la Chambre d'Agriculture, leader du monde agricole, de toutes les manifestations les plus musclées. Il s'installa dans le fauteuil de Jean-Pierre Joseph qui démissionna de tous ses mandats et quitta le Gers, laissant ainsi ses amis orphelins. Je fus un des premiers à aller rencontrer le nouveau président. J'étais mal reçu par cet homme qui me reprochait mes relations avec son prédécesseur. J'étais étonné de cette façon de faire, humiliante, en présence de son conseiller Stéphane Beaumont que je connaissais bien : « Vous étiez bien reçu autrefois ici ? Et bien ça va changer à présent ! » me dit Yves Rispat. Son attitude avait été excessive, je reste convaincu que lui-même s'en était aperçu. Cet entretien humiliant marqua définitivement notre relation pour le futur.

Tout n'était que reproches et notamment le rachat de l'usine Hugues Tools à Mirande, friche industrielle que le Conseil Général, sous la présidence de Jean-Pierre Joseph, avait rachetée pour en faire une pépinière d'entreprises avec certainement des arrière-pensées électorales sur le canton. Pour ma part, mon développement industriel me faisait manquer cruellement d'espace, j'avais donc proposé au Conseil Général de l'époque de racheter la totalité de ce bâtiment.

Je proposais dix millions de francs sur vingt ans sans intérêt. L'affaire fut votée favorablement. J'ai donc installé, dans ces douze mille mètres carrés, Turbofée, une de mes sociétés spécialisées dans le petit ménage. L'accueil municipal à Mirande a été très froid, le maire, ami d'Yves Rispat, était sans complaisance, malgré cet investissement dans sa commune. Il allait jusqu'à laisser dire que les bâtiments étaient à moitié vides ou bien que très peu de monde travaillait sur ce site alors qu'il y a eu des pointes à plus de 200 salariés. Les critiques étaient de tous les discours, me culpabilisant de cet investissement économique, ils cherchaient à me coller une étiquette politique alors que je n'en avais pas, et que je n'en voulais pas. Mon seul but était de développer mon entreprise et de créer des emplois, c'était déjà beaucoup et tellement difficile. Ici, par extravagance, les raisonnements et les logiques s'inversaient.

Un matin du mois d'août, alors que j'étais en déplacement du côté de Perpignan, le téléphone sonna dans ma chambre d'hôtel. C'était ma secrétaire : « Monsieur, il y a le feu à l'usine de Mirande, les pompiers sont arrivés, il n'y a pas de blessé, mais ça brûle beaucoup ! »

Je pris rapidement l'autoroute avec ma compagne pour gagner le lieu du sinistre ; même aux informations, les radios en parlaient. Le long du trajet, je téléphonais à mes collaborateurs qui m'informaient de l'évolution de la situation. Le feu avait pris à un angle du bâtiment et se propageait rapidement à l'ensemble des dépôts. Des milliers de mètres carrés étaient en proie aux flammes, une immense colonne de fumée était visible à des dizaines de kilomètres aux alentours. Ma compagne et moi étions convaincus qu'il s'agissait d'un acte criminel, car les locaux venaient d'être refaits à neuf. La société Turbofée s'y était installée deux mois auparavant et les services de mise aux normes avaient tout contrôlé, il ne pouvait donc en être autrement. Lorsque nous arrivâmes sur les lieux, plusieurs escadrons de pompiers luttèrent avec

ardeur. Cette vision fit monter en moi une tristesse infinie, je pleurais, je me sentais petit. J'éprouvais un sentiment de gâchis face à ce brasier. Le maire de Mirande arrivait. Yves Rispat – Président du Conseil Général – vint à son tour, se rendre compte du sinistre. Pas de réaction de la Préfecture dont Philippe Martin, ancien Chef de Cabinet de Michel Charasse, était Préfet du Gers. On m'envoya le Sous-préfet, puisque l'une des sous-préfectures est à Mirande. Le substitut du Procureur de la République arriva avec les Gendarmes chargés de l'enquête. Ils firent le tour du brasier, qui brûla plusieurs jours durant. Ils allèrent, sans me saluer, dans un bureau du bâtiment administratif, seul à ne pas être touché par le sinistre grâce aux énormes efforts des pompiers. Étais-je coupable dans leur esprit ? Sûrement, car on le sait bien : quand une usine brûle, c'est qu'il y a le feu aux comptes ! C'est ce que répandit par la suite un médecin qui faisait de la politique aux côtés du nouveau Président du Conseil Général à Mirande. Heureusement pour moi, la société était bénéficiaire ! Je me demandais alors quelle usine de mon groupe allait brûler à présent. La jalousie engendrée par mon développement économique, l'ambiance hostile qui s'était forgée était telle que je ne pouvais que penser « qu'à force de tirer à boulets rouges, ça flambe ! » L'enquête fut menée par la brigade de recherche de la Gendarmerie d'Agen. Le Laboratoire Interprofessionnel de la Police Scientifique fit des relevés et des prélèvements. Des écoutes téléphoniques légales furent mises en place, il ne fallut pas longtemps, pour que le concierge du site soit interrogé. Il est vrai que ce concierge, qui habitait sur le site avec sa femme dans un logement mis à sa disposition, était à la veille du départ lors de l'incendie car nous n'étions pas satisfaits de ses services. Les tours de gardes étaient mal assurés et cet homme était fréquemment sous l'emprise de l'alcool. Le responsable des Services Techniques l'avait licencié sans ménagement. Ce responsable nous a d'ailleurs créé bien des problèmes. Son anxiété

maladive se propageait aux autres membres du service et nous faisait passer pour des employeurs exigeants et excessifs. Plus tard, sa femme participait activement à toutes les manifestations CGT. Nous lui avons demandé de faire preuve de psychologie vis-à-vis du gardien et d'attendre qu'il ait trouvé un autre logement pour lui faire quitter le site, il n'en avait pas été ainsi. Le gardien fut arrêté, puis jugé par le Tribunal d'Auch. Il n'écopa que d'un sursis, car il n'a jamais avoué formellement.

Les dommages financiers étaient très importants, heureusement nous étions bien assurés, y compris pour la perte d'exploitation. Nos courtiers en assurances réunissaient nos assureurs. Ceux-ci voulaient négocier le sinistre forfaitairement et non pas régler, année par année, les pertes occasionnées. Lors d'une ultime réunion, j'avais autour de moi le directeur Administratif et Financier et un autre collaborateur chargé des assurances pour mon Groupe. Les assureurs proposaient quatre-vingts millions de francs pour l'ensemble du sinistre. Je sortis de la salle avec mes collaborateurs, et leur dis clairement que je ne voulais pas d'un forfait : « Je m'en sortirai mieux avec un remboursement au fil des ans » (soit l'inverse de mon intention, car je me méfiais). Nous regagnâmes la salle de négociation et, curieusement, les assureurs montaient alors jusqu'à cent dix millions de francs soit seize millions sept cent soixante dix euros. Subitement, je dis : « D'accord ! », contre toute attente de mes collaborateurs. Alors nous avons signé, et nous nous sommes fait porter du champagne pour sceller cette affaire si rondement menée. Quelques mois plus tard, mon collaborateur chargé du dossier de l'incendie devenait assureur.

À présent, il fallait reconstruire. C'était sans compter que le bâtiment de Mirande faisait l'objet d'un crédit bail sur vingt ans avec le Conseil Général. Le Président du Conseil Général du Gers me fit savoir qu'il ne souhaitait pas reconstruire : il voulait renégocier le contrat à la hausse. J'étais dans une

nasse car mon Groupe avait fait, en propre, des investissements plus que significatifs sur ce site. Nous allions être obligés de composer avec le pouvoir en place. En attendant, il fallait loger la marchandise, de nombreuses collectivités nous proposaient de laisser tomber le Gers pour nous installer dans leurs départements. Une fois de plus, nous vivions un autre paradoxe.

Les autorités du Lot-et-Garonne me faisaient savoir qu'elles avaient les locaux de la « Ruche Méridionale » inoccupés. Ces vingt-deux mille mètres carrés me feraient bien l'affaire. Je rencontrai Jean François-Poncet et le docteur Chollet, député-maire d'Agen. La courtoisie était de mise, je n'y étais plus habitué : dans le Gers, les rapports avec les autorités étaient empreints de rudesse. L'affaire fut conclue. Nous nous sommes donc, en premier lieu, installés provisoirement à Agen, puis nous avons acheté ces bâtiments, à un prix inférieur à celui du site de Mirande. Mais l'image que propageait Yves Rispat était que nous avions acheté Mirande avec l'argent public, image bien entendu relayée par la presse locale et surtout par le journal Sud-Ouest. Après d'interminables réunions au Conseil Général, je dus accepter une augmentation de cinquante pour cent du loyer à Mirande, aucun de mes confrères chefs d'entreprise dans toute la France n'avait été traité de la sorte.

Je décidais alors, pour faire entendre ma voix face à de tels agissements, de créer un journal bimestriel « La Gascogne ». Cette tribune me permettrait de faire connaître l'injustice, les images inversées que certains faisaient gober aux Gersois.

Tout était dit, je ressentais l'ivresse du pouvoir que donne la presse, j'écrivais toujours la première page, sans la signer, car je redoutais l'accueil des premiers numéros. Habitué aux critiques, je pensais que l'on dirait que c'était mal écrit. Au contraire, chacun se demandait qui était le nègre. Le Président du Conseil Général ne baissait pas la garde, les joutes étaient terribles, j'avais fait imprimer ce journal à

Condom, dans une imprimerie où était tiré également un journal d'annonces légales. La propriétaire, une femme qui avait marqué le Gers grâce à sa personnalité, octogénaire d'un dynamisme exceptionnel et d'une vivacité d'esprit, me mit le pied à l'étrier, pour me lâcher plus tard. Elle fut, plus tard, le seul organe de presse local à laisser publier, par un conseiller d'Yves Rispat, un texte insultant sur ma personne dont le titre était : « J'emmerde donc je suis ! » Mon journal prenait de l'importance et son influence n'était contestée par personne, mais cela dérangeait. Les Renseignements Généraux me demandaient comment je faisais pour avoir autant d'informations : j'avais mon réseau d'informateurs que j'appelais régulièrement au téléphone. Les tentatives de manipulation par différents groupes d'influences étaient parfois amusantes. Dans certains cas, je me laissais faire, j'étais entouré, courtoisé, mais aussi trop craint et mal compris. Un matin de novembre alors que le numéro 5 de La Gascogne était sorti, j'avais fait une allusion aux problèmes économiques que rencontrait l'Armagnac Sempé. Je reçus alors une lettre manuscrite du sénateur Abel Sempé, ancien Résistant, clamant son humanisme à qui voulait l'entendre. Il m'écrivait : « Vous devez penser quelques fois aux suicidés de Fleurance. Leurs fils sont tous devenus illustres, vous aussi. Puissiez-vous méditer les leçons des suicidés de Fleurance et tenir votre plume qui peut tremper dans le sang » faisant ainsi allusion à Maurice Méséglise dont le père s'était suicidé, à Claude Cabane – rédacteur en Chef de l'Humanité – dont la mère, suicidée, était de Fleurance, et naturellement à moi-même dont le père avait disparu dans des circonstances similaires. Plus tard, l'Armagnac Sempé déposa le bilan. Un jeune et brillant Sous Préfet, à la fin d'un repas dont les Bordeaux étaient remarquables, me dit : « Cher Monsieur, si je peux me permettre, il ne faut pas mélanger la politique et l'économie. »

Je ne faisais pas de ségrégation à l'emploi, les étiquettes politiques m'importaient peu. Ainsi, je succombais aux nom-

breuses demandes de François Pelletan, Responsable du Front national du Gers. Il me fit une lettre indiquant qu'il s'engageait à ne plus faire de politique et qu'il se consacrerait uniquement à l'entreprise. Il devint cadre dans mon groupe, moi que le Président Rispat accusait de soutenir les socialistes, voilà que maintenant j'étais désigné comme « facho ».

Quand Yves Rispat est arrivé au pouvoir, lors de nos échanges, il m'a téléphoné un soir chez moi : « Je sais que vous avez à la Préfecture un dossier de Légion d'Honneur, tant que je serai au pouvoir, vous ne l'aurez jamais ! » D'ailleurs, un de ses collaborateurs, devenu chef de Cabinet du ministre des Sports avait œuvré pour faire avoir cette décoration à l'entrepreneur « marchand de vélos en gros » que l'on m'opposait sans cesse de façon inconsidérée. Je fus, malgré tout, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur dans l'année de mes 45 ans, au titre du Commerce et de l'Industrie et des PME par Jean-Pierre Raffarin, grâce à la volonté du préfet de l'époque, Janine Pichon, et avec la complicité d'Aymerie de Montesquiou – alors Député UDF du Gers – et descendant de d'Artagnan. Car comment faire autrement, honorer des Entrepreneurs et laisser sur le côté le premier employeur privé du département devenait un peu voyant ! Je reçus les insignes des mains du ministre lui-même. Jean-Pierre Raffarin fit mon éloge et me remit les insignes de la Légion d'Honneur à la maison de Gascogne devant les artisans qui étaient en congrès. Tout en me félicitant un légionnaire me dit : « Vous faites désormais parti de l'élite vivante de la Nation ! » La tension était lourde, les jalousies étaient palpables, aiguës à l'extrême.

Comme tous les ans, diverses cérémonies avaient lieu pour les vœux de la nouvelle année. À la Préfecture, j'ai eu à subir une prise à partie désagréable par des invités imbibés d'alcool, amis du Président Rispat : je reçus, une année, de façon inhabituelle, une invitation au cocktail des vœux du Conseil Général, d'ordinaire réservée aux élus. Je ne baissais

pas la garde, et décidais de m'y rendre, mais cette fois-ci, accompagné d'un garde du corps, une sorte d'Hercule. Le Président du Conseil Général et madame le Préfet recevaient à l'entrée. Je rentrais dans la salle de réceptions où se pressaient des centaines d'invités, l'alcool coulait à flots, au fur et à mesure, le brouhaha de la salle augmentait. Le Président s'approcha de « mon colosse » et lui dit : « Ici, on ne rentre pas armé. » Ce dernier lui répondit qu'il ne l'était pas. Plus tard, je m'approchais d'un groupe de personnes et l'une d'entre elles me prit à partie. Il n'avait pas vu mon accompagnant qui en deux pas, les bras croisés, s'avança. La dissuasion fit son œuvre. Heureusement que j'avais amené un garde du corps ! Quelques jours plus tard, lors d'une autre réception, le Procureur de la République me glissa à l'oreille que l'hercule que j'avais employé n'était pas recommandable et j'en pris acte. J'entretenais des relations cordiales avec le Procureur Guy E. D'ailleurs, comme un rituel, tous les ans, il me demandait d'employer pendant l'été ses deux filles, ce que je faisais avec plaisir car elles étaient de bons éléments.

J'avais le pouvoir économique, j'aurais souhaité que mes collègues P.-d.g., ou des cadres des différentes filiales de mon Groupe, se mêlent plus à la vie du Pays. Certes, mon directeur général, après avoir été juge aux Prud'hommes, l'était au Tribunal de Commerce – et le patron du GIE Financier l'avait remplacé aux Prud'hommes – mais les autres P.-d.g. ne voulaient pas, ils ne souhaitaient pas ajouter à mon pouvoir.

Étant propriétaire à cent pour cent de mon Groupe, j'étais classé dans les magazines comme « Capital », « Le Nouvel Économiste », « Challenge », autour de la cent cinquantième fortune professionnelle de France. La valorisation de mon Groupe était montée jusqu'à cinq cent quatre-vingts sept millions de francs soit plus de quatre-vingts neuf millions d'euros. Moi qui avais presque tout réinvesti dans l'outil de travail, il était temps d'ouvrir le capital de ma société au public, à mes salariés, d'autant que l'actualité de celle-ci était très médiatisée.

Je rencontrais Louis Thanberger, personnage dont le talent commercial n'échappe à personne. Il est patron d'Europe Finances et Industrie, société spécialisée dans les introductions boursières. Il nous avait persuadés qu'une mise en bourse était facile, et j'imposais à ses côtés le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, qui m'avait toujours soutenu sans limite, ainsi que la Natexis. Les négociations pour fixer le PER (valorisation) de mon Groupe furent difficiles. Thanberger me disait de pousser le plus haut possible, la conjoncture boursière était très favorable. Le Crédit Agricole a donc accepté ma valorisation à contre-cœur, elle était fixée à 22,5 fois les bénéfices. La presse financière n'était pas emballée, ils me jugeaient comme un « importateur grossiste » sans valeur ajoutée, alors que je voulais transformer mon Groupe progressivement dans le service à la Grande Distribution. L'introduction était prévue à la fin septembre 1997. Le patron du GIE financier et moi-même avons préparé le dossier. Des réunions à Paris et à Genève s'étaient tenues devant un parterre des plus éminents spécialistes financiers car, après avoir rencontré mes autres collaborateurs, Louis Thanberger préférait qu'ils restent en retrait car ils les trouvaient ruraux : « si les analystes regardent le dirigeant, le management doit aussi faire bon effet » ! France Télécom annonçait sa mise en bourse quelques jours avant nous, ce qui nous fit beaucoup d'ombre. Le *road show* de Paris se passa plutôt bien, mais celui de Genève, à la veille de l'introduction, fut bien plus froid. De plus, l'agent de bourse du Crédit Agricole, le téléphone portable collé à l'oreille, me donnait la température. Les agents de change vendaient très mal, le titre trop cher. Rentré de Genève, je regagnais les bureaux de Louis Thanberger sur les Champs Élysées et demandais au Crédit Agricole de m'y rejoindre. La bataille faisait rage. Thanberger me conseillait de ne pas me retirer, le collaborateur du Crédit Agricole me demandait de suspendre l'introduction. Je pensais aux acheteurs de mes titres qui étaient des salariés, des Gersois, des gens qui me faisaient

confiance. Le placement allait fondre de dix pour cent, peut être monter plus tard. Je décidais de suspendre l'introduction en Bourse, sous les quolibets de Thanberger qui, techniquement, avait raison : « Ce que vous avez pris n'est plus à prendre, vous avez trois ans pour vendre la totalité de vos titres. » De plus, le jour fixé pour ma mise en bourse, un crac boursier voyait le jour ; la presse spécialisée s'en faisant l'écho et de donner la liste qui commençait invariablement par ma société. Mais on peut s'interroger sur l'attitude de mes banques introductrices qui ne m'ont pas soutenu et n'avaient pas acheté du titre Sensemat alors qu'elles étaient censées l'accompagner. J'étais lâché une première fois par le milieu bancaire.

La Banque Lazard prit contact avec moi pour me proposer un rendez-vous. J'étais reçu par François Polge de Combrei, associé gérant de cette célèbre Banque, spécialisée dans les fusions acquisitions. Il organisait une réunion avec une société financière anglaise Legal and General. Nous étions tous autour de la solennelle table de réunions, assis dans des fauteuils de cuir, qui avaient fait leur temps. Se joignaient à nous, Jérôme Balladur, fils de l'ancien Premier ministre, et Eric Licoys – patron de Fond Partenaire : « Si vous cédez la totalité de vos titres, nous pouvons vous proposer une valorisation intéressante ! » Nous parlions de quatre cent cinquante millions de francs soit un peu plus de soixante-huit millions d'euros. Mon entreprise était un élément important de ma vie. Je m'étais réalisé avec elle. Mon directeur général, toujours conservateur, me fit remarquer qu'on pouvait réaliser un patrimoine pour sa famille en ayant des actifs constitués d'un Groupe, il cita en exemple la famille Dassault. Je ne me voyais pas retraité. Après en avoir discuté avec ma compagne, Martine, je déclinais l'offre de Lazard.

Dans le Gers, les autorités départementales et « les économistes » de la Chambre de Commerce préparaient un Conseil des ministres. Le Premier ministre, Alain Juppé, devait réussir cette visite qui était une des rares délocalisées

en province. Mon journal « La Gascogne » couvrait l'événement et s'aperçut que le chef du Gouvernement visitait une entreprise dont les membres étaient proches d'une secte, « la méditation transcendante ». L'un d'eux avait créé le parti de la « loi naturelle ». Dans le Gers, ils avaient recueilli deux cent cinquante voix. Cette révélation jeta un froid. Bien sûr, la presse locale ne reprit pas l'information, seul « Entreprendre » – magazine économique national – le signala sous forme de brève. Immédiatement, l'avocat auscitain de la Chambre de Commerce qui était, bien entendu, celui de l'entreprise « sectaire », menaça de poursuivre le directeur de la Publication du magazine économique. Cette entreprise était une des plus poussée par la CCI et aidée par la Mairie d'Auch par le biais de bâtiments relais.

Pour ma part, il était nécessaire de mettre en œuvre des réformes économiques pour mon Groupe. J'informais les P.-d.g. des filiales de la nécessité de fusionner quelques-unes d'entre elles afin de faire des économies d'échelles. La société Rhino électroportatif, devait fusionner avec Cogex outillage à main, et prenait la dénomination de Sensemat Outillage. La société Pelletier accessoires automobiles fusionna avec Turbofée petit ménage pour s'appeler Sensemat Équipements. Le P.-d.g. de la société Rhino, à qui nous avons proposé le poste de directeur général dans la nouvelle structure, refusa. Il a donc été révoqué de ses fonctions et alla offrir ses services chez un ancien client belge devenu concurrent. Quant au P.-d.g. de Cogex, il était récalcitrant à tout changement, mais ce regroupement était nécessaire et inévitable, alors il accepta moyennant une augmentation de son traitement de mandataire social pour présider Sensemat Outillage. Mais au fond de lui-même, il avait décidé de ne jamais y adhérer. Le regroupement de Sensemat Équipements se passait mieux : le P.-d.g. de Pelletier devenait celui de la nouvelle structure et celui de Turbofée en passant directeur général. Tout était en place pour réorganiser mon Groupe, le mettre

au diapason de la mondialisation de l'économie. Une nouvelle concurrence apparaissait, c'était celle de nos clients – la Grande Distribution. Ils étaient, à leur tour, devenus d'importants importateurs.

Mais, ces garçons que j'avais sortis du monde rural, pour les installer dans de prestigieux fauteuils de P.-d.g., faisaient dire d'eux qu'ils étaient de « bons collaborateurs », ils finissaient même par faire croire, au fil de quelques vantardises, qu'ils m'avaient guidé en Chine alors qu'ils n'étaient que des enfants et n'avaient pas l'âge de la vie active. Le patron de Sensemat Outillage – ex Cogex – installé à Auch, avec le salaire le plus élevé de tous les P.-d.g. du Groupe, devenait systématiquement opposés à toute vision stratégique qui constituait à faire de nos marques fortes et de nos gammes personnalisées des éléments exclusifs de développement. Étrangement, il régressait en acceptant le rôle de grossiste pour un fabricant de tuyaux d'arrosage italien qu'il amena chez notre client Monsieur Bricolage. Une fois la commande de quatre millions de francs prise – plus de six cent mille euros –, notre fournisseur factura directement Monsieur Bricolage, au nez et à la barbe de ma filiale. Ou encore, cet autre industriel Israélien qui fabriquait des caisses à outils en plastique : après quelques flatteries et voyages en Israël auxquels participait l'épouse de ce dirigeant Gersois, l'industriel de la caisse à outils lui fit faire le représentant pour la France à son profit. Et mon collaborateur transmettait sans vergogne notre fond de commerce à cette société ! Pourquoi ? De plus, ce fabricant venait d'être racheté par le leader mondial de l'outillage à main, l'Américain Stanley Works. Sans aucune gêne, ce patron de filiale se mit à vouloir décider à ma place et nous parlait de vendre de l'outillage à main fabriqué par ce concurrent Stanley en Espagne. Il avait également accepté de faire visiter les usines de nos fabricants chinois aux acheteurs de Carrefour. Ou encore, alors que nous avions ouvert un magasin de déstockage d'outillage de détail

à Toulouse, il le fit visiter à un client distributeur aiguisant ainsi sa jalousie à notre insu. Sans parler des anecdotes « intra-entreprise » dont je n'ai pas eu connaissance sur l'instant, mais pour lesquelles quelques cadres s'en sont ouverts bien plus tard.

Face à de telles incohérences et de nombreuses mises en garde, j'ai, avec les autres mandataires sociaux et administrateurs de mon Groupe, décidé de le révoquer, lui qui avait ouvert les vannes du déficit. Cet homme de petite taille, introverti, n'avait pas su instaurer le dialogue social dans cette entreprise, inversant auprès des salariés l'image du patron citoyen que j'étais, tout en gommant la réalité de mon savoir-faire. L'attitude de cet homme sans moralité fût fatale à l'entreprise et fût le déclencheur du massacre économique et social qui suivit en raison de son incapacité à bien gérer, malgré ses qualités commerciales. Il restera, à cause de son état d'esprit et de son caractère, le coupable aux yeux de bon nombre d'observateurs de cette affaire. La Justice de notre Pays, qui est toujours prompte, dit-on, à saisir un voleur de mobylettes, saurait-elle utiliser ses moyens pour un délinquant de cet acabit ? Dans cet environnement local, j'étais donc entouré par des collaborateurs qui ne faisaient pas corps.

J'aimais changer d'atmosphère lors des réunions de la Banque de France auprès de laquelle j'étais conseiller depuis 1994. J'étais heureux de pouvoir rencontrer et écouter les patrons locaux qui, en ce lieu, échangeaient leurs visions économiques aux vues des chiffres de la Banque de France. Les directeurs successifs ont toujours été très aimables et même admiratifs face à mon action économique. Cela changea lorsqu'un d'eux me demanda d'embaucher son fils, ce qui ne se fit pas. Ce dernier fut embauché par le Conseil Général du Président Rispat, qui avait répondu positivement à la demande du directeur de la Banque de France d'Auch. Lors de l'introduction en bourse, bien sûr, ce père critiqua fortement ma démarche et d'ailleurs pratiquement l'ensemble de mes

actions. Je pris donc la plume pour faire état de cette situation au gouverneur de la Banque de France qui me répondit par courrier pour m'assurer de son soutien et déclencha une inspection. Je rencontrais l'enquêteur, le compte rendu était accablant, on m'annonça une mutation imminente. J'avais rencontré Jean-Claude Trichet à Paris, lors de la remise des insignes d'Officier de la Légion d'Honneur à mon ami Jacques Cresson, et il était parfaitement au courant du dossier. Puis les choses se mirent à traîner, et il n'y eut finalement jamais de mutation, excepté celle de l'inspecteur. On me fit alors savoir que jamais une telle lettre de réclamation n'aurait dû arriver directement jusqu'au gouverneur, Jean-Claude Trichet. Les filtres des amis du directeur de la Banque de France d'Auch n'avaient pas fonctionné cette fois-là, mais les réseaux de cet ancien directeur se mirent en marche, lors de sa retraite : il se fit embaucher à la place d'un plus jeune à la CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) de Toulouse, l'expérience sûrement !

Dans le département, j'étais le milliardaire que l'on voyait dans la presse régionale et nationale, les fausses images, tous les clichés stéréotypés circulaient. Le nombre de mes ennemis augmentait au fur et à mesure que mon pouvoir d'homme de presse se faisait jour, d'autant qu'Yves Rispat venait d'être battu à la Présidence du Conseil Général, grâce ou à cause, de mon journal « La Gascogne ». Beaucoup étaient d'accord pour freiner mon pouvoir local, il fallait m'atteindre, me faire taire.

Un soir, on sonna à mon domicile du Périssé à Fleurance, c'était le maire de ma commune, accompagné d'un gendarme : « Ce n'est pas grave, mais la ville est inondée d'un trac malveillant contre vous » Il s'agissait d'une feuille sur laquelle des collages et des crayonnages avaient été effectués. Le titre : « *Les sénatophiles répondent à Achille... le pédophile...* » Les « sénatophiles » c'était le titre d'un des derniers numéros de La Gascogne. Il y avait également un dessin que le Canard

Enchaîné m'avait permis de publier sur Guy F. – Président du Recours (Mouvement pour les Rapatriés d'Algérie) – et dont j'avais dû révoquer le fils, Aimery, de mon Groupe car il ne parvenait pas à créer de profits alors que le marché était émergent. Ce dernier harcelait mes cadres depuis une société qu'un de ses copains fortunés avait montée. « *Sensemat Le Pédophile* » était suivi d'un texte, extrait d'un livre de Maurice Mésségué et que l'on me destinait. On disait également que son auteur m'aurait ainsi caricaturé. Il s'agissait « d'un industriel gersois » qui fréquentait les salons d'une Madame Claude suisse « le patron de choc profitait de ses séjours à l'étranger pour se livrer à des expériences pédophiles ». Texte pitoyable. Ma compagne fut profondément affectée, et nous décidâmes donc d'expliquer tout cela à mon fils qui n'avait alors que treize ans pour qu'il n'en essuie pas les brimades à l'école. Après avoir pris contact avec mes avocats, je prenais la décision de faire une affiche à l'Américaine « RECOMPENSE 20 000 F » à celui qui permettra à la Gendarmerie Nationale d'arrêter par tous les moyens légaux, le ou les coupables, et bien sûr, je portais plainte. J'ai eu un appel qui a confirmé mes soupçons, les Gendarmes menaient l'enquête se heurtant à l'omerta grandissante dans les campagnes. Une perquisition fut tout de même réalisée chez l'un des « coupables » sans pouvoir en établir la preuve, mais fut éclairante pour la gendarmerie sur les mœurs et habitudes du perquisitionné. Le Procureur de la République Guy E. classa, une nouvelle fois, un dossier qui portait atteinte à ma réputation comme ceux qui avaient auparavant, ou par la suite, atteint mes intérêts ou ma propre sécurité.

Je ne pouvais m'empêcher de penser à la réflexion d'un ami parisien, homme d'affaires, avec lequel j'entretenais une relation quasi-quotidienne : un soir, de retour de Toulouse avec mon fils, je me fis flasher par la Gendarmerie à 130km/h, ce qui ne faisait pas partie de mes habitudes de conduite. Moi, qui avais passé mon temps, des années durant, à faire

des interventions pour faire sauter les procès verbaux de mes cadres et commerciaux. Mais dans le cas présent le Colonel de Gendarmerie du Gers, que je rencontrai très souvent, avait fait passer la pièce à conviction au procureur que je croisais justement lors un cocktail. En plaisantant je lui dis : « Ce n'est sûrement pas une grande affaire, je n'ai pas beaucoup de soucis à me faire ! » Celui-ci, sombre, ne plaisantait pas. Mon ami parisien, à qui je relatais l'incident, me dit : « Mais enfin, tu n'as pas encore compris qu'ils ne veulent plus de toi dans ce département !?! » Huit jours plus tard, un collaborateur toulousain me demanda d'agir pour un excès de vitesse, je lui expliquais alors : « Si vous voulez faire sauter un procès verbal dans le Gers, ne dites pas que vous travaillez chez moi, mais tentez le coup... » L'intervention passa comme une lettre à la poste, parce qu'il n'avait pas été fait mention du nom de Sensemat.

L'affaire de l'« entartage » fut pour moi une épreuve bien plus douloureuse. Je faisais partie du cortège officiel qui inaugurerait cette très importante manifestation agricole « Gascogne Expo », lorsque j'entendis une grosse voix derrière moi : « Hé, Sensemat ! » C'était Jean-François T., bras droit d'Yves Rispat – Secrétaire Général du RPR –, conseiller Général du Gers et conseiller Régional de Midi-Pyrénées. Ce gros personnage se jetait sur moi en me lançant une galette noire. Je m'attendais à un geste malveillant de cet individu, car un de ses amis me l'avait téléphoné. Jean-François T. était vexé que mon journal ait fait allusion aux démêlés qu'il avait avec un de ses associés avec lequel il avait déposé le bilan. Je réagis dans un geste de réflexe, cet objet non identifié frôla le côté de ma tête faisant gicler ainsi le Nutella qui était étalé sur un matelas de Sopalín. Les éclaboussures arrivèrent sur l'uniforme du colonel de Gendarmerie ainsi que de sur nombreux conseillers Généraux et autres personnalités. Jean-François T. s'approcha de moi et me dit : « Souviens-toi comment ton père est mort ! »

Je m'offusquais à haute voix, la surprise et l'incompréhension faisaient place à la stupeur dans le cortège. Je vis des gens venir vers moi pour me reconforter, d'autres rire ou se moquer. Je décidais de prendre sur moi, je devais rester digne jusqu'à la fin. Je m'essayais donc et continuais à tenir mon rang, les photographes faisaient leur travail en quête d'une autre image « paillardes » ; cette inauguration était interminable. Mon agresseur avait aussitôt disparu, sans être inquiété. Les forces de l'ordre – dont le chef le plus éminent – étaient présentes et n'intervinrent pas, tout le monde me laissait honteusement seul et sans défense. Je ne pouvais même pas appeler la Gendarmerie ou la Police, car ils étaient tellement performants qu'ils étaient déjà sur place et se rendaient, là, coupables, sous mes yeux, de non-assistance à personne « entartée ». Les discours officiels eurent enfin lieu ; le préfet, en bon énarque, ne fit allusion à rien. Philippe Martin, Président du Conseil Général, lui, sut montrer sa dimension humaine en regrettant publiquement cet incident. Pour les autres élus, aucune réaction publique. Je portais plainte. De nombreux témoins furent entendus concernant même les propos ignobles de Jean-François T. Le Procureur de la République, Guy E. me reçut pour m'informer qu'il allait réprimander « l'entarteur », et fit, en fait, pression sur moi, car j'avais l'intention de porter plainte avec constitution de partie civile ; et il classa l'affaire, comme à son habitude.

Tout cela gâchait les bons moments passés quelques semaines avant, lorsque j'avais épousé ma compagne qui n'a cessé de m'épauler tout autant à travers mes efforts professionnels que dans mes démêlés familiaux. Mon divorce avait été long et éprouvant, d'autant que mes « amis » s'en étaient occupés pour me séparer de mon fils et m'affecter définitivement. Martine élève depuis lors mon fils Laurent comme une mère. Le mariage s'était déroulé à la Mairie de Toulouse en présence des seuls témoins. Dans l'après-midi, nous nous étions envolés pour Paris afin d'y célébrer l'événement chez

Maxim's, où nous étions une quinzaine d'amis réunis. Puis l'été se termina et je profitais de la traditionnelle *Garden Party* pour remettre les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite que j'avais fait obtenir à mon collaborateur centralien, ceux du patron Financier étaient « dans les tuyaux » et sa nomination au journal officiel était imminente car friand de reconnaissance, Médaille du Travail, Mérite Agricole, je l'avais délégué, à ma place, au Lycée de la ville de Lectoure comme Administrateur. Il voulait les Palmes Académiques alors que le Mérite National était en cours. En la matière, on ne peut pas cumuler plusieurs demandes, il voulait les deux. Il mit huit jours pour l'admettre. Le petit comptable avait fait du chemin, il avait pris goût aux honneurs.

Dans l'entreprise auscitaine, je nommais P.-d.g. l'ancien responsable Administratif et comptable de la société, cet homme petit et enrobé devenait le grand Patron et pour donner une dimension commerciale plus forte, le chef des Ventes était promu directeur commercial. Ce tandem avait pour mission de restaurer les dommages occasionnés par le précédent dirigeant. Ce fut un échec cuisant, grave pour tous, pour tout. Ce P.-d.g. était complètement coiffé par son directeur Commercial qui « philosophait » sur la grande distribution. Il allait chez les grands distributeurs comme Carrefour et Auchan leur donner des leçons de marketing ; à ses yeux, il n'y avait jamais les produits qu'il fallait. Il ne savait vendre que les « vingt, quatre-vingts », c'est-à-dire, la quintessence de la gamme. De son côté, l'acheteur voyageait en Chine et dans nos bureaux d'achats à Taiwan, faisait ouvrir des lettres de crédit à tour de bras. Le nouveau P.-d.g. de Sensemat Outillage me fit même une lettre pour m'annoncer qu'il allait augmenter, de façon significative, le chiffre d'affaires de sa société.

En tant que Président du Groupe, je voyais bien la trésorerie se tendre, mais mon anxiété était apaisée par les bons résultats et les perspectives des autres filiales, en plus des

écrits et déclarations venant de Sensemat Outillage. Cela ne dura pas et j'eus une discussion avec le Patron du GIE Financier, qui finit par se laisser aller à ses inquiétudes. Je lui fis des reproches sur sa réactivité et il me répondit en pleurnichant : « C'est une question de décence, si je ne vous en ai pas encore parlé. Et puis vous me faites peur ! » Quant au centralien, directeur général devenu directeur du Développement à la Société mère, il tirait son salaire : « Ce qui est pris n'est plus à prendre ! » aimait-il à répéter, bien assis dans son fauteuil présidentiel, les reins calés par son petit coussin marron qu'il avait installé. Il était également devenu P.-d.g. de Sensemat Industrie, société chargée du montage électromécanique et de la mise sous blister de produits.

J'organisais donc une réunion de tous les mandataires sociaux au siège de la Société mère pour exposer la situation et pris comme mesure, de mettre « sous tutelle » Sensemat Outillage, en installant dans leurs bureaux d'Auch, les deux premiers dirigeants de Sensemat Équipements et le centralien, pour qu'ils jugulent les problèmes de « surstock » et de chiffre d'affaires qui ne se réalisait pas conformément aux objectifs donnés. Comment allions-nous faire pour passer nos échéances ? C'était bien la première fois qu'une telle question se posait d'une manière aussi inquiétante.

III

À la merci des banquiers

Pour la première fois dans l'histoire de mon Groupe, que j'avais fondé vingt-neuf ans plus tôt, le bilan consolidé allait se clôturer par une perte de trois millions de francs soit moins de quatre cent soixante mille euros. Ce n'était pas un drame eu égard aux capitaux propres de cent cinquante huit millions de francs – soit plus de vingt quatre millions d'euros – que j'avais accumulés dans mes sociétés. Mon directeur administratif et financier me faisait part des gesticulations de certains banquiers. Je reçus à Toulouse le directeur et son adjoint d'une de ces banques. Suant et tremblant, ce directeur me surprit par son attitude extrême, face à une situation qui n'était, compte tenu de notre « trésor de guerre », pas dramatique. Je mis tout cela sur le compte de la personnalité de cet homme qui, lors de notre introduction en bourse, m'avait invité à déjeuner avec mon directeur administratif et financier et me disait alors : « Je dois vous dire que face à vous je ne suis rien, ma vie n'est rien par rapport à la vôtre ! » Cette façon de se diminuer, de s'avilir était indigne, il me demandait de recevoir « les services spéciaux parisiens » conçus « pour les entreprises qui rencontraient des problèmes de trésorerie »

me disait-il. Ceux-ci débarquaient dans mes bureaux et je leur expliquais que je voulais prendre des mesures très importantes pour mon Groupe, leurs réponses étaient : « Pouvez-vous nous signer une caution, nous n'en parlerons pas aux autres banques ! » Comment faire face à cette attitude qui allait faire vaciller l'homogénéité de l'ensemble de nos douze banques ?

La société Fidal, mon conseil juridique et fiscal de toujours, me proposait de rencontrer le Cabinet Borloo et Saigne, leurs partenaires spécialisés pour les sociétés en difficultés et spécialistes reconnus des procédures collectives. Ils me conseillèrent de faire nommer un administrateur ad hoc. Pour moi, cette mesure signifiait de pouvoir organiser, dans la sérénité, une réunion avec nos douze banques. Avec l'aide d'un homme de loi que les banquiers respecteraient, mesure fréquente et de bon aloi quand une entreprise connaît des problèmes, même s'ils sont passagers : elle a ainsi la possibilité de se mettre sous la protection de la Justice. Je ne désirais pas, en revanche, que l'administrateur soit de la région pour une question de confidentialité évidente. Maître Saigne me conseilla Maître Meille, – Président National des Syndicats des Administrateurs Judiciaires –, ce choix me semblait judicieux.

Je téléphonais à Jean-Pierre B., Président du Tribunal de Grande Instance du Gers, qui cumulait les fonctions de Président du Tribunal de Commerce, car bon nombre de juges consulaires avaient démissionné pour protester contre la loi Guigou. Jean-Pierre B. était un ami, enfin, à ce moment-là je le croyais. Il était de toutes mes fêtes, nous nous recevions à dîner, le tutoiement même en public était de mise depuis longtemps car il était Président depuis près de quinze ans dans le Gers. Après une rencontre informelle, il m'a reçu avec Maître Saigne et nomma, sur notre demande Maître Meille administrateur ad hoc. Je pouvais donc préparer ma réunion bancaire.

En ce printemps 2000, j'organisais à Toulouse, à l'Hôtel Crown Plaza, Place du Capitole, une réunion avec l'ensemble de mes douze banques. Trente-sept personnes étaient présentes pour assister certainement à un évènement : j'étais un « faiseur d'argent », le premier d'un de nos départements français qui pendant trente ans avait bien travaillé et tellement bien servi la communauté bancaire. Ces messieurs ne me connaissaient pas, ils rencontraient habituellement mes collaborateurs, me serraient la main entre deux portes ou bien lors des cocktails que je donnais, cela était suffisant pour me coucher sur leurs rapports de direction. Ils soutenaient sans faille, mes encours autorisés allaient jusqu'à quatre cent cinquante millions de francs – soit plus de soixante-huit millions d'euros. Je n'ai utilisé que trois cent cinquante millions de francs pour les besoins de mes différentes sociétés et principalement en ligne de crédits documentaires. Tout cela était des encours en blanc pour les banques, c'est-à-dire sans contrat ; le « faiseur de fric » que j'étais, pédalait bien pour les établissements bancaires, mais ici, il fallait rétablir tout cela et mettre les dossiers en ordre. Maître Meille, célèbre administrateur était venu à Toulouse, c'est-à-dire, pour lui, à la campagne. Il prit la parole et présenta la situation. Il connaissait bien ses interlocuteurs qu'il fréquentait dans toutes les grandes affaires nationales en dépôt de bilan : ils faisaient donc parti de son fond de commerce. Je pris à mon tour la parole pour expliquer avec détails la situation, mes collaborateurs me relayaient mal, ils étaient trois : l'un ânonnait, le second ringard et imprécis et le troisième muet, même pas un mot pendant toute la durée de la séance ; de ma vie, je ne m'étais jamais senti si seul et si mal entouré ; je prenais conscience de la réalité des mises en garde faites auparavant par mes différents conseils sur le niveau de mes cadres. La Banque Barclays France en la personne de Carle de Mandat Grancey, « grand donneur de leçons », n'avait de cesse de me critiquer personnellement. Sa jalousie était débordante car je

gagnais mon argent loyalement, ce qui fut mis en doute par cet établissement bancaire qui, quelque temps après, fut mis en examen dans une autre affaire, bien sûr, en tant que personne morale pour « blanchiment aggravé ». Ils ont fait savoir qu'ils voulaient se désengager de mon Groupe, les autres banques n'écoutaient pas mes projets de réorganisation. Je voulais retailer la voile pour orienter mon Groupe essentiellement sur le service à la Grande Distribution. D'ailleurs, nous gagnions de l'argent sur cette activité, notre problème était seulement le négoce de l'électroportatif dont les prix de ventes avaient subitement chutés. Carrefour affichait une perceuse à soixante-huit francs – soit dix euros trente sept centimes – un an avant, elle coûtait cent quatre-vingts francs – plus de vingt-sept euros – et de ce fait, nos méventes nous occasionnaient un surstock qui nous empêchait de faire nos échéances. Notre argent était sur les étagères de nos entrepôts, mais pas liquide sur nos comptes bancaires. Le seul intérêt que manifestaient les banquiers était de me faire recrachter les dividendes des actions que j'avais épargnés. J'étais complètement sidéré de voir que ces gens-là ne répondaient pas à l'intérêt de leurs établissements bancaires qui consistait à réorganiser, à restructurer. Seul mon pécule les intéressait ! De dix heures du matin à seize heures non-stop, la réunion fut pénible. Mes conseils juridiques et fiscaux de la Fidal, les commissaires aux comptes de KPMG étaient présents, ainsi que Robert Moréreau du Cabinet Comptable qui porte son nom. Ce dernier se montrait particulièrement consterné par la tournure que prenaient les événements, d'autant qu'il avait été mon expert-comptable dès ma toute première société en 1970 et connaissait les richesses que détenait mon entreprise. Mes interlocuteurs banquiers n'étaient pas constructifs. L'administrateur ad hoc jouait sa partition dans un jeu de rôles où je serais le perdant. À la fin de la réunion, je lui dis que nous allions droit vers un dépôt de bilan, il me répondit furieux : « Qu'est-ce que vous me dites-

là ? Vous êtes un chef d'entreprise bien gâté dans votre province, vous avez eu tout facile ! » Réaction bien parisienne, une fois de plus le fossé destructeur se creusait entre la capitale et la province. La pièce qui venait de se jouer ne fonctionnerait pas, de retour à mon bureau, je dis à ma femme : « Martine, on est foutu ! »

Le ton donné par ces banquiers était surprenant : pourquoi tant de mauvaise humeur ? Tout aurait pu être pourtant tellement plus facile. Il y avait là une volonté de restructuration, l'entreprise en avait les moyens avec ses cent cinquante-huit millions de capitaux propres. Mais ces financiers-là préféraient étaler leur mauvaise humeur pour un combat contre le patron propriétaire que j'étais, ils s'étaient trompés de champ de bataille. Ils me traitaient comme le petit commerçant de quartier auquel ils faisaient remettre au pot ses économies alors que l'enjeu avait une autre dimension économique et sociale. Ces banquiers manquaient de hauteur et de psychologie. Laissés en liberté par leur hiérarchie, ils allaient s'en donner à cœur joie sur leur proie. Ils devaient triompher de leur safari. Ce jour-là, il faisait soleil sur la place du Capitole, la douceur météorologique engendre parfois la clémence. Il n'était pas question de tuer la bête, cela coûterait tellement cher à la communauté bancaire ! Par contre, il fallait diminuer la proie, l'affaiblir pour mieux la maîtriser au cours des réunions suivantes. Et puis, ils devaient à tout prix cacher leur soutien sans faille. Celui qu'ils avaient apporté à l'entreprise pendant trente ans. Leurs dossiers étaient vides. Ils avaient peur que leur soutien ne soit jugé comme abusif devant les Tribunaux, car cette qualification pouvait leur coûter fort cher.

Quelques jours plus tôt, je reçus Pierre Ploujoux, directeur du recouvrement chez BNP Paribas, suivi de Martial Albert. À peine arrivé dans mon bureau, il me dit : « Je vous connais, vous avez parlé de moi à notre Président, Michel Pébereau ! » Cette réflexion était annonciatrice d'une mauvaise ambiance. En effet, j'entretenais avec Michel Pébereau

et sa femme Agnès, une relation cordiale et même amicale. Son domicile gersois était non loin du mien et ils nous recevaient chez eux avec ma femme. Nous nous rencontrions également dans des dîners ou réceptions gersoises, et même bavardions le samedi matin sur la place du village. Les employés de la BNP le savaient et leur comportement était faussé par cette relation « présidentielle ». Les collaborateurs du service financier disaient : « La BNP veut faire tous nos crédits, nous ne pouvons quand même pas tout leur donner. » Lors d'un placement personnel, Michel Pébereau m'avait téléphoné directement pour m'en remercier. Quand Michel Pébereau rentrait à Paris, les employés BNP pensaient que, les infos locales sur le fonctionnement de sa banque étaient le fruit de mes délations... Mais bien plus grave ! Un vendredi soir, à dix-huit heures quarante-cinq, ce directeur du recouvrement de BNP Paribas m'appela sur mon portable et me demanda de remettre mon argent au pot, ce qui était complètement disproportionné avec les besoins de mon Groupe et pour se montrer plus convaincant, il ajouta : « Je sais les avoirs que vous avez chez nous, ceux que vous avez ailleurs, et ceux que vous avez ailleurs, ailleurs... » Moi qui avais toujours eu une fiscalité très claire ! Une organisation juridique parfaite ! Ce banquier avait l'air d'en douter. Il semblait croire que j'avais des avoirs occultes ! En cette fin de semaine difficile, je ne comprenais pas. Lorsque, enfin, je compris ! Ma première épouse, Sompong, d'origine thaïlandaise envoyait, par la BNP, il y a plus de vingt ans, des mandats de temps à autre de huit cents francs à sa maman, chose qui était légale et dans le cas présent humain. Faire un tel amalgame était misérable et destructeur. Une fois de plus, c'était un élément négatif pour l'établissement bancaire. Bien plus tard, alors que mes revenus avaient baissé, je demandais à cette banque de me faire une avance pour payer mes impôts, bien sûr garanti par un de mes placements privés. J'ai essuyé un refus gêné de la part du conseiller en Patrimoine qui laissa un mes-

sage sur le répondeur téléphonique de ma femme : « Vu ce qui s'est passé, ma direction ne désire pas donner suite ! » J'étais l'otage de mon argent placé chez eux, sur une assurance vie que j'avais judicieusement concoctée et qui me rapportait bien à la condition d'arriver à l'échéance dans quatre ans. Ils faisaient un amalgame honteux entre mon ex-entreprise et mon compte personnel, ils tentaient ainsi de me bloquer.

En ce début d'été, j'avais du mal, dans ma tête, à faire face à cette situation. J'étais complètement déstabilisé. J'avais connu d'autres moments difficiles dans ma vie, mais jamais d'une telle ampleur. Je ne dormais pas malgré les somnifères. Je souffrais moralement d'abord, puis très vite, la souffrance devint physique. Mon médecin était inquiet car, de plus, j'étais allergique aux antidépresseurs. Je passais dix jours sur mon canapé dans un semi-coma permanent, anéanti, épuisé, complément recroquevillé, grelottant de froid et recouvert d'un manteau malgré la chaleur qui dépassait les 30°C. Mais il allait falloir faire face quoiqu'il arrive et, grâce à Dieu, je réussis à prendre sur moi et refis surface...

La mission d'un administrateur ad hoc est secrète, mais Pierre Escorsac, rédacteur en chef local de la « Dépêche du Midi » dans le Gers, proche du Juge Jean-Pierre B. titrait à la Une « Jean-Claude Sensemat pas de licenciements. Il n'y aura pas de fermeture de site » écrivait-il. Les dégâts psychologiques qui s'en suivirent furent grands et irréversibles. J'expliquais au personnel ainsi qu'à mes collègues, mandataires sociaux des différentes filiales, ce qui se passait et que nos réserves permettraient de passer ce mauvais cap. Ma femme et moi étions affectés par ces « fuites destructrices », mais nous devons nous battre pour sauver l'Entreprise et ce, quoi qu'il se dise, nous nous forçons à sortir en public comme si de rien n'était.

Aux corridas d'Eauze, nous étions traditionnellement invités par le maire et placés à la Présidence « Tribune d'Honneur ». Nous aimions les corridas, leur ambiance festive

et cela allait nous faire oublier, un court instant, la situation que nous traversions. Avec le sourire, nous nous dirigeons vers nos places habituelles. Là, on nous indiqua que celles-ci se trouvaient, cette année, de l'autre côté de la barrière. Nous n'étions plus admis à la tribune présidentielle. Le cortège des invités s'installait à leurs places habituelles et observait ce changement remarquable. Certains venaient nous serrer la main, par-dessus cette séparation désormais établie, on nous saluait gêné, avec embarras.

Dans l'entreprise, la trésorerie était tendue, les banques nous téléphonaient sans arrêt, l'une d'entre elle passa jusqu'à treize appels dans la même journée, faisant le plus mauvais effet chez nous, sur l'ambiance interne. Les rumeurs allaient bon train, faisant des dégâts auprès des services commerciaux des différentes filiales. L'échéance de juin avait été très difficile. Les salariés, pour la première fois, avaient été payés avec un léger décalage. Début juillet, une deuxième réunion était fixée à Paris, au siège de la BNP qui se positionnait en leader du pool bancaire. Cette réunion était du même « tonneau » que la première qui s'était déroulée à Toulouse. Chaque banque était représentée par trois personnes qui venaient faire cracher les dents au patron de la cent cinquantième fortune professionnelle du pays. En revanche, ils m'avaient réservé une surprise, un joker.

C'était le représentant de la Société Générale, Monsieur Di Constanzo, une sorte de Roger Hanin. Ce personnage était décalé à côté de ce parterre de premiers de la classe, coincés dans leurs uniformes de banquiers traditionnels. Il se mit subitement à brailler : « Alors, on a là le célèbre Jean-Claude Sensemat dont toute la presse parle et qui est parti de rien ! » Son discours fut fait de menaces par rapport à mon épargne : « Moi aussi, je suis parti de rien, j'ai même été quincaillier en Tunisie, je connais ce que vous avez du connaître. » Et de s'en prendre à Maître Saigne, mon Avocat, qu'il connaissait fort bien car il le rencontrait fréquemment dans

des situations similaires : « Je vois qu'ici il y a un avocat, je lui demande de sortir car il s'agit d'une réunion privée sous mandat ad hoc. Un avocat n'a pas à y assister ou alors je pars ! » Sans être parano, je commençais à m'interroger sur cette mise en scène stérile et je me sentais plein de reproches envers Maître Saigne qui, une fois de plus, ne m'avait pas averti de l'existence de ce genre de personnage qui se permit même de m'appeler «Jean-Claude» pour me diminuer aux yeux des autres. Puis, plus tard ce même banquier, s'adressant à moi, en fermant énergiquement son dossier dit : « Si c'est comme ça, je vais déposer le bilan ! » Je lui répondis : « Ici, il n'y en a qu'un qui peut le faire, c'est moi ! »

Monsieur Di Constanzo est un personnage célèbre dans le milieu bancaire, son parcours est atypique, sa puissance et son rôle de bourreau sert la communauté bancaire et la Société Générale dont il tire habillement les marrons du feu, ce dont j'ai eu la preuve plus tard. Face à des proies toujours fragilisées, il est vainqueur d'office. J'étais d'autant plus touché que mon avocat Maître Saigne, coutumier du fait, ne m'avait pas alerté et préparé à ces pratiques. En attendant, l'échéance de juillet fut acrobatique et les salaires payés une fois de plus avec retard. Le stress montait chaque jour un peu plus. Les banquiers avaient accordé de l'escompte loi Dailly, c'est à dire qu'ils se faisaient payer directement par nos clients, tout cela leur permettait de se rembourser directement. J'étais surpris par l'attitude du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne avec lequel j'avais une relation légendaire, et qui me soutenait, me poussait dans toutes mes actions.

Au début de mes difficultés, Georges Pauget, le directeur m'avait conseillé de prendre un administrateur ad hoc, ce que j'avais fait et je l'informais régulièrement de mes succès comme de mes difficultés. Long-temps proche de son Président, qui fut jusqu'aux dernières heures de sa vie mon fidèle et très proche ami : André Fontan avait été Président de la Caisse du Crédit agricole puis fut élu Premier Président du

Crédit Agricole Pyrénées Gascogne. Je m'apercevais à quel point il me manquait, je ne comprenais pas ce silence inhabituel de ma « banque génitrice ».

Le glas avait sonné, en ce mois d'août. Les banquiers étaient en vacances. Comment allions-nous nous organiser pour faire l'échéance de fin de mois ? Comment allions-nous payer les salariés ? Mes collègues mandataires sociaux et moi-même tenions réunions sur réunions, désesparés par la situation. Je prenais rendez-vous avec Jean Gousset, directeur général de la Fidal, en qui j'ai toujours eu une grande confiance, pour lui expliquer la situation avec le Patron de la filiale financière de mon Groupe. Le Juge Jean-Pierre B. voulut absolument être présent, d'autant que ce mercredi 23 août 2000, il était à Paris, nous disait-il. Nous l'avons donc attendu et sommes allés avec notre juge dans une brasserie manger un morceau, que je payais, bien sûr. Jean Gousset, Le directeur de la Fidal nous reçut, accompagné du premier magistrat du département du Gers. Il donnait ses arguments, dont le poids émanait d'un juge de métier, Président du Tribunal de Grande Instance et qui, ici, prenait parti : « Vous pouvez déposer le bilan ! Les banquiers, face à l'article 37, seront obligés de vous servir la moitié des encours qu'ils vous distribuaient... » En fait, Jean-Pierre B. venait dire clairement dans les bureaux parisiens de la Société Fidal, devant Jean Gousset son directeur général : « Je serai Juge et Parti » – ceci nous donnait toutes les garanties juridiques face à un dépôt de bilan – « les salaires ne peuvent pas être réglés alors que vous êtes sous administrateur ad hoc... », Et de critiquer Maître Meille qu'il avait d'ailleurs appelé et insulté la veille au téléphone. De plus, il lui avait dit qu'il avait l'intention de faire déposer le bilan si son travail n'était pas plus efficace. Par la suite, l'administrateur parisien me fit part par téléphone de la violence des propos dont il avait été victime et me dit : « Il m'a traité comme une serpillière, jamais de ma vie, je n'ai été traité de la sorte ! » Le Président B. dit au directeur de Fidal : « Tout doit se faire dans le plus grand secret pour que

les banques n'aient pas le temps de dénoncer leurs concours ! »

Et puis le jeu des banquiers était clair, d'abord récupérer mes cautions pour se couvrir par rapport à leur hiérarchie, puisque leurs dossiers étaient vides. Laisser passer le temps, ce qui m'aurait mis hors la loi, car on doit déposer le bilan quand on a plus de trésorerie puis, une fois les cautions servies, rien ne me laissait présager de l'attitude de ces banquiers jaloux et toujours en faute par rapport à leur direction. Mes biens personnels étaient moins importants que les cent cinquante-huit millions de francs – soit plus de vingt-quatre millions d'euros de capitaux propres – et les quatre-vingts dix millions de francs – soit près de quatorze millions d'euros d'immobilier détenus par mon Groupe - soit couvrant largement les trois « petits » millions de francs de perte, inférieurs à quatre cent soixante mille euros, dus à la seule Société auscitaine. Ces banquiers voulaient ma peau, ils disaient de moi que je n'étais plus l'avenir, car déjà trop vieux avec mes cinquante ans, et que mes « collaborateurs étaient des médiocres, sans personnalité, qui vivaient dans l'ombre de leur patron ».

IV Juge et parti

De retour à Auch le 24 août 2000, tous les mandataires sociaux et moi-même étions réunis. Le « juge Président » nous exhortait à déposer le bilan : « Oui, les banques seront obligées de suivre car elles n'auront pas eu le temps de dénoncer leurs concours ! » Le Président B., en toute complicité, avait fait spécialement venir de Toulouse dans une salle de réunion des locaux de ma société auscitaine en catimini, Maître Jean Marcel Lavergne – administrateur judiciaire – et sa consoeur Maître Liliane Vinceneux – mandataire de justice – qui serait nommée par la suite représentante des Créanciers - étaient également présents plusieurs de mes collègues mandataires sociaux.

C'est le lendemain soir, que le Président B en dehors des heures légales, nous avait convoqués au Tribunal. Fort de ses arguments, réconfortants et rassurants, et de par son discours il cautionnait le dépôt de bilan, qui était selon lui un passage obligé pour accéder à un avenir économique radieux. C'était discordant, j'étais meurtri. Avec moi, mes cinq collègues mandataires sociaux se succédaient auprès de la seule greffière, restée là, après l'heure légale, dans ces bureaux vides de

témoin à la demande expresse de son patron. Chacun d'entre nous signait la feuille pour déposer le bilan des sociétés dont nous avions respectivement la responsabilité. Seule une d'entre elles était en perte ! Les autres faisaient des bénéfiques ! Mais, le manque de trésorerie rendait l'ensemble solidaire, c'est la loi quand des sociétés sont liées par un G.I.E (Groupement d'Intérêts Economique). Le « patron de la Justice Gersoise » faisait des compliments appuyés à la greffière sur sa disponibilité. Ces éloges n'étaient vraiment pas de circonstance. Tout était déjà prévu. Les autres juges étaient fatalement dans le secret, car la séance officielle du Tribunal de Commerce se tiendrait exceptionnellement, un samedi matin, le 26 août 2000.

Trente ans ! Pratiquement jour pour jour, l'empire que j'avais fondé – parti d'une boutique qui réalisait cent quatre-vingt-dix mille francs – moins de trente mille euros de chiffre d'affaires en 1970 –, j'en avais fait la première entreprise privée de mon département natal. J'avais été, pendant plusieurs années la cent cinquantième fortune professionnelle du Pays. Ce jour-là, mon action de trente ans se soldait par ces dépôts de bilan.

Le Tribunal était présidé par Madame Régine D., Vice-présidente du Tribunal de Grande Instance d'Auch. Besogneuse et dévouée à son Président, elle mettait en redressement judiciaire les différentes entreprises de mon Groupe d'outillage. Jean-Pierre B. cumulait, pour l'occasion, les fonctions de Président du Tribunal de Grande Instance, Président du Tribunal de Commerce ainsi que celles de Juge Commissaire dans mon affaire.

Dès le lundi, Jean-Pierre B. s'installa partiellement dans les bureaux de notre filiale auscitaine. Les pieds sur le bureau à la vue de chacun, le tout puissant juge s'était substitué au P.-d.g.. Il était devenu le dirigeant de fait. L'homme est petit, mince, très vif, le teint rosé. Il parle fort, de temps à autres des éclats de rire singularisent le personnage. Son pouvoir lui

confère de l'assurance, il dit à qui veut l'entendre : « Je suis la personne la plus connue du département car c'est moi qui ai pratiquement signé tous les actes de divorce du Gers depuis plus de dix ans. » Le juge avait également un pouvoir sur l'opinion publique grâce à son ami journaliste, Pierre Escorsac, qui lui offrait régulièrement la Une de La Dépêche du Midi. Dès le 27 août, le Juge déclarait que le Groupe Sensemat subissait : « Une petite grippe et il appartient au Tribunal de trouver les moyens de soigner cette petite grippe ». Le 6 septembre, il se pausa alors en sauveur « une procédure exemplaire », « La justice se bat pour sauver les emplois » ou encore plus édifiant, Pierre Escorsac utilise son journal – La Dépêche du Midi – pour propulser au plus haut la mission du Magistrat ami : « Le Président B., juge professionnel préfigure la réforme Guigou sur les Tribunaux de Commerce. » On se sentirait grisé à moins ! Ce dernier se voyait déjà dans la cour du ministère de la Justice, félicité par le garde des Sceaux. Quelques jours plus tôt, il m'avait dit, en parlant de mon directeur général, le centralien : « Tu dois le considérer beaucoup pour lui avoir fait obtenir une décoration aussi importante que l'Ordre National du Mérite... »

Jean-Marcel Lavergne – administrateur judiciaire – dès le lundi 28 août, avait installé son équipe à Auch. À 10 heures se tenait une importante réunion au sein de la société à laquelle participaient : le juge commissaire, Jean-Pierre B., l'administrateur judiciaire et son collaborateur André D. – fidèle sous traitant mais aussi expert judiciaire – la représentante des créanciers, les dirigeants des filiales, des cadres, enfin toutes les parties intéressées. Je m'inquiétais alors pour le sort de la société Lip qui ne faisait pas partie du même périmètre de consolidation du Groupe Sensemat. Cependant, elle avait un faible lien puisque Lip disposait de deux pour cent de parts dans le Groupement d'Intérêts Economique administratif du Groupe. Celui-ci n'avait pas déposé le bilan, mais la règle est qu'un GIE dont un membre dépose entraî-

ne automatiquement l'extension aux autres membres. Il fallait protéger cette société pour les intérêts économiques et sociaux qu'elle représentait d'autant plus qu'elle se portait très bien.

Mes collaborateurs et moi-même étions étonnés du climat et de l'attitude qu'instauraient l'administrateur Lavergne et son collaborateur. Le discours était : « Mais vous êtes trop pressés, il faut donner du temps au temps ». Il y avait là pour moi un choc de philosophies. Pour le plus modeste des chefs d'entreprise, chacun sait que : « Le temps c'est de l'argent » qui plus est, en matière de trésorerie ! De plus, contrairement à ce qu'il avait indiqué lors des réunions préliminaires au dépôt de bilan, le Président B. n'avait jamais fait le nécessaire à l'encontre des banques pour mettre en œuvre son fameux article 37 qui devait donner l'obligation aux banques de nous servir la moyenne de nos encours consommés par le passé. Ceci aurait immédiatement sauvé le Groupe. Nous étions également très surpris que toutes les ordonnances rédigées par Jean-Pierre B. se révélèrent gravement erronées et lourdes de conséquences pour le sort de l'Entreprise.

En tant que Président du Groupe, je tenais des réunions avec les P.-d.g. des filiales sur chacun des sites, ainsi que dans les entrepôts. Le Juge B. était là et prenait la parole avec moi, il agissait en co-Président de mon Groupe. Debout, face aux travailleurs : « C'est une petite grippe, je m'engage, il n'y aura pas de licenciements, il n'en est pas question pour le moment, je vous donne ma parole de magistrat ! » Un des P.-d.g. de filiales, effaré, me dit : « J'ai les tripes nouées d'entendre cela ! » Tout le monde sait bien qu'un dépôt de bilan s'accompagne fatalement de licenciements. Plus fort encore, le 4 octobre, le journal Sud-Ouest publiait une interview du juge Président dont le titre était « *Sensemat : Clignotants au vert* » et le quotidien de commenter : « *Pendant plus de trois heures, le juge-commissaire et l'expert ont passé au crible la situation financière actuelle du Groupe Sensemat.... Beaucoup de clignotants sont au vert* »

y indiquait Jean-Pierre B. Et le journal d'ajouter : « *Maître Lavergne toujours silencieux sur la procédure et l'état de l'entreprise... Jean-Pierre B., toujours optimiste.* »

L'administrateur judiciaire, Jean-Marcel Lavergne, tissait en fait sa toile. Il avait établi avec mes collaborateurs et moi-même, une relation cordiale. Aimable, rassurant, un sourire permanent, son travail était de lisser la situation. Le temps gagné enfonçait tous les jours un peu plus de façon irréversible mon Groupe. Lors des déjeuners ou dîners que j'ai eu à partager avec lui, il me parlait de son épouse et de ses importants besoins financiers. De mon côté, je lui parlais avec obsession de mon problème d'entreprise. Je cherchais à explorer avec lui les moyens de sortir de cette situation, et je cherchais un repreneur. Un soir, il me dit que son métier d'administrateur judiciaire était stratégique, et qu'il était un passage obligé. Que cette profession allait changer mais que les pouvoirs d'un administrateur étaient énormes ! J'étais soudain surpris par sa mentalité. Pour lui, les affaires n'étaient que « magouilles », et il banalisait la fraude. J'étais choqué et même vexé car cet homme ne pouvait pas penser que ce que j'avais fait, je l'avais fait à la force du poignet, dans la plus grande légalité, avec beaucoup de travail, et avec talent. Il me poussait vers son homme de confiance, un avocat parisien, avec lequel il avait déjà fait des « affaires ». Je parlais à cet homme de loi « de repreneurs dans le cadre d'un plan de continuation », lui me faisait un cours de droit dans son bureau proche de l'Assemblée Nationale. Il me parlait de « coup », « de plan de cession », « de commissions », il voulait devenir mon avocat. Pour moi, il n'était pas question d'en changer, Maître Guy Debuissou était une ancienne connaissance, d'un charisme avéré, alors Vice-président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et son sens de l'amitié l'avait rendu toujours plus disponible.

Dans le même temps, mon collaborateur centralien, travaillant à mes côtés depuis 1983, ne faisait subitement plus

corps avec moi. Il rapportait, de façon servile et enfantine, le moindre de mes gestes ou propos pour plaire au pouvoir judiciaire : « Monsieur Sensemat a dit ... », instaurant ainsi, tous les jours un peu plus, un malaise dans la relation que « j'entretenais » avec le juge-commissaire. De son côté, l'administrateur Lavergne exposait sans cesse son inquiétude concernant un problème d'assurances et demanda à mes services administratifs et financiers un chèque de trois cent soixante quinze mille francs – plus de cinquante sept mille euros – pour, soit-disant, couvrir ses frais de réassurances. Jean-Pierre B., Juge-commissaire, lui fit une ordonnance, qui s'averra, par la suite, être en fait un détournement d'argent. Du côté de l'entreprise un plan social d'envergure s'annonçait toujours plus inévitable et nécessaire. Même les journalistes l'avaient compris, Sophie Chapdelaine du magazine Capital écrivait : « Jean-Pierre B., le Juge-commissaire paraît pourtant confiant. “Une simple grippe” veut croire ce notable local. Jean-Claude Sensemat, lui, espère bien que la procédure judiciaire ne tournera pas à la grippe espagnole. »

Le juge commissaire dit subitement à mes proches collaborateurs : « Jean-Claude Sensemat est démonétisé, au niveau des banques et du département... c'est un homme du passé, il n'a pas de futur ! » Le patron de la Justice Gersoise décidait d'une réunion dans son bureau Présidentiel pour le mardi à 9 heures 00 et nous dit : « J'ai demandé au procureur de venir ! » Ce matin-là, j'arrivais à 8 heures 45 : « Bonjour, Jean-Pierre, tu vas bien ? » Il me répondit en bougonnant, affairé derrière son bureau. Les autres invités arrivaient, mon directeur administratif et financier et également directeur du GIE, le centralien, Maître Lavergne, son collaborateur André D, le procureur de la République. Nous avons pris place autour d'une table ronde.

Le Président prit la parole en dépeignant la situation. Pour lui, il fallait aller directement au plan de cession, car un plan de continuation n'était, selon lui, pas réaliste. J'étais surpris de

constater la soudaine mauvaise humeur que le juge Président manifestait à mon égard : « Mais enfin, que sont ces digressions ? » me dit-il. À peine essayais-je de m'exprimer qu'il s'agitait nerveusement sur sa chaise. Je n'étais subitement plus en odeur de sainteté. J'amenais malgré tout le sujet sur la société Lip que je voulais déconnecter du Groupe en dépôt de bilan. L'un de mes avocats, Maître Guy Debuissou avait reçu, la veille, une lettre officielle de la part de Jean-Marcel Lavergne – administrateur judiciaire – qui autorisait la sortie de Lip du GIE administratif. De plus, lors de discussions privées et sans témoin avec Jean-Pierre B., il avait également affiché son accord. Aussi, ma surprise fut grande quand, à la simple évocation de ce sujet, le ton monta. Je me tournais vers l'administrateur Lavergne : « Je ne sais pas si c'est possible ! » dit ce dernier, et il interrogea à son tour du regard le Président B. qui répondit aussitôt : « Ah, mais non ! Comment faire ? Pas question ! » Je ne pus m'empêcher de dire : « Mais enfin, nous n'allons quand même pas mettre en faillite une société qui marche aussi bien que Lip ! » Et le procureur me suivit en disant qu'il fallait tout faire pour éviter ce problème économique et social. Je vis alors l'administrateur Lavergne et le juge B. embarrassés, se grattant chacun le nez, comme pour se passer un message. La réunion se termina ainsi. J'expliquais alors au procureur que si toutes les voies de plan de continuation explorées n'aboutissaient pas sur un repreneur, pour l'intérêt du plus grand nombre, j'adhèrerai bien évidemment au plan de cession. D'ailleurs, le procureur me demanda de chercher activement un repreneur, ce que j'avais d'ailleurs déjà mis en œuvre, mais le juge B. très excité bougonnait en disant que ce n'était pas nécessaire. Depuis plusieurs jours, je fouillais toute l'Europe, le Monde, et prenais contact avec tous les spécialistes de ma profession.

À la sortie de la réunion, sur le parking du Tribunal, Jean-Marcel Lavergne s'approcha de moi et me dit : « Vous avez vu le vieux ? Parlant de son collaborateur André D., « Il est

d'accord pour déconnecter Lip, on va y arriver, mais il faut me donner dix pour cent de la vente de Lip, quand vous vendrez la société ou un forfait d'un million de francs ! ». Sur ces entre faits, Jean-Pierre B. arriva et l'attira plus loin en catimini pour converser dans les allées ombragées du parking. J'étais subjugué, abasourdi et je ne pus m'empêcher de m'en ouvrir au Patron de mon GIE, puis, avant d'aller déjeuner, j'en parlais à mon directeur centralien, puis à ma femme, à mon assistante... J'étais scié, et la réaction de mon entourage était identique. Où allions-nous ? C'était incompréhensible. Au milieu des soucis que je traversais et qui m'affectaient considérablement, voilà qu'un autre problème surgissait. Je m'étais placé entre les mains de la Justice de mon pays pour arriver à sauver mon Groupe et voilà qu'un auxiliaire de justice me demandait un pot de vin de pour faire ce qui était son travail et qui pouvait s'effectuer légalement. Alors là, c'était le bouquet !

De même le week-end qui suivit, depuis mon appartement de Toulouse, préoccupé par cette demande de corruption, j'appelais le centralien alors directeur général, en charge du redressement de Sensemat Outillage et que j'avais depuis quelques mois installé sur le site d'Auch. Nous faisons ensemble un point de la situation. Je lui faisais part de mon étonnement de ne plus avoir Jean-Pierre B. au téléphone, « silence radio » depuis le mardi matin, jour de l'offre de corruption. Mes appels ne recevaient étrangement plus d'échos. D'ailleurs, plus tard lorsque je dis au juge que France Télécom détenait la preuve de mes nombreux appels, il répondit pour justifier son silence : « J'étais déprimé ! » Quoiqu'il en soit, je demandais à mon centralien de téléphoner au juge directement, car, à lui, au moins il le rappellerait. Pour ma part, je convenais avec ce collaborateur et mon épouse, d'aller voir, dès le lendemain matin, donc le lundi, le procureur de la République d'Auch pour lui dénoncer les faits.

Le juge demanda à mon directeur général, qui lui expliquait sommairement le problème par téléphone, de se rendre immédiatement en ce dimanche soir dans son bureau à Auch. Après l'entretien, mon directeur centralien me rapporta la discussion qu'il avait eue avec le juge, lequel avait demandé au procureur de venir assister à l'entretien. La nouvelle obsession du juge était, pour un moment, de me culpabiliser sur le fait que je n'avais pas expliqué immédiatement dès le mardi, la proposition de corruption de Maître Lavergne, alors que, curieusement, il ne faisait aucun reproche à mon collaborateur sur le même point. Le lendemain, j'avais un rendez-vous fixé au Palais de Justice d'Auch à 15 H. Le procureur me reçut et enregistra ma déposition, à la fin il me demanda, dans un reproche à peine voilé, déjà conditionné par le juge : « Pourquoi ne me l'avez-vous pas signalé plus tôt ? » Le regardant fixement dans les yeux, je lui demandais : « Avez-vous posé la même question à mon directeur général ou aux autres personnes auxquelles je m'en suis ouvert ? » Aucune réponse ne vint et il baissa les yeux. C'est un peu comme si on reprochait à un accidenté de la route, encore traumatisé dans le fossé, de ne pas avoir donné l'alerte plus tôt.

Le procureur de la République confia donc l'enquête à la Police Judiciaire, section financière de Toulouse, et le commissaire Christine Duffau fut en charge de l'affaire. En arrivant dans les locaux de la Police Judiciaire, on me demanda : « Mais qui vous a nommé Lavergne comme administrateur ? C'est notre client, nous le traquons depuis bien longtemps ! » Je leur répondis : « Le Juge Jean-Pierre B. » Mes récits furent complets et détaillés. Alors que j'étais dans les locaux de la Police, Jean-Pierre B. m'appela sur mon portable. Il renouait curieusement sa relation ! « Bonjour Président, vous allez bien ? ... » me dit-il. Je m'étonnais : « Pourquoi tu me vouvoies ? » lui demandais-je : « Il vaut mieux, notre relation doit être plus formelle. » répondit-il. En raccrochant, je le dis à mes témoins qui se mirent à sourire, d'autant que le juge

d’Instruction, Laurent Nion, décidait des écoutes légales sur les communications téléphoniques de Maître Jean-Marcel Lavergne.

J’étais éprouvé de voir la tournure que prenait la situation. À qui me raccrocher ? Face aux banquiers, je m’étais mis sous la protection de la Justice. Le patron de la Justice de mon département me mettait entre les mains d’un administrateur véreux et corrompu et lui établissait une ordonnance lui permettant de me voler. Cet auxiliaire de Justice gâchait depuis deux mois toutes les chances de redressement de l’Entreprise que j’avais façonnée depuis trente ans et me demandait en plus des dessous de table.

Dans l’entreprise, je faisais bonne figure. Il fallait trouver un repreneur tout en démettant de ses fonctions l’administrateur indélicat. Avec la Justice Gersoise, nous décidions de démettre Maître Lavergne pour ses lenteurs et son impéritie, pour ne pas gêner l’enquête judiciaire lancée à son contre. Curieusement, seule Maître Liliane Vinceneux s’était transformée en l’avocat des plus tenaces de son confrère Lavergne avec lequel elle partageait depuis longtemps de nombreux dossiers.

Étrangement, Jean-Luc Coureau, un des leaders syndicaux CFDT Aquitaine, montait aux créneaux pour Jean-Marcel Lavergne et déclarait dans la Dépêche du Midi du 31 octobre 2000 « Jean-Marcel Lavergne parle vrai. Il a la pratique des dossiers difficiles. Il a une capacité d’écoute. » Encore mieux, le Petit Bleu du 2 novembre 2000, l’influent journal d’Agen, rapportait les hallucinants propos de cet étrange responsable CFDT qui se vantait d’avoir travaillé avec l’administrateur révoqué en énumérant les dossiers Cartier Robin à Miramont de Guyenne, la Ferso. Ce Jean-Luc Coureau dit de lui : « c’est un homme intègre », « C’était l’homme de la situation » affirme-t-il, « quelqu’un qui ne se laisse pas abuser dans les plans qu’il met en place pour sauver une entreprise » et de demander à tour de bras des expertises à des cabinets proches, le

tout relayé par son collègue CFDT qui était présent dans l'entreprise depuis fort longtemps. Lors de la négociation des trente-cinq heures, j'étais favorable à une négociation de la première heure notamment pour éviter les conflits syndicaux. Jean-Luc Coureau avait déjà mis des barrages au point, que nous avons signés majoritairement avec Force Ouvrière alors que la CFDT était majoritaire dans la société.

Le jeudi 9 novembre, la reddition des comptes de l'administrateur Lavergne à son confrère Maître Patrick Collet eut lieu dans le bureau du Président du Tribunal. Il avait invité le procureur. Mes collègues mandataires sociaux et moi-même étions là, assis face au bureau présidentiel. Jean-Pierre B. jouait là sincèrement sa partition de Président de Juridiction, la greffière, prête à noter les minutes de cet événement. Jean-Marcel Lavergne au premier rang donnait les documents et des explications au juge : « Appelez-moi Monsieur le Président ! » dit Jean-Pierre B. On en arriva au chèque de trois cent soixante-quinze mille francs (plus de cinquante sept mille euros), « L'avez-vous encaissé sur votre compte personnel ? » demanda le Président. « Non ! » dit l'administrateur toulousain. Son confrère l'exhorta à dire la vérité, alors, il finit par avouer : « Je l'ai encaissé sur mon compte personnel. » Maître Collet se tournant vers lui dit : « Confrère, vous me faites honte... la profession n'avait pas besoin de cela. » Je demandais à la greffière d'inscrire que je mettais toutes réserves à la reddition des comptabilités rendues par Maître Lavergne et les mandataires sociaux de mes sociétés firent de même. Le procureur se leva, nous salua en ignorant Jean-Marcel Lavergne. Le Président B. déclarait à Pierre Escorsac – rédacteur en Chef de La Dépêche du Midi du Gers – qui était là, par « hasard », dans le couloir avec un photographe : « Je lui ai signifié que j'allais transmettre le dossier au parquet ! » Mais aussi d'un coup de plume faisant du Magistrat un juge discret « du côté du Président... on observait hier soir la discrétion la plus absolue, Jean-Pierre B. se refusant à réagir ex abrupto. »

La presse ayant fait son œuvre, je reçus du courrier dont une lettre me marqua particulièrement : « Monsieur, Pour avoir dénoncé des pratiques mafieuses, refusé d'accepter que l'on vous dépouille scandaleusement au profit d'une bande de chacals et parce que vous avez le courage de "perturber le repas des vautours" », acceptez mes félicitations et mes remerciements. Voilà quelques années, votre réussite insolente m'agaçait. Sans doute une pointe de jalousie de ma part... Et je suis tombé dans l'hallucinante institution de Maître Lavergne. Une fois de plus, avec ce personnage, vous faites plus fort que moi. Mais cette fois-ci, loin d'être jaloux, permettez-moi de vous féliciter pour votre farouche ténacité. Je souhaite de tout cœur que vous échappiez aux trahisons habituelles dans ces circonstances et retrouviez le chemin de la réussite. Vous le méritez. »

Le commissaire Christine Duffau et son équipe faisaient du bon boulot, Jean-Marcel Lavergne ne pouvait que tomber. En garde à vue, quand celui-ci se mit à parler, il égrenât les affaires les une après les autres, surprenant presque les policiers, l'administrateur fut écroué. L'enquête révéla qu'il était aller jusqu'à subtiliser des tampons officiels pour établir de faux documents. Ce fut un choc immense dans le monde des affaires et de la Justice. À Toulouse, les gens parlaient du début d'une longue liste. Dans le Gers, la Dépêche du Midi, sous la plume de Pierre Escorsac, titrait en soutien au Juge B. : « L'œil du magistrat professionnel. »

Maître Patrick Collet était donc notre nouvel administrateur. Homme intègre et sympathique, père de douze enfants, exerçant à Nantes, il voulait s'installer à Agen. Il fit passer dans la presse économique un Appel d'offre pour la reprise du Groupe Sensemat par un plan de continuation ou de cession dont la date limite était fixée au 6 décembre 2000. Pendant ce temps, pour endiguer les pertes, fruits des désordres subits, un plan de 107 licenciements était économiquement nécessaire. Les syndicats s'agitaient. Les poli-

tiques, par la voix de Philippe Martin – Président du Conseil Général – s’opposait au plan social : « Ce n’est pas admissible ! Je pensais que cette entreprise, si elle bénéficiait du soutien des banques, aurait pu continuer avec moins de dégâts ! » Le Président B. recevait les syndicats et gela le plan social. Je me battais quotidiennement pour trouver un repreneur. Le groupe Valois était intéressé et de plus, par une reprise via un plan de continuation à condition que je vende mes actions pour un franc. J’étais évidemment d’accord ! Le principal était de sauver l’entreprise. Pour que je les soutienne, ils me proposaient un *deal*. De plus, le Groupe Valois avait acquis Supervox, société dans le bricolage située près de Toulouse où ils étaient mal embarqués. Ils voulaient, en rachetant Sensemat, en profiter pour, dans la foulée, racheter d’autres sociétés dans ce secteur du bricolage. Valois est un grand groupe avec de grandes liquidités. Il appartient à la famille Coencas qui a fait fortune dans la fonderie. Ils avaient investi dans d’autres secteurs comme la fabrication de wagons. Michel Coencas est un personnage contesté, dont on a parlé dans l’affaire OM Valenciennes ou encore dans ses frasques au sein de la Jet Set. Mes discussions étaient empreintes de confiance et de sympathie avec cet homme qui a la passion des Havanes, sujet que je connaissais bien en qualité d’ancien havanophile. Il avait également la manie du téléphone et m’appelait tous les jours : « Alors Jean-claude, vous me laissez tomber, vous ne m’avez pas téléphoné aujourd’hui ? » Il avait fait une centaine de reprises d’entreprises dans sa vie, la reprise de la mienne était extraordinairement différente. Il mit son avion à la disposition de ses cadres pour venir à Auch auditer mon Groupe. L’avenir pour mon Groupe m’apparaissait radieux, Coencas avait un grand dessein pour construire comme il a toujours su le faire dans d’autres activités, un grand Groupe dans le secteur du bricolage et tout cela sans rien casser et par un plan de continuation.

Le Président B. ne l'entendait pas comme cela, lui et lui seul serait capable de trouver un repreneur et pour un plan de cession. Mais c'était sans compter sur le marathon de New York. En effet, le Juge préparait de longue date cet événement avec d'autres gersois et amis. Il s'entraînait avec DB., Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Auch et agent immobilier. Tout ce petit monde se retrouvait le soir autour d'un whisky coca au café le Darolles dont j'avais la propriété des murs avec mon ami Maître Jean-Claude Coumet – mandataire de Justice à Auch. D'ailleurs, l'achat de cet établissement avait fortement contrarié Monsieur DB. qui le voulait pour une bouchée de pain ! Le loyer était très faible et le gérant était un ami proche du Président de la CCI. Un an avant, alors que l'on m'avait proposée cette opération je l'avais refusée ce qui les avait profondément rassurés. Mais mon ami Maître Coumet m'en reparla bien plus tard et le prix était tellement attractif que j'ai donné le feu vert pour l'acheter. J'ai été surpris des réactions qui suivirent l'annonce de cet achat de la Brasserie et encore plus, quand j'appris que le « sous gérant » serait-le « Jean-Jacques » avec lequel j'avais eu tant de problèmes. Les propos, tenus dans cette officine, n'étaient pas des plus sympathiques à mon égard. Quelques mois avant mes problèmes d'entreprise Jean-Claude Coumet m'avait alerté sur les propos qu'aurait tenus le juge sur l'achat du tout. J'ai donc déjeuné, en tête-à-tête, avec Jean-Pierre B., au restaurant le Bastard à Lectoure pour vérifier son état d'esprit. Je repartis, rassuré, sans mesurer cet indice.

Tout ce beau monde s'envola pour le marathon de New York, et ce que je craignais arriva ! À leur retour, l'équipe de repreneurs de mon Groupe était constituée : DB. était le chef de file, flanqué de son ami et partenaire de toutes sortes d'affaires – un important marchand de matériaux de Fleurance – du Vice Président de la CCI et du fameux Jean-Jacques. D'ailleurs, souvent quand le Juge Jean-Pierre B. s'adressait à moi, et même devant témoins, il m'appelait Jean-Jacques ! Ce

que je ne manquais pas de relever avec humour. Cette candidature des Trois Mousquetaires, qui bien sûr étaient quatre, fit mauvais effet sur la population. Il apparaissait clairement que c'était un coup pour faire de l'argent sur la vente du stock et qu'après le pilotage serait à vue. La société Lip France était plus convoitée, surtout par le « Jean-Jacques ». Le Président B., du haut de tous ses pouvoirs, le mercredi 6 décembre 2000 au soir annonçait aux représentants des comités d'Entreprise que « Lip sera mis en redressement judiciaire le lundi... » C'est comme cela que la Justice est bafouée dans le Gers ! En toute impunité, le juge jugeait seul sans même avoir réuni son Tribunal, son jugement d'intention, son rêve se communiquait comme par enchantement à la presse qui à la une du journal Sud-Ouest titrait : « Lip en redressement judiciaire ». La mort annoncée de Lip était étalée dans la presse locale. Tout cela jeta un effroi dans la population ainsi qu'au sein du personnel et chez les clients. Je me rebiffais et, sur le conseil de Guy Debuissou, mon avocat, je fis une lettre au procureur Général de la République et au premier Président de la Cour d'Appel d'Agen. Je leur demandais de me recevoir et j'envisageais une récusation pour suspicion légitime du juge B. Je n'allais pas au bout de ma démarche pensant que cette action remettrait le Juge B. sur les rails, que nenni ! Il s'auto-saisissait et voulait faire tomber Lip par la loi, par sa loi. Les salariés de Lip et d'autres sociétés de mon groupe étaient là et huaient le juge qui était enfermé dans son bureau, mais qui entendait la chanson reprise en chœur par tous les salariés : « petit Papa B., tu es complètement à la masse avec ton RJ (Redressement Judiciaire) injustifié, n'oublie pas qu'on est 100 salariés ».

Madame D., Vice-présidente du Tribunal remplaçait son vénérable patron. Le procureur était favorable, cette fois-ci, au dépôt de bilan de Lip en vertu des liens juridiques avec le groupe Sensemat : « C'est l'histoire du chat qui se mord la queue » bougonna-t-il en accusant l'organisation juridique,

et un de mes avocats de rétorquer : « Ce chat, Monsieur le Procureur, c'est vous qui l'avez... dans votre poche ! » Le verdict arriva, et le Tribunal décida de ne pas prononcer le dépôt de bilan de la société Lip. Le personnel hurlait de joie pour cette victoire, face à ce vilain juge qui s'appropriait le pouvoir de sa fonction, pour régler ses problèmes de jalousie ou plus. Les repreneurs gersois, les dignitaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers et leurs complices capitulaient.

Mais pour valoriser la candidature des Mousquetaires gersois, ils sont allés chercher un ancien cadre de mon Groupe, Aimery F, qui avait été révoqué pour cause de résultat négatif. Il savait faire du chiffre, mais pas de marge. Je connaissais bien son père ; je l'avais aidé dans une histoire d'imprimerie où il était le gérant « mal embarqué ». Il me demanda d'embaucher son fils, ce dernier, après avoir détourné mes fournisseurs et clients, les a apportés à un de ses copains fortunés de Sup. de Co qui avait créé la société Cargo. Aimery F. était fortement sollicité pour faire une offre de reprise du Groupe qui l'avait autrefois employé. L'histoire plairait, elle était marchande ! Le juge-commissaire ne voulait pas du Groupe Valois. Un trac était subitement apparu dans les diverses sociétés du groupe contre Michel Coencas concernant ses démêlées avec la Justice.

Le juge commissaire était de méchante humeur, mon collaborateur – directeur du G.I.E – qui avait gardé sa dignité, ne se pliait pas aux colères despotiques de cet homme de loi qui voulait faire déposer le bilan à toutes mes sociétés, tout mettre par terre, à zéro. Il faisait nommer un expert judiciaire pour lui faire un rapport. Le 5 décembre au téléphone, mon directeur administratif et financier demanda : « Mais qui demande l'expert ? » La réponse du juge hurlant fut : « Je ne suis pas le concierge, je suis le juge-commissaire nommé par le Tribunal, c'est bien compris Monsieur le directeur administratif ! Vous n'avez pas à poser de question ! » Mon direc-

teur administratif et financier ainsi que la personne qui se trouvait dans son bureau étaient témoins, mais néanmoins pétrifiés par le ton. La veille, le juge avait convoqué dans son bureau deux anciens mandataires sociaux de mon Groupe, ceux-ci m'ont rapporté les critiques du juge contre moi. Mon collègue, mandataire social et DAF, n'en était pas à ces pressions près : quelques jours plus tôt, lors d'un autre entretien téléphonique avec le Juge B. ce dernier lui avait dit en hurlant, comme à son habitude : « Vous savez ce que c'est que la banqueroute, je vais vous rappeler les articles du code... », « vous êtes passible de la correctionnelle... » Les pressions, de toutes parts, étaient toujours plus nombreuses et la liste commençait à s'allonger gravement, il avait fait une ordonnance pour faire vendre ma Mercedes 600 – version limousine – pour seulement deux cent mille francs : « Tu sais, quand on a déposé le bilan, on ne roule pas en Mercedes ! » m'avait-il dit. J'avais alors acheté une Peugeot 607, ce qui déclencha chez lui une grosse colère. Je fus obligé de dépêcher un de mes avocats pour lui faire dire que je l'avais acquise, avec mon argent personnel, mais je faisais face, je n'envisageais pas d'acheter un vélo !

Lors des premières réunions concernant les salaires des mandataires sociaux, l'administrateur Lavergne et le Juge B. avaient décidé de ne pas les modifier, mais là, en ce mois de décembre Jean-Pierre B., baissa, à moi et à moi seul, le salaire de 50% : il me payait ainsi moins que mes propres collaborateurs. Mon avocat Gersois Maître Pierre H., avec lequel je travaillais en quasi-exclusivité depuis plus de vingt ans, me faisait savoir qu'il ne pouvait plus assurer ma défense car j'avais des démêlés avec son Président Jean-Pierre B. Je vivais mal ces lâchages. Mes collaborateurs, le centralien en tête, s'étaient précipités pour rencontrer les quatre mousquetaires dans leur piètre projet. Le juge exigeait qu'on leur communique tous les documents nécessaires à l'établissement d'une offre. Pour la partie de la société Cargo tout était différent car

ils étaient concurrents et cela revenait à communiquer nos secrets : tarifaires, stratégie commerciale, sources d'approvisionnements et prix d'achats.

Dans cette affaire, le préfet était resté digne et bienveillant à mon égard. Mon ami Jacques Cresson me téléphonait à plusieurs reprises pour me proposer son aide, alors que lui-même avait d'autres soucis en tête, il était très malade. Un dimanche après-midi, je passais plus d'une heure au téléphone avec Edith Cresson, son épouse, qui était stupéfaite par ma situation. Elle appela Philippe Martin qui fut, en son temps, Chef de cabinet de Michel Charasse. Le Premier ministre téléphona également à d'autres personnes. Mon affaire tombait mal dans la conjoncture, alors que le Président Chirac était inquiet par la Justice, le pouvoir socialiste prônait le non-interventionnisme, la séparation des pouvoirs. Ils avaient payé un lourd tribut « aux affaires », ils avaient oublié les recommandations de François Mitterrand : « Ne donnez jamais le pouvoir aux Juges ! » J'étais profondément triste, mon ami Jacques Cresson que je soutenais psychologiquement dans sa maladie, mourait. Je perdais le soutien affectif d'un ami, d'un confrère de longue date.

Le Président du Conseil Général et le maire de Fleurance – qui est également Vice président du Conseil Régional – étaient allés voir, un samedi après-midi, le président de la Justice Gersoise. Ils en ressortirent effrayés par la haine que me vouait le juge. Auparavant, les députés de mon département étaient allés plaider ma cause car personne ne comprenait la violence du Président envers moi. J'étais ami avec Gérard Bapt, député de la Haute-Garonne, qui était désolé de la situation et me soutenait dans mes épreuves : on en parle dans les couloirs de l'Assemblée Nationale : « Borloo m'a questionné sur ton affaire, il est stupéfait du traitement que l'on te fait subir ! » C'est dans cette ambiance, que l'audience du Tribunal de Commerce approchait pour définir qui serait

le repreneur du Groupe Sensemat. Quel serait le dossier qui assurerait la pérennité de mon groupe ?

Le 3 janvier 2001, la séance commença à 10 heures le matin. Les syndicats avaient fait le forcing avec des banderoles et une mobilisation de salariés qui étaient là pour soutenir le plan de Cargo, symbolisé par Aimery F., ancien collaborateur qui se présentait, débrayé, le tutoiement systématique : « Il est sympa » disaient les salariés. Tous ces gens auxquels j'avais apporté du travail, avaient oublié que j'avais commencé en blouse bleue, que je n'étais pas un héritier. Pour certains, ils ne pouvaient pas comprendre, ils n'étaient même pas nés quand j'avais débuté. Dans le Tribunal, seuls pouvaient assister à la séance, les acteurs de la procédure. Le Tribunal était présidé par Madame D., la Vice-présidente, car le Président du TGI jouait aussi le rôle de juge-commissaire. La Cour était réunie pour entendre les différentes propositions de reprise.

Le groupe Valois incarnait la rigueur de gestion, l'aisance financière, la réussite. La personnalité de Michel Coencas était assimilée à l'image d'un « friqué magouilleur », personne ne voulait reconnaître son talent. Lui, proposait un plan de continuation mené par une de leurs sociétés : la société Supervox qui n'avait pas de bons résultats d'exploitation mais qu'ils avaient restauré en injectant trois cents millions de francs – plus de quarante cinq millions d'euros. Toujours est-il que Michel Coencas avait un grand dessein industriel dans le secteur du Bricolage. Comme il était embourbé avec Supervox, il se servait de ses avoirs financiers pour rebondir en faisant une série de reprises commençant par Sensemat, qui formerait un Groupe d'envergure européenne et, de par sa dimension, deviendrait inévitablement rentable. Il avait l'accord des banques auxquelles il remboursait deux cent millions de francs - soit plus de trente millions d'euros - et proposait une caution notariale de huit cent millions de francs – soit cent vingt millions d'euros – pour bonne fin d'exécution du plan.

En face, Cargo proposait un plan de cession au prix d'un franc, c'est-à-dire qu'ils reprenaient quatre-vingt-dix millions de francs – soit plus de treize millions d'euros d'immobilier pour moins d'un euro –, deux cent quarante millions de francs soit plus de trente-six millions cinq cent mille euros – du stock pour seize millions de francs – seulement deux millions quatre cent mille euros. Les stocks de produits qui n'étaient pas encore arrivés dans nos dépôts, donc en transit entre la Chine et la France, valaient eux vingt-deux millions de francs – soit trois millions trois cent cinquante-quatre mille euros –, ils espéraient que dans un élan de justice Gersoise, le Tribunal professionnel, leur offrirait à zéro. Ils toucheraient ainsi un super jackpot de six millions de francs – neuf cent quinze mille euros – en plus du Groupe Sensemat, et pour couronner le tout ils demandaient dix pour cent sur les créances à recouvrer, quinze millions de francs – soit près de deux millions trois cent mille euros – nets en plus à se mettre dans la poche.

Il faisait déjà nuit, la parole fut donnée au Juge-commissaire Jean-Pierre B., ce fonctionnaire avait un rapport à rendre. Ce fut un réquisitoire sur ma personne, inversement proportionnel à la réalité, excessif donc dérisoire, j'étais accusé d'avoir entrepris, trop entrepris. J'étais une horreur d'entrepreneur, un P.-d.g., un propriétaire, je frémis un instant, mais la peine de mort avait été abolie ! Heureusement pour moi, car là j'y aurai eu droit. Dans ma tête, tout se bousculait, pendant trente ans j'avais été cité en exemple par tous les médias, des prix de management, des décorations, des citations et là, cet homme qui était de toutes mes fêtes, qui se disait mon ami, laissait tomber son masque pour me faire mal. Si mal. L'argent, la jalousie, la folie ? Je me demandais ce que pouvaient penser les autres juges, le procureur. Trouverai-je une parcelle d'humanité ? J'étais seul dans ce Tribunal où les initiés connaissaient d'avance le verdict destructeur. Mais que dire des valeurs morales que l'on peut

attendre d'un tribunal de Justice qui faisait alors l'apologie d'un collaborateur qui avait « pompé » mon fond de commerce quelques années plus tôt, sans le payer, sans en payer les taxes à l'État. Allait-on lui en offrir un autre pour le récompenser ?

Dans l'attente du délibéré, j'avais hâte de retrouver ma femme et mon fils. Ceux-là, au moins, m'aimaient. Ils étaient fiers de moi, de l'œuvre économique que j'avais su créer à la force du poignet. Tous ces Gersois s'étaient gavés de mon action, des richesses que j'avais créées, du travail que j'avais donné à plusieurs milliers de personnes. À ce moment revenaient dans ma mémoire les mots de ce journaliste de France 3 : « Les Gersois ne vous méritent pas, ils sont trop jaloux » et là, un seul homme, ivre de pouvoir, sous le couvert de la Justice de mon pays, me détruisait impunément. Il fallait maintenant attendre pendant plusieurs jours le délibéré.

V

Quand le juge s'en mêle

Mais comment les choses en étaient-elles arrivées là et pourquoi ? Jean-Pierre B., cet homme d'une très forte personnalité, d'une force de conviction importante, trop souvent nerveux et emporté, étayait avec excès les thèses qu'il voulait souvent imposer, d'une énergie que les joggings presque journaliers avaient du mal à éponger, et hâbleur sur ses performances sexuelles qu'il étalait volontiers. Président du Tribunal de Grande Instance du Gers depuis plus de 10 ans, mon premier contact avec cet homme avait eu lieu lors de mon divorce d'avec Sompong, avec laquelle j'avais un fils, Laurent. J'étais défendu par Maître Pierre-Jean Lagaille. Ce jeune avocat et sa femme avaient été d'un secours précieux dans cette épreuve que j'avais traversée. Ils étaient humains face à l'attitude de mon ex-femme ou plutôt face à celle de son conseil. On avait poussé cette asiatique vers l'avocat de la Chambre de Commerce, un ami du Président DB. Tout était fait pour me toucher affectivement, le jeu était de m'arracher mon enfant qui avait 4 ans, alors que sa mère n'était pas en mesure de l'élever. Depuis toujours, elle avait

un problème psychiatrique qui allait grandissant et dont le futur a malheureusement éclairé la vérité. Mais, à ce moment là, tout le monde feignait de ne pas voir les choses et ramenait le débat sur le syndrome JR – il faut dire qu'à cette époque-là, le feuilleton américain avait déjà marqué tous les esprits. Le Juge B. disait alors à mon avocat au comptoir du Café de France : « Vous direz à votre client que son dossier, je m'en occupe personnellement ! Je l'amène chez moi pour l'étudier ! » Cet homme, avec son pouvoir, me terrorisait. Allait-on m'enlever mon enfant ? Je ne souhaitais pas priver mon ex-épouse de son fils, je voulais juste trouver un arrangement équitable pour tous les trois.

Mais le seul but était de m'humilier, moi qui avais été le Président Fondateur de l'Unicef, on me mit sous A.E.M.O, c'est-à-dire une « Assistance Educative en Milieu Ouvert », comme pour les enfants qui vivent dans un environnement insalubre et néfaste à leur développement. Lors des visites régulières de l'éducateur, Martine, alors ma compagne, et moi, recevions cet homme fort aimable mais gêné d'avoir à exécuter sa besogne judiciaire. Le luxe byzantin de la résidence ajoutait une touche qui aurait pu être risible si le thème n'avait pas été aussi pathétique. Au bout de trois ans de procédure de divorce, les choses finirent enfin par changer, par s'atténuer, grâce à l'intervention de mon avocat et ami Maître Guy Debuison.

J'approchais alors le Président B. et l'invitais à déjeuner en tête-à-tête au restaurant le Bastard à Lectoure. J'avais réussi – à force d'attestations – à détourner les insinuations des envieux qui avaient tendance à faire l'amalgame entre l'homme public et le père aimant que je suis. « Mais vous savez, il vous faut demander une main levée sur cette mesure d'A.E.M.O qui n'est pas adaptée à votre cas » me dit Jean-Pierre B. J'étais à la fois très heureux et surpris que cet homme me dise cela car lui, en sa qualité de Chef de la Justice Gersoise, n'avait pu être tenu à l'écart de cette déci-

sion. Je mis alors tout cela sur le fait qu'il ne me connaissait pas personnellement et avait probablement été victime de désinformations par des gens hostiles. J'imaginai qu'il avait su finalement déjouer les ragots et ne me méfiait, en aucun cas, d'une jalousie personnelle. Nous devînmes amis. En fait, il pensait qu'il m'avait diminué financièrement en m'affublant d'une pension compensatoire de quinze mille francs par mois indexés pendant vingt ans, sans compter les avantages de don de voiture et de maison d'habitation pour mon ex-épouse. Pour moi, la somme n'était pas une punition, et je m'en sortais bien.

Je l'invitais à Paris, nous nous retrouvions au célèbre restaurant, chez Castel. Je me rappelle cette soirée comme si c'était hier. J'avais également invité un très bon ami, influent journaliste parisien dont le frère était conseiller du Ministre de l'Intérieur. Après le dîner, nous descendîmes à la boîte, le Juge, le journaliste, ma compagne et moi. Mon ami journaliste n'en revenait pas de l'attitude de ce magistrat en goguette, ébahi par toutes les femmes qui passaient, « rouge comme un diable en rut, il s'agitait avec ... sa petite fourche ! » aime à plaisanter mon ami parisien, lorsqu'il me reparle de cette soirée.

Le juge était fier de la relation, nous nous recevions à dîner ; sa compagne Dominique était médecin et avait pendant de nombreux mois aidé ma femme, Martine – alors ma compagne – dans nos tentatives infructueuses d'agrandir notre famille. Agréable, discrète, intéressée par l'économie, Dominique était militante de la Jeune Chambre Économique. Elle a vingt ans de moins que Jean-Pierre B. Notre relation avec Jean-Pierre B. était devenue stable, lui, le fonctionnaire, moi, l'homme d'affaires qui ne cessait d'avoir du succès. Sa compagne Dominique lui donna deux enfants, Martine et moi étions toujours réjouis par ces événements que nous marquions par des attentions diverses.

Auch est une ville de vingt-cinq mille habitants où, lorsque l'on décide d'avoir une vie sociale, que l'on est vivant

et débordant d'énergie, que l'on a que faire de la réserve qu'exige la fonction, on sort et on rencontre les mêmes gens.

Le juge se trouvait souvent à la brasserie Le Darolles, dont j'étais propriétaire des murs. Achat qui d'ailleurs, m'a définitivement fâché avec DB. – agent immobilier – qui pensait acquérir cet immeuble pour le gérant de l'exploitation de la brasserie. Bien que DB. ait toujours été hostile à tous mes faits et gestes, la seule fois où j'ai déjeuné avec lui, il me confiait qu'il était entré à la GLNF – Grande Loge Nationale de France. Il faut savoir que dans le Gers, la proportion de francs-maçons est supérieure à la moyenne nationale, les luttes entre obédiences font rage. Quand le pouvoir politique du Conseil Général est à gauche, c'est le Grand Orient qui a l'influence sur le département ; la Chambre de Commerce, toujours ennemie du pouvoir de gauche, est entourée par la GLNF. Malgré le secret, il était facile de connaître la liste des membres ; j'étais catalogué comme étant plus proche du Grand Orient ! Une sorte de frère sans tablier, suivant le langage maçonnique.

En tant que directeur de la publication de mon journal « La Gascogne », on me fit savoir que le grand Maître du Grand Orient de France était d'accord pour me rencontrer et répondre à mes questions au siège de la rue Cadet à Paris. J'ai été séduit par cet homme charismatique au discours sans ambages. Les frères de la GLNF, dont un de mes cadres qui essayait de me cacher son appartenance, était envieux et disait : « J'ai des amis maçons à la GLNF, ils disent que vous n'avez pas rencontré le grand Maître mais que vous avez simplement visité le temple, rue Cadet. » Mais, chaque fois que j'avais des problèmes, des oppositions, peut-être par hasard, il s'agissait systématiquement de membres de la GLNF du Gers.

Lors de l'introduction de mon entreprise en bourse, au cours des agapes qui se tiennent à la fin des travaux des ateliers maçonniques, un des frères d'un cabinet comptable

proche de moi, conseillait de ne pas acheter les titres de mon Groupe. Je m'en suis d'ailleurs, à l'époque ouvert à la direction nationale de ces établissements ; dans un département rural comme le Gers, si vous avez du pouvoir, vous êtes franc-maçon ou vous êtes entouré par eux !

D.B. est donc, après André Daguin – médiatique chef de l'Hôtel de France et Président National des Restaurateurs – devenu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers. Un membre de sa famille avait eu maille à partir avec la Justice ainsi que le gérant du Darolles. Les choses avaient changé, le Juge B. était un de ses amis. Après tout, la peine avait été purgée. L'influence s'exerçait donc sur l'homme de la Justice du département, « les ennemis des mes amis sont mes ennemis » c'est un dicton, mais les dictons sont toujours pleins de bon sens comme « qui se ressemblent s'assemblent ». En tout cas, un bon coup pour le vénérable Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, qui n'a cessé de faire jogging, marathon de New York, agapes, avec le Président de la Justice Gersoise. Encore un cas d'école pour le Procureur de Nice Eric de Mongolfier car c'est bien là le Président et le Vice président de la CCI qui voulait s'emparer de mon affaire au lendemain du voyage de retour du marathon de New York. Cette promiscuité gersoise était indécente, la main de la Justice ne pouvait qu'être guidée. Mais où se situait la frontière entre le trafic d'influence et l'amitié. Les Mousquetaires, amis du Juge ont renoncé « bien mal acquis ne profite jamais » car même leur fraternité éclairée par la maçonnerie ne permet pas de penser qu'ils auraient été capables de mener un Groupe comme celui que j'avais su bâtir en fils unique « sans les Frères ». Eux malgré leur « fraternité » étaient restés dans des volumes d'affaires bien plus modestes.

Le mardi 16 janvier 2001, à 14 heures, le Tribunal devait prononcer le verdict. Le personnel était fortement mobilisé, le petit Tribunal d'Auch était plein à craquer. La moitié de la

salle était pour le groupe Valois, l'autre, plus bruyante, était pour la société Cargo. Une trentaine de policiers en uniforme étaient présents. J'étais au premier rang, assis sur le banc en bois. Les policiers étaient à toutes les portes, près de moi. « La Cour ! » Tout le monde se leva en croisant les doigts avant d'écouter le rendu du Jugement énoncé par la frêle Vice-présidente. Le choix était public, il allait à Cargo. Même le procureur avait changé d'idée, son intime conviction alors, était qu'il considérait maintenant que, comme l'on dit « la fonction fait l'homme », « l'argent ferait l'entreprise » mais comme cela s'avérera plus tard, l'argent n'y suffirait pas, car c'est toujours l'homme qui fait la différence. Le responsable CFDT s'écria d'abord seul « on a gagné ! » Puis les salariés favorables à Cargo applaudirent Aimery F., l'ex-employé devenu patron. Le groupe Valois et moi-même pensions à l'appel, mais le jugement était à exécution immédiate.

Je regagnais mon bureau de Fleurance avec Roland Latapie, mon avocat du Cabinet Fidal de Toulouse. Arrivés sur le parking, je vis les serruriers, ainsi que le Juge commissaire à l'exécution du plan qui venait d'être nommé. Je n'étais plus chez moi. L'ambiance était à l'épreuve de force, mon avocat essaya de rentrer dans le bâtiment, il y eut des altercations. Je choisis de ne pas retourner dans les bureaux, de rester digne, dans mon entreprise que j'aimais tant où j'avais sué sang et larmes pendant trente ans, où j'avais créé tant de richesses. J'étais viré, sans aucun droit, le juge B. m'avait dit, un mois avant : « Mais toi, tu peux vivre avec ce que tu as sur tes comptes ! »

C'était le triomphe de la jalousie qui s'exerçait à n'importe quel prix. Le repreneur, qui proposait de payer, apportait un milliard de francs, et il était battu par celui qui n'offrait qu'un franc et qui laissait le plus de salariés sur le carreau. De plus j'apprenais que KPMG Toulouse, dont j'étais client, avait accepté de déléguer un de leurs comptables pour la société Cargo. De surcroît, la veille de l'audience du jugement, un

comptable de KPMG, sans vergogne, avait constitué en toute impunité la société Cogex pour la société Cargo avec cette marque, Cogex qui était ma marque d'outillage déposée à l'INPI depuis fort longtemps et qui était encore, ce jour-là, ma propriété. Le gagnant allait avoir toutes les facilités de l'état, les 35 heures offertes par l'état, etc. La répression des fraudes, les douanes et les impôts ne le solliciteraient pas comme ils le faisaient si régulièrement avec moi. C'était un traumatisme mental qui ne pouvait que faire des dégâts. Comment appeler cela : la spoliation ! La vengeance ! La jalousie ! L'abus de pouvoirs ! Peu importe le terme, le résultat était là et bien là.

Je retournais à Toulouse, loin du Gers, où j'étais installé dans mon appartement, où m'attendaient ma femme et mon fils. Martine et moi avons pleuré de désespoir, en cachette de notre fils Laurent qui n'avait que 15 ans, et qui, malgré tous nos efforts a craqué un soir. Il s'est mis à pleurer : « Le juge B., le juge B., j'en ai assez de celui-là. Pourquoi nous en veut-il comme ça ? Qu'allons-nous devenir ? » Quelques semaines plus tard, il eût un zona qui lui prenait le torse, le dos et tout le côté droit.

Mes avocats avaient fait faire, auprès de la Cour d'Appel d'Agen, un référé pour demander la suspension de l'exécution provisoire du jugement, dans l'attente d'un recours en appel. La séance fut présidée par le premier Président de la Cour d'Appel d'Agen qui nous débouta. Une rumeur nous fut rapportée : « J'espère que vous allez réussir, car si ce n'est pas le cas, je vais à Cayenne ! » Aurait-il dit au nouveau propriétaire, Aimery F. Le corporatisme jouait à fond, la force de conviction du juge Gersois avait fait son effet.

Dans l'entreprise, les cadres jouaient « perso », des salariés n'appréciaient pas l'arrivée des nouveaux propriétaires, qui ne s'était pas faite dans la douceur, d'autres démissionnaient ou se préparaient au départ. Puis, une première vague de licenciements, cent trente personnes, eût lieu. Mes collaborateurs, le

directeur général et le directeur du GIE, furent embauchés au sein de la cellule par le commissaire à l'Exécution du Plan, mais curieusement, avec une augmentation de 30% ! Pourquoi une telle dépense ? Pour qui ? Pour acheter quoi ? Mes ex-collaborateurs, le P.-d.g. de Sensemat Equipements et son directeur général avaient joué la carte Cargo – les informations qu'ils avaient pu transmettre avaient été précieuses pour ce repreneur. Le P.-d.g. s'était découvert le plus tard possible, sournoisement, pour mieux masquer sa préférence. Le directeur général avait lui une autre attitude, il aimait les réseaux et marquait l'entreprise en passant au-delà des hiérarchies. Cela avait servi, dans le cas présent son choix fut précieux pour les repreneurs à moins d'un euro, il a eu un effet d'entraînement pour bon nombre de salariés. Il avait été sur la liste de l'ancien Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui voulait conquérir la mairie d'Auch, il avait été enrôlé par ses frères « les amis de la CCI » pour agir. Pour lui, il avait réussi, il avait un pouvoir.

Je n'étais plus le patron depuis le 16 janvier 2001, mais je gardais une parcelle de pouvoir, car il restait l'échéance de l'appel. Le lundi 19 février, nous étions tous au Tribunal d'Agen pour en découdre. La plus petite salle nous était allouée, alors que nous étions fort nombreux. Je me frayais une place devant. Tous les bancs étaient pris, toutes les chaises occupées. Je restais debout, accoudé à un angle de fenêtre, je regardais de là mes employés qui étaient assis, mes cadres bien installés dans leurs chaises ou sur les bancs, personne n'avait plus aucun égard, car j'étais bien sur comme eux, alors s'il n'y avait plus de place, tant pis, je devais rester debout. J'apercevais ma femme, debout elle aussi, au milieu du public, elle non plus n'avait pas trouvé de chaise. Elle était anonyme au milieu de syndicalistes dont elle subissait les réflexions au fil des plaidoiries. Elle avait tenu à assister à cette séance. J'avais réussi à la dissuader de venir aux autres, mais là, elle voulait me soutenir, voir et se rendre compte par

elle-même. Les plaidoiries, les arguments étaient sensiblement les mêmes que pour la séance du 16 janvier, juste la haine du juge-commissaire en moins. La date du délibéré était fixée le 19 mars. Ce jour-là était plein d'espoir. Les cadres du groupe Valois étaient présents et ceux de la société Cargo aussi. Le rendu fut rapide, le juge devait taper en touche, l'appel serait « irrecevable ». Nous étions tous profondément déçus, sauf bien sûr les repreneurs à moins d'un euro, qui allaient pouvoir commencer leur travail de démolition. Le délégué gersois CFDT et salarié de mon Groupe avait déclaré fièrement devant les caméras de France 3 : « ça y est, on a cassé la machine à millions ! »

À partir de là, je n'ai plus rien été pour mes salariés. Je n'étais plus celui qui payait. On me fit savoir que la colère du juge B. était insondable. Qu'il allait me dépouiller, me faire placer en garde à vue par la Police Judiciaire de Toulouse, et qu'il fallait que je m'attende à avoir une perquisition. Je subissais toutes les persécutions morales que l'on pouvait assener à un être humain. Quant à mes collègues mandataires sociaux, Présidents directeurs généraux et directeurs généraux, ils se faisaient honteusement petits. À les entendre, ils n'avaient jamais été mandataires sociaux, ils avaient juste été de simples salariés. Ils avaient lâchement oublié leurs salaires, les avantages qu'ils avaient eux-mêmes acceptés, et pour certains, depuis plus de vingt ans ; ils fuyaient tous.

Après la mise en détention de l'administrateur Lavergne, bon nombre de « victimes » sont venues me rendre visite pour me féliciter et pour me raconter leurs mésaventures. Ils me signalaient que tel ou tel administrateur ou représentant des créanciers auraient fait des actes délictueux. Je leur demandais donc de se retourner vers la PJ comme je l'avais fait, mais j'apprenais beaucoup de choses. J'étais avec ma fidèle assistante, Valérie Pérez, installé à Toulouse dans mes bureaux que j'avais pu sauver, car ils m'appartenaient en propre. Ma souffrance était celle d'un père qui perd son

enfant, il n'y a rien de plus atroce. Bien sur la comparaison est difficile à mettre en parallèle car un enfant, fils ou fille, est infiniment plus précieux. Mais la souffrance, d'avoir perdu une entreprise de trente ans, que vous avez fait naître, que vous avez vu grandir et que l'on vous arrache là brutalement sans même pouvoir retourner dans vos bureaux, vous tiraille l'estomac et vous donne envie d'hurler. Le deuil est difficile à faire, est-il seulement possible ? Ma femme était sans emploi, en convention de conversion au bout de dix neuf ans de travail à mes côtés. « Vous croyez que vous allez retrouver facilement du travail avec le nom que vous portez ? » lui dit une responsable de l'ANPE, « Je n'ai pas pensé à divorcer pour retrouver un emploi ! » lui rétorqua ma femme.

Quant à moi, j'étais le P.-d.g. de Lip, mais cette fois-ci, je pris une assurance contre le chômage. Un patron n'a droit à rien, et je ne percevais rien de mes trente ans de services. Néanmoins, pour s'assurer, il faut faire parti d'un syndicat patronal. J'étais tout à fait heureux de frapper à la porte de la CGPME, dont la pétillante Présidente était, là aussi je le croyais, une de mes amies.

Le temps passait et mon assistante m'alertait du fait de n'avoir reçu aucune réponse. Le secrétaire du Syndicat me demanda de lui rendre visite, il m'informa du refus de la CGPME, car ils ne me voulaient pas. J'étais abasourdi, la Présidente m'avait demandé en son temps de lui faire une ouverture gersoise, car la CGPME était en désaccord avec le CNPF ; Ils voulaient construire leur propre réseau et j'avais mis à leur disposition mon journal. J'avais recruté des militants, « travaillé » plusieurs entrepreneurs gersois, et même trouvé un Président local. Et là, ils ne me voulaient même pas comme simple membre dans leur syndicat. J'avais juste besoin d'une attestation ! On finit par m'avouer qu'il s'agissait d'un de leurs anciens membres, qui fut un de mes cadres et dont je connaissais la mentalité, qui faisait des pieds et des mains pour m'empêcher d'entrer dans ce Syndicat patronal.

Le MEDEF toulousain n'avait rien à voir avec une organisation patronale opportuniste, ni avec l'UPG (l'Union Patronale Gersoise) où j'avais dû sortir le pistolet quelques années auparavant. J'y trouvais là une vraie solidarité patronale, celle qui m'avait tellement manquée.

Du Gers, plus personne ne nous téléphonait. Il y en avait un, et un seul, qui me restait fidèle : Maître Jean-Claude Coumet ; il m'appelait tous les deux jours. Je lui demandais son avis car, c'était un homme de loi qui connaissait bien son métier. Il m'appela un après-midi pour bavarder et régulariser quelques papiers pour la brasserie du Darolles dans laquelle nous étions associés. Le lendemain matin, on me téléphona pour me dire qu'il s'était pendu. Avec ma femme, nous primes la voiture pour aller chez notre ami rencontrer la famille, les soutenir ; nous étions effondrés. Il m'avait dit, dans un dîner, au détour d'une conversation : « Oh mais moi, si c'était ainsi, la corde et la poutre... » Tout cela me revenait à l'esprit. Lors de la faillite du fils du Président Consulaire du Tribunal de Commerce d'Auch, il fut obligé de faire une requête pour une liquidation du magasin, et depuis lors, le Tribunal d'Auch, cessa progressivement mais clairement, de donner des affaires au Mandataire de Justice, Jean-Claude Coumet, alors le seul à exercer dans le département. Des confrères agenais et tarbais profitèrent de cette situation. Puis, arriva au pouvoir du Tribunal de Commerce du Gers, Jean-Pierre B. : il ne confia plus de dossier à Jean-Claude Coumet, sauf bien sûr les affaires de la ville d'Auch, puisque cela faisait partie d'une obligation légale. Jean-Claude, personnalité introvertie, ne se plaignait jamais, sa famille ne se doutait pas à quel point les présidents de la justice gersoise étaient durs et injustes envers lui. Ils étaient certes informés d'une des réflexions du Juge B. concernant sa Rolex : « Et bien, vous avez une belle montre en or ! pour un auxiliaire de Justice, comment vous l'avez payée ? » la messe était dite...

De mon côté, triste, je me sentais spolié, pillé, trahi par des personnes que j'avais parfois aimées. La blessure était profonde, mais je voulais lutter contre la dépression ou les maladies que je pouvais avoir en réaction. Je prenais du poids. Grâce à ma femme et mon fils, je résistais. Mon ex-épouse était à ma charge en raison de son problème psychiatrique, elle ressentait mon état et faisait de plus en plus de crises, elle dut être internée. Ma mère, dix ans après la mort de mon père, était devenue myopathe, son état empirait. Je m'en occupais. Elle souffrait terriblement du « qu'en dira-t-on » que les fleurantins lui faisaient subir : « Il paraît que le juge B. d'Auch va faire mettre votre fils en prison ! » Mes collaborateurs, qui n'avaient pas su tirer la sonnette d'alarme, ont été récompensés et augmentés de 30 % par les membres de la procédure. Le commissaire à l'exécution du Plan fit une requête, le Président du Tribunal signa l'ordonnance. Les dirigeants qui ont œuvré pour le repreneur à un franc ont perçu des primes sur la dilapidation des richesses que j'avais pu accumuler par mes idées et mon travail, les autres salariés percevraient des primes sur résultats qui étaient bons puisque les stocks avaient été « payés » moins d'un euro. Tout cela serait fatalement éphémère, car lorsque le moment de payer les fournisseurs de marchandises à leur véritable prix arriverait, les résultats ne pourraient plus être les mêmes. Je pensais à mes salariés injustement licenciés.

Plus tard, mon « fidèle » directeur administratif et financier, grand patron du GIE Financier de mon groupe, et voisin de mon domicile du Périssé à Fleurance, s'empressa de rendre un double des clés de mon domicile gersois à ma femme, en présence de mon assistante. Il avait un double, comme souvent les voisins peuvent en avoir lors d'absences prolongées. Le « dévoué » collaborateur de trente ans se dégageait de toute solidarité à mon égard, il avait d'ailleurs comptabilisé les onze déplacements qu'il avait faits sur Toulouse pour « transmettre » à mon assistante les dossiers

dont il avait seul la maîtrise. Pour pouvoir m'assister sur des dossiers d'importance, il m'envoya chez son nouvel employeur, le Commissaire à l'Exécution du Plan, qui lui donna l'accord, à la condition que je paye quinze centimes d'euro du km, « question d'assurance ! » me dit-on. Mon ex-collaborateur centralien était moqué par les repreneurs car selon leurs dires il essayait, tout sourire, désespérément de se faire embaucher. « On ne sait jamais ! » Alors que leur situation était bien installée avec l'argent de la procédure dans laquelle ils se vautraient, ils allaient jusqu'à s'inquiéter sur le fait que mon avocat puisse être payé par la cellule Administrative dont ils étaient salariés. Bien entendu, cette protection juridique m'était acquise de droit. Je ne pouvais m'empêcher de penser aux dispositions testamentaires que j'avais prises, quelques années auparavant, pour la sauvegarde de mon Groupe en cas de décès. J'avais constitué une Fiducie (formule testamentaire), sous l'égide de la société Fidal, dans laquelle intervenaient, en principal : le centralien, le patron du GIE Administratif et Financier de tout le Groupe, le Président directeur général de Cogex. La brochette de ces chers compagnons de route était amère et difficile à digérer, l'ingratitude était au rendez-vous.

Quel gâchis ! Si le groupe Valois, par sa filiale Supervox, avait pu reprendre ces sociétés en apportant un milliard de francs, soit plus de cent cinquante deux millions d'euros, la pérennité, dans la moralité, aurait été assurée et l'opération aurait donné naissance à un pôle européen de bricolage sans précédent, car de nombreux confrères avaient déjà été contactés et étaient favorables à cette idée. C'est aussi pour cela que j'avais offert la totalité de mes actions pour un franc, facilitant ainsi, je le croyais alors, le passage de mon Groupe socialement et économiquement. Bien entendu, ce contrat n'était pas un contrat léonin, Michel Coencas m'avait donné sa parole pour une substantielle compensation. Tout cela était une chance gâchée pour tout le monde. Michel Coencas

avait grandement réussi dans le secteur de la fonderie amenant son Groupe parmi les premiers au Monde et avait également réussi dans d'autres secteurs comme le meuble et aussi la menuiserie et les fermetures industrielles. Ceci dit, les affaires sont les affaires. Michel Coencas et ses collaborateurs changèrent d'attitude envers moi, et tirèrent un trait sur cette société qui était un des échecs les plus cuisants de leurs carrières. Malgré les belles promesses : « Nous ne laisserons pas de côté ceux qui nous ont aidés ! » Michel Coencas me laissa alors tomber, et ne m'appela plus, habitude qu'il avait pourtant instaurée dès le début de notre rencontre.

J'avais fait un pourvoi en cassation, et il fallait attendre car des dommages et intérêts pouvaient être espérés pour la Société Supervox, propriété de Michel Coencas.

J'avais donné pour un 1 franc mes titres lors du jugement si le plan de continuation était retenu, les engagements de Michel Coencas à mon égard seraient-ils alors honorés ? Il aime à raconter aux journalistes que son attitude avait été loyale avec Bernard Tapie qu'il avait aidé à passer ses mauvais moments en produisant notamment la pièce « Vol au-dessus d'un nid de coucou ». Mais la haine du Juge B. à mon égard lui faisait peur. Il valait mieux se tenir loin de moi. Lors de la naissance du fils qu'il a avec Caroline Barclay, je me trouvais le matin dans ses bureaux – avenue Franklin Roosevelt – il avait passé la nuit aux côtés de Caroline et était tout joyeux, malgré la fatigue, de m'annoncer un Havane à la bouche qu'il venait d'être à nouveau papa. Il ajouta que c'était pour lui un grand jour et que l'accord scellé le jour de la naissance d'un fils ne pouvait qu'être que tenu car, me dit-il : « Je suis superstitieux ! »

Installé à Toulouse dans mes beaux bureaux du Capitole, je déposais à l'INPI et sur le net « en point com » la marque Thitan pour construire le futur dans mon métier d'origine l'Electro Mécanique. Côté bancaire, j'étais déclaré « persona non grata », interdit de business ! J'étais très touché par cette façon de faire. J'avais été un des plus grands entrepreneurs de

France, les banques en avaient bien profité et j'étais devenu le patron à abattre. À Toulouse, je me suis présenté à plusieurs Banques tant à titre privé que professionnel, j'ai essuyé plusieurs refus, venant même des banques avec lesquelles je n'avais jamais travaillé, refus implacable comme la San Paolo, nouvellement installée à Toulouse. Le directeur m'accueillit avec bienveillance, heureux de démarrer son arrivée avec un client de mon envergure financière. Je lui expliquais mes déboires d'entreprise ainsi que ceux que j'avais connus avec ses confrères. Il me fit une tirade sur son indépendance puisqu'il arrivait sur la place et que personne ne pourrait l'empêcher de travailler avec qui bon lui semblerait. J'exposais mes projets, je paraissais être, pour ce nouveau banquier un gros client entrepreneur. Plus tard, sans réponse, je téléphonais, je ne pus jamais joindre ce directeur, silence radio ! Jamais plus, je ne parvenais à passer le barrage du secrétariat.

Je pensais alors aux menaces entendues et relatées par un de mes collaborateurs lors des réunions bancaires : « Si Monsieur Sensemat ne remet pas au pot (des cautions), il aura du mal à trouver du crédit ». La « fatwa » bancaire était en marche et fonctionnait très bien. Mon avocat, Guy Debuisson me demanda de le suivre dans son club les « Lion's de Toulouse Vallée du Girou ». J'y étais bien reçu, mes amis Lion's étaient charmants et même affectueux. Mais c'était sans compter qu'un des membres n'était pas moins que le mari du représentant des créanciers dans mon affaire, Liliane Vinceneux, consœur et partenaire constante de l'ex-Maître Lavergne qui avait fait tellement de ravages dans de nombreuses sociétés en redressement judiciaire, et qui avait volé la mienne. L'époux s'opposait donc formellement et vigoureusement à mon entrée dans ce Club. D'ailleurs, lorsque deux des amis Lions venaient m'enquêter, nous nous rendîmes dans un restaurant toulousain et là, stupéfaction j'y trouvais Maître Liliane Vinceneux attablée avec Lavergne fraîchement sorti de prison. Mes amis étaient gênés et choqués

d'être témoins de cette scène. Monsieur Vinceneux, employé de l'étude de son épouse, me faisait payer l'antipathie familiale, renforcée par les différentes scènes auxquelles j'avais assisté. De plus, sa malveillance était incessante, elle n'hésitait pas à écrire au Commissaire à l'Exécution du Plan pour lui demander : « une action en comblement du passif à l'encontre de M. Sensemat sur la base notamment de la présentation de faux bilans ; il est certain que ces opérations d'inventaire réalisées à l'ouverture du redressement judiciaire mettent en évidence un gonflement des stocks. » La Mandataire judiciaire ne manquai pas d'air, d'ailleurs, son confrère lui répondit par lettre recommandée : « les documents me permettant d'affirmer que les bilans antérieurs à l'ouverture de la procédure étaient comme vous l'entendez, de « faux bilans » et ne trouve pas traces non plus d'éléments justificatifs qui permettraient d'affirmer un « gonflement des stocks », que vous n'auriez sans doute pas manqué de me transmettre depuis longtemps. ». Moi, ancien grand patron intègre, subissais toutes les enquêtes qui prouvèrent mon exemplarité. La fidèle consœur de l'administrateur radié à vie joue gros, pour qui et pourquoi ?

Comment dans notre société démocratique en étions-nous arrivés là ? Que faisaient les juges d'instances, la Justice de notre pays ? À quoi sert le Conseil Supérieur de la Magistrature ? Car enfin, il s'agissait de la première entreprise privée d'un département de notre Pays la France ! Le Groupe Sensemat avait explosé, l'appel n'avait pas été entendu par la Cour d'Agen, le corporatisme avait joué : « irrecevable ! » Je me tournerai donc vers la Cour de Cassation, plus d'autre solution ne s'offrait à moi, c'était ma dernière cartouche avant la Cour Européenne.

La Justice de notre pays, à ce moment-là de l'affaire, est sans moyen. Uniquement cinq mille juges de métier alors que l'Allemagne n'en compte pas moins de vingt-cinq mille. La démission des politiques est flagrante ! Ils se déchargent

constamment sur l'Institution Judiciaire. À force de charger la barque, le bateau coule ! L'image du métier va de mal en pis ! Parfois incompetents, mal payés, jouissant d'un pouvoir irréaliste, ces juges qui rendent la justice peuvent, pour un même délit, présenter des conclusions radicalement différentes d'un coin de France à l'autre. De quoi frémir quand on lit des récits comme ceux relatés dans la presse du dimanche où l'on peut s'apercevoir comment un vice-procureur de Bobigny a fait incarcérer un chef d'entreprise innocent pour faire seulement plaisir à son concurrent avec lequel le magistrat entretenait des rapports intéressés. Les politiques rendent « judiciaire » le fonctionnement de la société au risque d'en devenir eux-mêmes les victimes. Mais le principal, à leurs yeux, est d'être à nouveau élus. De droite ou de gauche, ils se flattent de ne pas intervenir auprès du Parquet, personne ne doit donner d'instruction, mais la réalité est toute autre.

Maître Jacques Vergès, à qui j'exposais mon affaire autour d'une bonne table parisienne compatissait et partageait mon analyse d'ailleurs, dans son livre d'entretien avec Bernard Debré « Le suicide de la France », il écrit : « *La justice est comme un fleuve qui serait sorti de son lit. Au lieu de se consacrer aux problèmes quotidiens des hommes – la paix des ménages, le respect des lois, l'honnêteté dans les affaires, toutes choses qui devraient suffire à son bonheur – elle déborde et envahit les champs environnants. Le champ social et le champ politique sont devenus ses domaines de prédilection et tout se passe comme si elle devait avoir son mot à dire sur tout, même quand on ne lui demande rien... Et, pendant ce temps-là, les tribunaux s'engorgent, les juges sérieux manquent de moyens matériels pour travailler, et le justiciable moyen n'est pas respecté puisque ses dossiers n'avancent pas. Je comprends qu'il soit plus gratifiant pour un juge d'embastiller un homme politique que de s'intéresser à un conflit de bornage. Il est vrai que, dans un cas, la télévision est là, pas dans l'autre. Mais qui est lésé, en l'espèce ? L'homme politique ? Au moins a-t-il la*

ressource de prendre l'opinion à témoin. Pas l'agriculteur lambda qui a besoin d'un jugement rapide pour sortir d'une affaire de succession qui met éventuellement en cause l'existence de son gagne-pain... »

En ce mois d'octobre 2001, je devais vaincre, je vaincrai ! Car tout avait été fait pour que je disparaisse, que je me suicide, certains étaient allés jusqu'à le pronostiquer. Mon histoire est tellement tragique, surréaliste et révoltante, tout cela était dangereux. Suicide ou meurtre ? Et si j'avais tué le juge et ses acolytes, des banquiers ? Au-delà du coupable préfabriqué que j'aurai été, à qui reviendrait la responsabilité de ce carnage ? J'ai la faiblesse de croire que le Conseil Supérieur de la Magistrature aurait fait enfin une enquête. Je comprenais subitement ce que la communauté opprimée ressentait face à la spoliation. Mais la meute était lâchée, il fallait tout essayer pour diminuer celui qui risquait de rebondir, alors je fus assigné au Tribunal de Commerce par les repreneurs de mon Groupe à moins d'un euro, car j'avais osé ouvrir un site internet : « JCSensemat.com », site, sur lequel je publiais ma biographie. Ils me reprochaient de faire état de ce que j'étais, de ce que j'avais créé – les sociétés, les marques que j'avais avec mes équipes distribuées au travers de 70 pays dans le monde – car ce que j'avais été risquait de gêner les « repreneurs à moins d'un euro », alors même que j'étais encore le représentant légal des sociétés d'outillage fondées par moi-même trente ans plus tôt. Pour la première fois en France, « Patrie des Droits de l'Homme », un Tribunal de Commerce d'une de nos provinces, interdisait dans notre pays à l'un de ses citoyens de diffuser sur son site Internet sa propre biographie. Je devais masquer mon passé glorieux dans le monde de l'outillage. Tout cela était fait pour m'affaiblir, mais la réalité médiatique demeure. Depuis mes débuts, la presse nationale et internationale m'a consacré pas moins de deux mille huit cents articles. Il fallait gommer mon parcours atypique et exemplaire par tous les moyens. Tout cela ne se décrète pas

par une décision de Justice, on ne devient pas intelligent ou talentueux sur une simple ordonnance de Justice à la barre d'un Tribunal. Les juges n'ont, Dieu merci, pas ce pouvoir ; même si certains d'entre eux le pensent, ils peuvent essayer, s'en donner l'illusion mais ils ne peuvent pas changer la réalité des faits.

Dans le même temps, dans un magazine économique « La bourse pour tous » appartenant à Alain Ayache, un article d'une page m'était consacré et déversait sur moi son venin, sous le titre « *La chute du tycoon gascon* ». La teneur du texte en outre inexact était franchement cruel. L'auteur faisait de moi « l'héritier » d'un « quincaillier », mon pauvre père n'était qu'un petit artisan. De surcroît, cet article était morbide car l'auteur évoquait les suicides d'Achille Zavatta ainsi que celui de Luis Ocana en concluant sur le sujet que ma société était maculée de sang, par le fait que mon entreprise avait été propriétaire de ces marques. Il est vrai que dans la « maison Ayache » on connaît bien le sujet ! Les Toulousains se rappellent encore du meurtre de ce journaliste du journal « Le Meilleur » assassiné par une personne prise comme cible dans des articles de presse du « Meilleur » et donc ici pour le pire. Je me demandais pourquoi cette haine, cette violence, ces attaques. Je ne connaissais même pas Alain Ayache, le seul à m'en avoir beaucoup parlé était Maurice Méssegué, qui d'après ses dires l'avait aidé à son démarrage. Pour le coup je ne portais pas plainte et jouais moi-même le rôle de Guy E., devenu ancien procureur gersois, je classai le dossier !

Lors d'un cocktail chez des amis toulousains alors que nous bâtissions notre nouvelle vie, ma femme et moi, avons rencontré et bavardé avec bon nombre de personnalités dont certains exerçaient les fonctions de consul. J'avais le profil type pour faire un bon consul, le pionnier que j'avais été en Chine et dans les anciens Pays de l'Est me permettait de postuler cette fonction.

J'avais différentes possibilités, l'Albanie m'attirait depuis toujours par son particularisme historique, elle n'avait pas de Consul Honoraire en France. Les Albanais se sont montrés exaltés par ce projet, je rencontrais différentes personnalités albanaises à Paris. Je déjeunais chez Maxim's avec le ministre des Affaires Étrangères de la République d'Albanie et l'ambassadeur d'Albanie en France, je rencontrais même le Président de la République de passage à Paris. Le gouvernement albanais demanda au gouvernement français que je devienne leur Consul Honoraire pour une zone géographique regroupant cinq régions de France : Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon, PACA, Auvergne et Rhône-Alpes. Le Quai d'Orsay donna, après enquête du ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, une réponse positive. Je reçus l'exequatur en septembre 2002 à l'Ambassade d'Albanie à Paris.

L'ambassadeur et les membres de l'Ambassade étaient très aimables, Edith Cresson me fit l'honneur de sa présence et dès son arrivée elle m'embrassa marquant ainsi son soutien et son amitié. Je me positionnais, dès lors, en marche pour le futur, je tournai définitivement le dos à cette « Gerslousie » destructrice, car j'avais de nouveaux projets, de nouvelles idées. Mes affaires consulaires se mettaient en place, je retrouvais mon équilibre.

Physiquement, je perdais du poids et les projets d'entreprise avançaient, mais c'était sans compter sur les lenteurs de l'instruction judiciaire car, quand on dépose le bilan, très souvent, une enquête préliminaire est effectuée sur demande du procureur de la République. Je savais que mes experts comptables et autres intervenants de l'entreprise avaient été entendus lors du dépôt de bilan je me laissais aller à croire que, comme j'avais toujours eu une attitude très droite et même parfois tatillonne dans mon entreprise, l'affaire était classée sans suite, d'autant que le gouvernement m'avait nommé Consul avec les immunités qui accompagnent la fonction.

Alors que j'étais à Paris, ma femme m'informa qu'une personne de la Police Judiciaire était passée et demandait à me rencontrer, le rendez-vous fut pris pour le jeudi matin à 9H30, dans leurs bureaux de la Brigade Financière. Je me tournais vers mes avocats pour préparer cet entretien qui m'inquiétait car mon histoire est tellement extravagante que j'envisageais tous les dérapages possibles. D'autant que les évènements depuis le début de cette histoire ne me contredisaient pas. J'étais donc parfaitement « briefé » sur la garde à vue, au bout de quatre heures d'audition, on devra me signifier une garde à vue de 24 heures, qui peut être de quarante-huit heures maximum, j'aurai alors droit à un avocat dès la première heure et au bout des 24 heures, si la garde à vue devait être prolongée.

Je me présentais donc à la PJ le jeudi matin, un moral d'enfer et conditionné à toute épreuve. Je connaissais l'officier de la Police Judiciaire qui me recevait : il avait enquêté sur une affaire de détournement de commissions d'un de mes acheteurs qui recevait des commissions personnelles par des fournisseurs chinois – encore un dossier qui fut d'ailleurs classé malgré les preuves formelles dont je disposais (photocopie d'un chèque de cinquante mille francs – sept mille six cents euros) par le procureur du Gers « on ne va pas dépenser l'argent de l'état pour cette somme » m'avait-il dit, sans savoir si d'autres sommes bien plus importantes avaient été ainsi détournées. Mes bons instituteurs de l'école primaire qui expliquaient la morale, ne disaient-ils pas ? « Qui vole un œuf vole un bœuf ! » Le Procureur de la République du Gers n'était visiblement pas au diapason de la morale de l'École, de la même école Républicaine. Quoi qu'il en soit, l'inspecteur me reçut fort courtoisement. Je connaissais bien les lieux que j'avais également fréquentés pour l'affaire Lavergne. « Vous êtes le dernier de la liste, j'ai entendu dans le cadre d'une enquête préliminaire relative au dépôt de bilan de votre Groupe tous les intervenants » alors, il me demanda de faire

l'historique de mon parcours d'entrepreneur. L'inspecteur était guidé par les demandes et les fantasmes dont j'avais tant souffert lors du dépôt de bilan.

– Alors, vous avez une société au Luxembourg ?

– Oui, dis-je. Et tout à fait légale et bien sûr déclarée fiscalement depuis sa création !

Je n'ai jamais eu d'activité souterraine, toute mon action d'entrepreneur a toujours été ostentatoire. J'étais sidéré de tout cela, on me faisait payer mon succès, mes réussites, gagnés par mon seul travail, mes seules idées, pas besoin de combine comme c'est peut-être le cas pour d'autres. Mon affaire, issue de la jalousie gersoise, mobilise donc plus d'intérêt que celle du Crédit Lyonnais qui, me dit-on, n'est instruite que par une seule personne. Sur le bureau devant moi, je réussissais à voir les noms et dates des auditions. J'y lisais les noms de mes collaborateurs qui avaient défilé là, les uns après les autres, presque en cachette, après s'être bien concertés entre eux. Je recoupais alors les faits que me distillait mon interlocuteur : rien de grave, tout était à peu près exact. Mais quelle tristesse, pourquoi cette hypocrisie ?

Elle était sûrement due à la peur du gendarme, bien qu'ici, on soit en ville, alors bien plus terrifiants pour des ruraux « la PJ ». Je déroulais ma « patronade » de trente ans.

– Pourquoi avez-vous vendu cette SCI ?

– Parce que c'était l'intérêt de ma société et aussi celui des actionnaires donc le mien d'ailleurs, j'en avais parfaitement le droit.

Quelle tristesse ! Après avoir été l'entrepreneur Gersoïse le plus glorieux du siècle précédent, celui qui avait créé le plus de richesses, d'emplois dans son département natal, j'étais là en train de me justifier devant un flic. Mais qui voudra monter une entreprise demain dans notre pays ? J'expliquais que tous ces événements n'avaient pas été faciles pour moi-même

au niveau santé, j'avais un problème à l'œil : une coréïdite céroïde centrale, et je risquais de perdre la vue si je subissais trop de chocs, c'est ce que m'avait exposé « l'ophtalmo ».

– Mais aux deux yeux ? me demanda mon interlocuteur.

– Non, c'est à l'œil gauche pour le moment.

– Ah bon ! me dit-il. Il vous en restera un quand même.

À la bonne heure, pensais-je.

– Je tiens à vous rassurer, je pourrais vous placer en garde à vue, mais il n'y a pas de problème, donc à midi vous pourrez aller manger chez vous et vous reviendrez à 14 heures.

L'après-midi, je racontais le dépôt de bilan en expliquant les agissements des uns et des autres, les abus de pouvoir. J'avais pu constater que : « lorsque je m'adressais au juge, je ne savais pas si je parlais à l'ami ou au magistrat » « Mais pourquoi voulez-vous que je marque ça sur mon procès verbal ? Cela n'intéressera personne ! » me répondit-il. Puis, rentrant dans les détails de la date du dépôt de bilan, je relatais fidèlement l'attitude du juge qui nous fit déposer le bilan en dehors des heures d'ouverture de bureau du greffe, « qu'il s'était transformé en consultant en venant à Paris demander au directeur général de Fidal France que les P.-d.g. de mon Groupe déposent le bilan après quoi, il appliquerait l'article 37 pour aligner les banques, les obligeant ainsi à servir à mon Groupe la moitié des encours consentis auparavant », il me fallut batailler pour que soit consignée sur le procès verbal une faible partie de mes propos. Il ne fallait donc pas que je mette en cause un juge, pourtant un justiciable comme tout citoyen dans notre République. Les 19 heures arrivaient. « Alors ? On m'a dit que vous ne teniez pas les assemblées Générales, mais d'ailleurs ce n'est pas grave car tous les signataires ont bien toujours signé et approuvé. »

– Alors, tout va bien ? répliquais-je.

– Mais dites-le ! Ce n'est pas bien grave, vous n'avez pas respecté le formalisme sur le droit des sociétés ?

– Solennellement non, formellement oui, car tout le monde a toujours signé et approuvé les décisions prises.

– Vous savez, me répond alors l'inspecteur, votre directeur administratif qui préparait les documents nous a déclaré qu'il vous a mis en garde sur ce point !

J'étais navré que ce très ancien collaborateur avec lequel j'avais entretenu une relation fraternelle ait ainsi rapporté, tel un petit enfant un fait de ce type alors qu'il était chargé lui-même de l'exécution et de la rédaction de ces documents et de mener tout cela à bonne fin, il était payé entre autre pour cela. Il eut mieux fait, en son temps, de tirer la sonnette d'alarme que de s'occuper de son ego, c'était ça sa mission, son contrat, cela faisait parti de son mandat et de ses attributions. Il était largement rémunéré pour cela, cet homme, collaborateur depuis vingt sept ans. À aucun moment, il n'a dit : « je ne sais pas le faire ! »

« Puis, me dit l'officier, au fil des auditions vos P.-d.g. et anciens P.-d.g. déclaraient : “Demandez-le à mon collègue !” »

Il y a là une preuve de concertation que le policier ne captait pas. Et pourtant, j'étais bien seul face à mes anciens cadres que j'avais lancés avec amour dans le monde du travail. J'espérais naïvement que, comme moi, ils pourraient s'élever dans la société et jouer un rôle profitable pour le département. Je me sentais là, un peu confus, moi qui avais, dans un autre temps, mobilisé des juristes pour les mettre sur mon testament et qu'ils épaulent mon fils et mon épouse au cas où je viendrais à disparaître ! L'humaniste que je suis en prenait un sacré coup : « Mais, dites donc, quand vous étiez au faite de vos affaires, avec tout cet argent, n'avez-vous pas eu envie de donner de l'argent aux nécessiteux ? Car moi, à votre place, j'aurais fait des choses ! » me dit mon enquêteur. Je comprenais, là, subitement, que cet homme faisait fi des immenses richesses que j'avais créées durant ces trente ans, d'avoir été celui qui payait le plus de taxes, d'impôts dans un

des départements de France des plus agricoles, d'avoir fait travailler et vivre des milliers de personnes, directement et indirectement, cela n'existait donc pas dans l'esprit de mon interlocuteur. Dans le sien comme dans celui de beaucoup de monde. Même en me connaissant, moi qui avais reçu la Légion d'Honneur à quarante cinq ans, le Mérite National à trente six ans pour tout ce que j'avais bâti, soudain ça ne représentait plus rien. Alors je répondis spontanément par une infime partie de mon action sociale : « Monsieur, j'ai été le Président Fondateur du Comité du Gers pour l'UNICEF, et, sous ma Présidence, j'ai offert entièrement le fonctionnement de ce comité. »

– Ah, c'est bien ça ! Bravo !

Comment se fait-il qu'à notre époque, l'action économique issue de l'entreprise traditionnelle et les richesses qui en découlent se retrouvent à ce point dévalorisées, presque salies aux yeux du public. Une action sociale et subventionnée est devenue plus noble aux yeux du public, que la création d'emplois qui procurent des richesses et laissent à l'être humain son indépendance et sa dignité, certes au prix d'un travail, mais notre société ne s'est-elle pas bâtie sur ces bases ? L'entreprise paie la taxe professionnelle, les taxes locales qui permettent aux villes et villages de se développer ensuite, si l'État fournit des aides, bravo, c'est du bonus. Mais n'oublions pas que ce bonus provient tout de même de la poche de nos travailleurs contribuables, d'où l'importance de l'entreprise. L'heure avance, l'homme veut partir :

– Alors, on va signer ? Mais, au fait me répond le fonctionnaire aux faux airs de l'Inspecteur Colombo version toulousaine. Vous étiez ami avec Jean-Claude Coumet, qui est maintenant décédé ?

– Oui.

– Il était actionnaire dans une de vos SCI ?

– En effet, bien sûr, normal, c'était mon ami, il a mani-

festé un intérêt dans une de mes opérations immobilières, il a payé son entrée, puis quand il a voulu partir, sûrement par nécessité ou pour un autre placement, il est parti, tout cela toujours en toute légalité.

Mon ami, mandataire de justice, s'est pendu, entre autre, parce que le Tribunal lui confiait de moins en moins d'affaires, ou alors les plus impécunieuses. Là, c'est que pensent les proches. Cette question est sale, chacun sait bien, que s'il n'y a pas de boulot, on meurt financièrement, et lorsque l'on est plus fragile qu'il n'y paraît, on meurt physiquement. Même si tout n'est pas si simple que ça dans cette affaire.

Nous signâmes tous les documents, après 9 heures d'audition, ma garde à vue informelle était terminée. Ma femme m'attendait à la sortie du Commissariat, nous étions soulagés que cette nouvelle épreuve soit terminée.

VI La Fatwa des banquiers

J'étais très occupé par un projet d'entreprise : il fallait à tous prix forcer le destin qui, pour l'heure, s'acharnait méchamment. J'enregistrais des signes positifs. J'avais domicilié le siège social de ma société horlogère LIP à Toulouse, je désirai me réorganiser dans la gestion et l'exploitation de cette marque. Après avoir reçu et négocié avec des repreneurs potentiels, Jean-Luc Bernerd, directeur général de LIP France – qui fut aussi un des cadres de mon Groupe – me proposa de créer sa propre société pour louer ma marque LIP par un contrat de licence sur dix ans. Cela me plaisait beaucoup, car cette solution pérenniserait les emplois chez LIP, ces salariés qui m'avaient montré leur solidarité dans les épreuves passées. Les transactions furent difficiles, mais la capacité de gestion du futur dirigeant me sécurisait. D'autant que les banquiers me mettaient en danger car, une seule baisse de chiffre : je n'aurai pas pu faire appel à eux ; ils auraient refusé tous les concours et poussé à la faillite tout comme dans l'affaire précédente ; ils avaient déjà dénoncé leurs concours alors que Lip était en bénéfice. Mon ancien directeur de LIP, devenu son propre patron, ouvrit un compte ban-

caire au CIC du Gers qui l'accepta, mais à la seule condition : « que Jean-Claude Sensemat ne soit pas dans le capital et dans l'affaire » ce qui était donc le cas ! Je fis beaucoup de concessions pour mettre le pied à l'étrier de cet ancien cadre qui avait su me rester fidèle envers et contre tous. L'affaire se conclut. J'étais heureux, d'autant que je restais propriétaire de la marque Lip, sans avoir la charge journalière de l'exploitation, toujours localisée dans le Gers, département dont j'étais désormais totalement coupé. J'étais également fier d'avoir réussi cette transaction au bénéfice d'un ancien collaborateur, car j'avais sollicité bon nombre de sociétés du secteur comme LVMH, PPR, Swatch et bien d'autres qui s'étaient montrées intéressées, mais qui, vu les circonstances, attendaient patiemment que la situation se dégrade pour cueillir le fruit !

J'avais donc sauvé Lip. Je me sentais enfin « en marche vers le futur ». C'était d'ailleurs ma nouvelle devise que je faisais défiler sur l'écran de mon ordinateur et sur mon site web.

Ayant commencé ma carrière dans l'électromécanique, je réfléchissais à un nouveau business dans ce secteur. Mon choix se porta sur les groupes électrogènes, les motopompes et autres produits d'équipement car, pour moi, ces produits avaient un avenir d'autant qu'un quart de l'humanité manque d'électricité et que les troubles climatiques engendrent inondations de part et d'autre sur la planète. Je rencontrais Jean-Pierre Fauché, Président du Groupe JP Fauche. Ce grand patron d'aujourd'hui avait commencé sa carrière à Fleurance, tout comme moi, comme simple électricien. Il avait réussi à faire monter sa société à six cent cinquante millions de francs (près de cent millions d'euros) et 700 salariés. Son Groupe de sociétés était maintenant spécialisé dans les groupes électrogènes de grandes puissances et les centrales électriques. Cet homme avait toujours été bienveillant à mon égard, le seul patron à être capable de prendre son téléphone quand je fus « entarté » ou bien malmené par les instances départementales hostiles. « En tant que patron, sachez que vous

pouvez compter sur mon soutien ! » Un des très rares patrons locaux à m'avoir invité à dîner à son domicile avec sa compagne Bernadette.

Je lui exposais mon projet d'entreprise, et spontanément il proposa d'être actionnaire car de plus, il n'avait pas de division grand public dans son groupe. J'ai fait le tour des usines Fauche, c'était parfait ! Le lundi 16 décembre 2002, lors d'une visite à Langon, nous signions les statuts. La SAS Générale Electro Mécanique (GEM) était née, le siège au 9 Place du Capitole à Toulouse, j'en étais le Président, car majoritaire, Fauche Investissements détenait la minorité de blocage et moi, le reste. L'usine de montage était basée à Castel Sarraasin, dans le Tarn et Garonne. Côté bancaire, j'avais tout expliqué à mon interlocutrice avec laquelle tout se passait très bien, en partie grâce à mon attitude transparente. Je dus faire des efforts car il est vrai, je n'étais plus habitué à traiter avec des chargés d'entreprise d'une simple agence de quartier. Les grands patrons bancaires se précipitaient avec zèle pour me plaire, autrefois, et apporter satisfaction à tous mes souhaits ! D'ailleurs, je n'en demandais pas autant. Mais les données avaient changé, ce n'était plus mon niveau, je recommençais tout à zéro et de plus, mon interlocutrice était aimable et efficace. Je demandais alors à rencontrer un cadre spécialisé dans l'entreprise, j'avais l'expérience, mon interlocutrice en manquait dans ce domaine. Le rendez-vous fut pris dans mes bureaux le vendredi 18 décembre 2002. J'étais très heureux de l'écouter qu'il me témoignait. Lui, était étonné que je ne demande rien sur le plan des encours bancaires. Je lui expliquais que la première étape aurait lieu le 2 janvier 2003, car nous prenions rendez-vous à son agence du Capitole pour y déposer les fonds des actionnaires qui seraient bloqués pour constituer le capital social de la société. La discussion ouverte et très chaleureuse se poursuivit, le courant passait. Quel bonheur d'entrepreneur enfin retrouvé, vous savez ce genre de pulsion que l'on n'enfouit jamais vraiment.

Ma femme et moi bouclions les valises avec joie, nous allions enfin pouvoir partir en voyage, en toute décontraction, terminer cette pénible année et en commencer une autre ; « en marche vers le futur ! »

En ce mois de décembre 2002, il faisait beau à Bangkok et pas trop chaud, comme à certaines périodes de l'année. Seul notre fils nous manquait : il était resté en France dans la famille d'un de ses amis.

Alors que nous visitions l'immense World Trade Center et ses magasins de luxe, Martine me dit : « J'ai un message sur mon portable. » C'était le banquier qui cherchait à me joindre. Je le rappelais en cette veille de Noël. Il décrocha à la troisième sonnerie.

– Allô ! Bonjour vous avez essayé de me joindre ?

– Oui, je dois vous dire que nous n'allons pas pouvoir donner suite à votre demande d'ouverture de société.

– Mais, je ne vous ai pas demandé d'encours bancaires ? Mais pour quelle raison ?

– Je ne peux pas vous répondre.

Je clôturais la discussion en disant avec automatisme : « Bonnes Fêtes de Noël. »

Quelle horreur ! Tout s'écroulait de nouveau ; encore cette fatwa bancaire. On tentait de m'interdire de travailler. Ces banquiers se plaçaient au-dessus de la justice de notre pays. Quelle jalousie poussait donc ces hommes-là à être aussi inhumains ! Me revenait à l'esprit la réflexion de ce directeur du contentieux du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne : « Vous allez être dans les livres de droit, vous êtes le premier patron qui a osé déposer le bilan alors qu'il était sous mandat ad hoc ! » Quelle réflexion, si le bilan avait été déposé, c'est que nous n'avions plus de trésorerie pour payer même les salaires, donc en cessation de paiement, comme cela venait d'être confirmé par un jugement à la Cour d'Appel d'Agen.

Il savait bien, ce banquier que, si lui et ses confrères nous avaient aidé à passer ce cap, ne serait ce qu'en se nantissant sur les stocks ou autres biens immobiliers, les choses n'en seraient pas arrivées là. Leur soutien était artificiel, juste pour se rembourser, pour me demander des cautions et autres couvertures. D'ailleurs, le Tribunal de Commerce d'Auch, dans ses conclusions avait su faire remarquer dans le jugement du 4 janvier 2002 «...qu'à cette période les banques, n'exigeant pas leurs créances, ne faisaient qu'obérer les résultats escomptés. Qu'il apparaissait alors d'une façon claire que la prolongation de cette mission ne faisait que maintenir artificiellement les sociétés du groupe Sensemat en état de fonctionnement. »

Le problème des banquiers était aussi ma personne qu'il fallait atteindre, toujours et encore, il fallait casser l'homme : « Il se suicidera comme son père ! » Avait-on murmuré à l'oreille de mon ancienne femme. Les banquiers m'avaient-ils condamné à mort de la sorte ?

Toujours depuis Bangkok, je téléphonais à Jean-Pierre Fauché pour le prévenir du blocus du Crédit Agricole de Toulouse et lui précisais que je comptais bien enregistrer la société le 2 janvier 2003, même avec un huissier s'il le fallait : « Non, non, moi je ne ferai rien face à cette réaction de banque, car ce qui se passe là est très grave ». La fatwa bancaire fonctionnait, ils avaient réussi à faire avorter la société que je venais de constituer. Tous ces banquiers voulaient m'empêcher de travailler, de créer des entreprises ou peut-être ouvrir un commerce. Il fallait prendre date. J'envoyais deux fax, l'un à Jean-Pierre Fauché pour qu'il me réponde par écrit pour sa décision et aussi au directeur du CRCA de Toulouse à qui je faisais par écrit l'état du désastre irréversible que la décision de sa banque engendrait, car tout cela prenait désormais des proportions terriblement inquiétantes. Le cadre du crédit Agricole de Toulouse répondit à mon fax par Email : « Cette nature de relation implique des engagements

récioproques, que pour sa part le Crédit Agricole ne peut pas vous offrir, ni aujourd'hui, ni pour l'avenir ».

Les banques se substituaient alors aux juges, elles faisaient leur loi. Il fallait que je fasse sortir du bois le ou les « mollah » qui avaient lancé cette fatwa, car il y avait bien un de ces banquiers cachés qui tirait les ficelles qui m'étouffaient à petits feux.

Je savais qu'ils se réunissaient tous les mois, comme dans tous les clubs, lors des rencontres de l'AFB (Association Française de Banques) de Toulouse et qu'ils discutaient de leurs préoccupations ou obsessions. Comme je n'avais pas de pénal et que j'avais gagné mon argent avec mes idées et mon travail, leurs rêves s'effondraient car l'un d'eux qui avait une réelle sympathie et admiration pour moi me dit qu'ils s'étaient auto-persuadés que les stocks de mes sociétés étaient faux et qu'ils allaient trouver des malfaçons dans la gestion, comme cela a été vérifié par madame le représentant des créanciers qui l'a écrit. Tout cela était pitoyable et démenti par les faits, tous ces banquiers là étaient des cancre qui avaient coûté fort cher à leurs établissements. Néanmoins, certains, derrière leur mutisme étaient stupéfaits par les pratiques de leurs confrères. Lors des vœux de fin d'année, je reçus de l'un d'eux ces mots :

« Pour ma part, je conserve le souvenir du chef d'entreprise qui a su développer un groupe de dimension européenne dans un département qui n'y était pas prédestiné. Partagez avec votre épouse et votre fils mon fidèle souvenir ».

Le Gérant de la société horlogère MGH avec lequel je venais de signer un contrat de concession de licence pour ma marque Lip me téléphona pour m'indiquer que le directeur du CIC d'Auch lui avait signifié verbalement qu'ils n'allaient pas poursuivre leurs relations bancaires avec MGH car cela rapportait à Monsieur Jean-Claude Sensemat. La fatwa bancaire s'étendait donc à mon client. Comment allait-il faire ? Les banques essayaient de le pousser à la faillite. Comment mener

une entreprise quand on débute, sans soutien bancaire. Je décidais de faire une sommation interpellative à ce banquier qui disait, qu'après avoir accepté les fonds de création et de démarrage de la société MGH le gérant de cette société m'explique que la SBCIC refuse subitement de poursuivre leurs relations d'affaires, avec pour seul argument le lien avec ma personne.

Réponse du directeur d'Agence : « Je n'ai pas convenance à répondre à ce genre de question » et il refusa de signer le document présenté par l'Huissier de Justice. Je fis une autre sommation interpellative à la Direction de la Société Bordelaise CIC (SBCIC) : ils tapèrent en touche car ils s'attendaient à ce que je les assigne en Justice. Jean-Luc Bernerd se mit en chasse de banquiers parisiens, dépourvus de ressentiment et de jalousie, il fut accueilli par plusieurs avec lesquels il entama un partenariat durable.

Dans le même temps, l'administrateur Judiciaire me demandait de récupérer un chèque de soixante-deux mille sept cent quarante-sept HKD (62 747,60 HKD très précisément) qui était émis par la BNP Paribas de Hong Kong car la Ste Sensemat Asia Limited dont j'étais le Président devait être clôturée et je détenais, en propre, cinq pour cent. J'appelais naturellement la BNP Paribas de Toulouse pour leur demander d'encaisser ce chèque car cet argent appartenait à quatre-vingt-quinze pour cent à la procédure judiciaire qui m'avait donc mandaté pour effectuer ce recouvrement, quitte à ouvrir un compte offshore de la société de Hong Kong à Toulouse. La réponse fût péremptoire « Non ». Encore la Fatwa, alors je décidais de les sommer, par voie d'huissier, avec une sommation interpellative, le préposé répondit à celui-ci qu'une réponse écrite me serait faite dans les jours prochains et ce fût le cas « Monsieur, nous nous référons à votre correspondance en date du 14 février dernier. Nous vous informons que nous n'avons pas convenance à ouvrir un compte dans nos livres au nom de la société Sensemat Asia Limited. » Formule de politesse et signatures

de deux responsables. Imaginer la même façon de faire sur l'ensemble des litiges bancaires le magot que cela peut représenter pour cette banque de dimension mondiale. Il est bon de rappeler que je suis toujours à titre personnel un client important de la BNP Paribas avec des sommes qui m'avaient valu, lors de leur placement, l'appel téléphonique du Président, Michel Pébereau pour me remercier de la confiance que je faisais à son établissement bancaire.

En tant qu'ancien conseiller de la Banque de France du Gers, je décidais de me tourner vers cette noble Institution. Je commençais à avoir quelques doutes et me demandais si, en fait, je n'étais pas barré par elle. Je fus reçu du jour au lendemain par le directeur Régional qui me confirma que rien de négatif n'était inscrit au niveau de la Banque de France, mais que les banquiers avaient souvent cette réaction dont j'étais victime. Et qu'il ne pouvait faire aucun arbitrage, car son seul pouvoir était de faire ouvrir un compte aux personnes physiques ou morales si elles en étaient dépourvues. Pour ma part, j'étais hébergé dans les deux cas de figure. Mon problème était que l'on me cernait pour m'empêcher d'entreprendre et surtout, de réussir, car le comble de l'offense pour ces Banquiers aurait été une deuxième réussite financière de ma part. Je me tournais vers La Poste. Pourquoi pas ! Et fis une demande afin domicilier mes diverses SCI et ma société toulousaine Sensemat Lip France, je ne tardais pas à recevoir une réponse qui fût à mon grand étonnement un « Non » gêné de l'employé des postes qui me rendit les dossiers dans lesquels par mégarde s'était glissé une note interne de la poste sur laquelle était annoté « gérant indésirable ». Je fis donc faire une sommation interpellative à cet établissement public. Le responsable répondit, « qu'en vertu de la loi bancaire il n'avait pas à me donner de raison » concernant leur refus de m'ouvrir un compte. Malgré la lettre de refus, je réussis à ce qu'ils acceptent de transférer mon vieux CCP que la Société Lip avait à Lectoure vers Toulouse.

Mais pour éclairer le comble de la Fatwa bancaire, l'exemple du CCF restera le plus extraordinaire. Je n'ai jamais travaillé avec le CCF qui fait donc parti maintenant du Groupe HSBC. Je travaille par contre avec une Banque de Gestion privée parisienne qui appartient à ce Groupe, et dans laquelle j'ai fait des placements en assurances vie depuis plus de huit ans. Pour subvenir à nos besoins, ma femme et moi avons décidé de faire un prêt de consommation, et nous nous sommes donc tournés vers le CCF compte tenu du « lien familial » avec la Banque de gestion privée où nous détenons nos avoirs. Ceci faisait que nous sortions de la sphère des banquiers jaloux et coupables. Le Responsable du CCF de Toulouse se montra aimable et exalté par notre demande qui ne pouvait faire l'objet d'aucun problème, nous empruntions une somme au CCF et nous la nantissions par une assurance vie logée dans une banque du même groupe. Que du bénéfice pour le CCF et sans aucun risque ! Le dossier fut monté dans les moindres détails, sur les imprimés du CCF, datés et signés. Le temps passait, nous n'avions aucune réponse. J'appelais la banque, mon directeur responsable était toujours en rendez-vous extérieur ou alors, il venait juste de s'absenter. Cet état de faits durait trop, et se répéta plusieurs fois. Je décidais de contacter la Banque qui gérait mes assurances vie. Le responsable parisien appela le CCF de Toulouse et s'est alors transformé en facteur pour m'annoncer que le CCF de Toulouse refusait ma demande de prêt de consommation garantie à 100%. En fait, je leur proposais de l'argent et ils le refusaient. Quel bel exemple de Fatwa bancaire mais surtout quelle faute de gestion pour les responsables de cet établissement toulousain qui faisaient passer ainsi le ressentiment de leurs petits confrères locaux au détriment des actionnaires du CCF et donc de HSBC.

Je mis trois mois à me remettre de tout cela. Je luttais avec l'aide de ma femme, je ne voulais pas me laisser avoir par l'adversité car j'avais la rage d'entreprendre. Je voulais me reconstruire, faire fi de mes années noires, réussir de nou-

veau, ces pensées m'obsédaient. Ces nouveaux objectifs me soulageaient et m'aidaient à me rééquilibrer. Car, lorsque l'on traverse une histoire de ce genre, il faut trois ans pour s'en remettre, c'est aussi le temps légal accordé par la Justice pour la prescription. Avant cette date, tout peut se passer. Vous n'avez pas intérêt à vous exprimer, il faut s'enfermer dans sa bulle dont on ne peut sortir que le lendemain de la fin de ces trois ans, jour pour jour. Durant ces trois années, vous connaîtrez toutes les trahisons, les lâchages de vos collaborateurs et amis. Ayant quitté le Gers, dans le département, les rumeurs allaient bon train sur mon état financier : « il est ruiné » se plaisaient à clamer certains, d'autres savaient qu'il n'en était rien et que j'étais toujours soumis à l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune). Laisser dire était pour eux une façon de se reconforter à bon prix.

Je compte parmi ceux qui pensent qu'Internet est pour l'avenir une majeure partie du monde des affaires. Je décidais alors de me doter d'un média Internet, « www.le31.com » afin de faire entendre ma voix. Mais pour cela, il faut que le site soit fréquenté et je le dotais d'une webcam braquée sur la Place du Capitole de Toulouse. Je distillais ainsi, presque toutes les semaines, mes articles sur divers sujets. Le succès d'audience ne se fit pas attendre. Enfin une satisfaction !

Mais le principal pour moi était de refaire du commerce, de toucher l'argent, de « faire » du chiffre d'affaires journalier. Cela me manquait terriblement. Il me fallait rester dans le monde de l'outillage, c'était mon milieu depuis 1970. Je décidais de créer un site Internet sous ma marque THITAN.com. Je fus fort étonné quand un ancien confrère, André Rondy, désormais le plus important de la profession, me dit : « J'ai réfléchi, tu ne vas pas faire des stocks, des dépôts et autres structures logistiques. J'ai décidé de t'aider en faisant cette partie directement depuis mes entrepôts. » Cela me faisait chaud au cœur, il m'invita à déjeuner en présence de nos épouses. J'étais heureux, du haut de mes 52 ans, en marche

vers le futur. Mais, fort de mon expérience je redoutais l'instant de mes premières réussites. Car, si certains sont humains lorsque vous êtes dans le gouffre, ils veulent bien vous soutenir, mais de là à ce que vous réussissiez mieux qu'eux, deux fois dans une vie, cela fait trop ! Alors, je restais discret ; j'avais tiré les leçons du passé.

J'attendais patiemment la prescription de trois ans que doivent toujours subir les entrepreneurs qui ont déposé le bilan car pendant ce temps là tout peut arriver, comme l'extension à leurs biens personnels qui les menait droit au RMI. Pour moi, la date fatidique était le seize janvier 2004, ce soir là, ma femme et moi avons attendu minuit une pour faire tinter nos coupes de Champagne. Je ressentais une étrange sensation de liberté enfin retrouvée. L'égalité avec les autres ! Trouverais-je aussi la fraternité que l'on m'avait volée?

A cette période là, c'est-à-dire à un des tournants de mon affaire, je ressentais le besoin de clamer aux Gersois que j'étais redevenu libre. Il me fallait tordre le cou aux fausses images trop souvent d'ailleurs véhiculées par mes anciens proches. Je choisis de publier une interview par le biais d'internet dont le nom de domaine ne pouvait être que « LaGascogne.com ». Ma créativité fonctionnait désormais à fond, libre des entourages chargés de jalousie et d'idiotie dévastatrices. Je mettais au point le principe des millésimes et des labels pour les montres LIP à partir du site « LipFrance.com ». Je créais d'autres sites web de vente en ligne, j'avais donc ainsi trouvé « l'Idée ». Créer un Groupe d'E-commerces ! Je m'accrochais donc à cette nouvelle perspective qui allait me permettre, peut-être, de réussir à nouveau. J'eus l'idée de faire reproduire à la main les photos de famille par des artistes thaïs qui peignent à l'huile sur toile et de les vendre par l'intermédiaire d'un site « portraitsweb.com »

Puis moi, le fils du Gers qui a toujours été propriétaire terrien, je revenais sur un vieux rêve : produire un bon vin de

pays, ce que je mets en œuvre avec mon cousin vigneron qui dispose de cépages Chardonay, Sauvignon etc..., auquel je donnais le nom de « Pérriset.fr », nom de ma résidence gersoise, tant convoitée par le passé.

Je retrouvais enfin le bonheur d'entreprendre. Paradoxalement, on me proposait de reprendre une société d'import-export ; les portes s'ouvraient de nouveau et les offres se multipliaient enfin. J'étais tellement fier d'avoir résisté à toute cette adversité ; bon nombre de mes détracteurs n'auraient pas fait face au quart d'une histoire semblable à la mienne. Ils se seraient lamentablement effondrés. Mais le temps passait, la Cour de cassation devait rendre ses conclusions.

Le jugement intervint le 25 février 2004. Je n'osais y croire tant j'avais été malmené par la justice jusque là. Dans mon entourage, on me disait que la Cour de cassation ne statuait que sur le Droit. Le verdict finit par tomber en ce début février 2004.

Ce fut véritablement le choc. C'était CASSÉ ET ANNULÉ ! La Justice nationale me donnait enfin raison. Je reprenais la main sur mon Groupe. Mon honneur était sauf. J'avais été mal jugé.

J'étais le seul à pouvoir faire valoir un plan de continuation devant la Cour d'Appel de Bordeaux qui était désignée pour traiter l'épilogue de mon affaire.

C'était reparti, les batailles juridiques allaient être torrides d'autant que mes adversaires faisaient passer la passion avant le business. Quoiqu'il en soit, j'avais regagné mon honneur et celui de ma famille qui avait tant souffert. J'étais lavé ! J'avais été dépouillé par de mauvais juges qui avaient violé le code du Commerce et avaient été déjugés par leurs pairs. Un grand industriel Toulousain de mes amis me fit un mail qui me toucha profondément « *Félicitations pour la satisfaction que vous avez*

obtenue en Cassation. La ténacité est une qualité de moins en moins pratiquée dans les rapports conflictuels des entreprises avec les institutions. Vous venez de donner la preuve qu'il faut savoir insister lorsque l'on a raison ».

Je peux triompher, témoigner encore plus de cette incroyable affaire. Je suis convaincu qu'en vertu de mon exemple, mon histoire irréaliste, pourra servir les entrepreneurs de mon Pays. Car je suis désormais la preuve que cela peut arriver à chacun d'eux.

Glossaire

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : Personne chargée par la justice d'assister le directeur d'une entreprise en règlement judiciaire.

CONSUL HONORAIRE : Fonctionnaire Honoraire d'un état, qui a reçu l'Exequatur, chargé de protéger la personne et les intérêts des ressortissants du pays concerné. Il bénéficie, lors de ses fonctions, de toutes les immunités prévues par la convention de Vienne.

COUR DE CASSATION : Instance juridique suprême qui a compétence pour casser une décision rendue en dernier ressort, en cas de violation du droit ou de vice de forme.

DAF : Directeur administratif et financier.

DEPOT DE BILAN : Etre en état de cessation de paiement conduit à l'obligation de faire acté cet état de fait auprès du tribunal de commerce, qui ensuite prend une série de décision.

DG : Directeur général.

ENCOURS BANCAIRES : Volume total des crédits accordés par les banques à un moment donné

EXEQUATUR : Acte par lequel le gouvernement d'un pays notifie à ses autorités qu'un consul étranger a qualité d'exercer ses fonctions dans ce pays.

EXPERT JUDICIAIRE : spécialiste agréé par les tribunaux et désigné par le juge pour effectuer une expertise.

GIE : Groupement d'intérêts économiques.

GREFFE DU TRIBUNAL : Secrétariat d'une juridiction judiciaire.

JUGE COMMISSAIRE : Juge désigné temporairement par un tribunal pour assurer une mission.

JUGE COMMISSAIRE À L'EXECUTION DU PLAN : Juge désigné temporairement par un tribunal pour assurer la bonne exécution du jugement.

MANDATAIRE Ad Hoc : nommé spécialement par le Tribunal pour une affaire donnée.

MANDATAIRE DE JUSTICE : Représentant des créanciers qui peut liquider une entreprise.

MANDATAIRE SOCIAL : Personne qui a reçu mandat donc la responsabilité pour représenter son mandat dans un acte juridique

ORDONNANCE : Décision prise par un magistrat.

PLAN DE CONTINUATION : plan de redressement visant à la poursuite de l'activité de l'entreprise par ses dirigeants, et pouvant proposer des délais et des remises aux créanciers. C'est au Tribunal qu'il appartient de l'homologuer ou de le rejeter.

PERSONA NON GRATA : Se dit d'une personne qui n'est pas admise dans un milieu fermé.

PLAN DE CESSION: Plan de redressement transférant tout ou partie des unités de production ou de l'actif, à un tiers, moyennant un prix arrêté par le Tribunal.

POOL BANCAIRE : Groupement temporaire de banques partageant les risques d'une opération.

PRESCRIPTION : Extinction, au-delà d'un délai légal, de la faculté de poursuivre une infraction en matière pénale.

PROCEDURE COLLECTIVE : Intervention judiciaire née de la mise en redressement ou en liquidation judiciaire, suspendant toutes actions individuelles de la part des créanciers.

REDDITION DES COMPTES : Acte par lequel un comptable présente ses comptes à l'autorité dont il dépend.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE (RJ) : Procédure visant à la sauvegarde d'une entreprise, au maintien de l'activité et de l'emploi et à l'apurement du passif.

REQUETE : Demande écrite adressée à un magistrat, mode d'introduction de certaines procédures.

ROAD SHOW : Réunion et présentation économique devant la communauté financière.

TRIBUNAL DE COMMERCE : Juridiction dite consulaire chargée de juger les conflits entre commerçants, elle est composée exclusivement de commerçants, élus par l'ensemble des commerçants, qui siègent en assemblée de trois juges : un Président et deux assesseurs.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE : TGI ou juridiction dite de droit commun, c'est-à-dire du droit applicable à tous, en l'absence de juridiction commerciale ou lors d'un procès civil, c'est elle qui est amenée à juger.

Index

des personnes citées, rencontrées ou cotoyées

ADES Didier : 31
ALBERT Martial : 65
ALBESSARD : 9
AUBRY Martine : 34
AYACHE Alain : 113
BACHELET Pierre : 22
BALLADUR Jérôme : 50
BAPT Gérard : 90
BARCLAY Caroline : 108
BARIANI Didier : 23
BEAUMONT Stéphane : 41
BELLE Marie-Paule : 22
BERARD Jean-Michel : 30
BERICHAT Salit : 23, 24
BERNERD Jean-Luc : 121, 127
BORLOO Jean-Louis : 90
BOURGOIN Gérard : 38
CABANE Claude : 46
CARDIN Pierre : 23, 24
CATUSSE Jean : 11
CHAPDELAINÉ Sophie : 78
CHARASSE Michel ; 43, 90
CHIOU Jong Nan : 39
CHIRAC Jacques : 30, 34
CHOLLET Docteur : 45
COENCAS Michel : 85, 88, 91, 107, 108
COLLET Patrick : 22, 83 84
COMBREI POLGE François(de) : 50
COUMET Jean-Claude : 86, 105, 119
COUREAU Jean-Luc : 82, 83
COUSTEAU Fernand : 35
CRESSON Edith : 29, 90, 114
CRESSON Jacques : 29, 39, 54, 90
DAGUIN André : 25, 26, 32, 35, 99

DAMBERT Dominique: 31
DEBRE Bernard : 111
DEBUISSON Guy : 77, 79, 87, 96, 109
DEON Michel : 35
DI CONSTANZO : 68, 69
DUFFAU Christine : 81, 84
DUPRE Bernard : 34
DUPRE Marie-Françoise : 34
ERIGNAC Claude : 38
ESCORSAC Pierre : 67, 75 83, 84
FABING Michel : 11
FAUCHE Jean-Pierre : 122, 125
FONTAN André : 69
GALLET Bertrand (de): 30
GAULLE Charles (de) : 29,40
GOUSSET Jean : 70
LAGAILLARDE Pierre-Jean : 95
LATAPIE Roland : 100
LAVERGNE Jean-Marcel : 73, 75, 76, 77, 78, 79
LICOYS Eric : 50
LIP Fred : 39, 40
MANDAT GRANCEY Carle (de) : 63
MARCELIN : 23
MARTIN Philippe : 43, 57, 85, 90
MEILLE B : 62, 63, 70
MESSEGUE Maurice : 12, 37, 38, 39, 40, 46, 55, 113
MISSOFFE François : 29
MITTERAND François : 90
MONGOLFIER Eric (de) : 99
MONTESQUIOU Aymerie (d) : 47
MOREREAU Robert : 64
NION Laurent : 82
OCANA Luis : 113
OUANG Maurice : 14, 15, 32
PANNAFIEU Françoise (de) : 29
PAUGET Georges : 69
PEBEREAU Michel : 65, 66, 128
PELLETAN François : 47

PEREZ Valérie : 103
PICHON Janine : 47
PLOUJOUX Pierre : 65
PONCET Jean-François : 33, 45
POSTERNAK Claude : 34
PONIATOWSKI Jean : 23
RAFFARIN Jean-Pierre: 47
RAJA Adiciam : 18
RANA Adjit Sing : 13, 16
RISPAT Yves : 41, 42, 43, 45, 46, 47, 53, 54, 56
ROCARD Michel : 26, 30, 31
RONDY André : 130
SAIGNE Philippe : 62, 68, 69
SARREMEJAN Michel : 25
SELLIERES Ernest-Antoine : 34
SEMPE Abel : 46
SULTZER Paul-Loup : 39
TAILLE Emmanuel (de la) : 31
TAPIE Bernard : 108
THANBERGER Louis : 49, 50
TREMOULET Famille : 11
TRICHET Jean-Claude : 54
VALKLAYHONG Sompong : 16
VERGES Jacques : 111
VINCENEUX Liliane : 73, 82, 109, 110
WEILL Henri : 40
ZAVATTA Achille: 27, 113

achevé d'imprimer
STEDI - dépôt légal n°
mai 2004
ISBN : 2-914574-16-9

www.LeDelitdEntreprendre.com



Cette histoire véridique raconte comment le pouvoir en place peut isoler un homme et ruiner plus de trente années d'efforts, par simple jalousie. Mais le plus incroyable est qu'il résistera et parviendra à se reconstruire avec force et détermination pour réussir une nouvelle fois.

Parti de rien, Jean-Claude SENSEMAT crée sa première société d'import-export d'outillage avant sa majorité. Ce battant force sa destinée et devient rapidement P.-D.G.. Les aventures de cet homme d'affaires passent par la Chine de Mao Tsé Tung à l'Albanie, alors l'un des pays les plus fermés au monde, par l'Inde des Sikhs enturbanés à la Roumanie de Ceaucescu.

Pionnier dans son secteur d'activité, en quelques années, il hisse son groupe à la tête des entreprises les plus performantes de France et à la première place des entreprises privées de son département natal, le Gers. Dans les années 90, la presse économique le classe 150e fortune professionnelle française. Il acquiert alors la marque horlogère LIP. La réussite fulgurante de cet autodidacte n'est pas du goût de tous. Sa position économique dominante et le pouvoir politique que lui confère son journal "La Gascogne" ne lui valent pas que des amis. Et le premier résultat négatif enregistré par l'une de ses sociétés se transforme en un véritable cataclysme. Il est mis à mal par un entourage malveillant et un administrateur indélicat. Puis, traqué par un tout puissant président de juridiction, il devra également subir la fatwa Bancaire.

[sensemat.free.fr]



9 17823521390008